



DOCUMENT DE REFERENCE/RAPPORT ANNUEL

SWORD GROUP

EXERCICE 2006



Conformément à l'article 212-13 de son règlement général, le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 février 2007 sous le n° D.07-088.

Ce document ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

- Le rapport de gestion du conseil d'administration, les comptes consolidés, les comptes annuels, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 et figurant dans le document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2006 sous le n° D.06-0246.
- Le rapport de gestion du conseil d'administration, les comptes consolidés, les comptes annuels, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 et figurant dans le document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 15 avril 2005 sous le n° R.05-0041.

Ce document est disponible sur simple demande au siège de la société ou sur le site Internet de l'AMF www.amf-France.org ou encore sur celui de la Société www.sword-group.com

SOMMAIRE

<i>I - Personnes responsables</i>	5
1.1 Personne responsable des informations contenues dans le document de référence	5
1.2 Attestation de la personne responsable du document de référence	5
1.3 Responsables de l'information	5
<i>II - Contrôleurs légaux des comptes</i>	6
2.1 Contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	6
2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionnés, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours des trois derniers exercices	6
<i>III - Informations financières sélectionnées</i>	7
3.1 Informations financières historiques sélectionnées annuelles	7
3.2 Informations financières intermédiaires	7
<i>IV - Facteurs de risques</i>	8
4.1 Risques liés à l'activité	8
4.2 Risque de liquidité	9
4.3 Risques de marché	11
4.4 Risques juridiques	13
4.5 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés	13
4.6 Assurances et couvertures des risques	13
4.7 Faits exceptionnels et litiges en cours	14
<i>V - Informations concernant la Société</i>	15
5.1 Histoire et évolution de la Société	15
5.2 Investissements	18
<i>VI - Aperçu des activités</i>	21
6.1 Principales activités	21
6.2 Principaux marchés	34
6.3 Evènements exceptionnels qui auraient influencé les activités et les principaux marchés de SWORD GROUP	36
6.4 Des partenariats solides	36
<i>VII - Organigramme juridique du Groupe</i>	39
7.1 Organigramme au 31 janvier 2007	39
7.2 Filiales de l'émetteur	40
<i>VIII - Propriétés immobilières, usines et équipements</i>	42
8.1 Liste des implantations	42
8.2 Questions environnementale pouvant influencer l'utilisation des locaux	43
<i>IX - Examen de la situation financière et du résultat</i>	44
9.1 Examen de la situation financière des exercices 2006, 2005 et 2004	44
9.2 Examen du résultat opérationnel courant	45

X - Trésorerie et capitaux	46
10.1 Capitaux à court terme et long terme	46
10.2 Flux de trésorerie des exercices 2004 à 2006	46
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	47
10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	47
10.5 Source de financement attendues pour les investissements futurs	47
XI - Recherche et développement, brevets, licences	48
11.1 Recherche et Développement	48
11.2 Brevets et licences	49
XII - Information sur les tendances 2007	50
12.1 Principales tendances ayant affecté les ventes, coûts et prix de vente depuis le 31 décembre 2006	50
12.2 Eléments susceptibles d'influer sur ces perspectives	50
XIII - Prévisions ou estimations du bénéfice	50
13.1 Rappel du business plan établi pour la période 2005-2007 (inclus dans le document de référence de l'exercice 2004)	50
13.2 Principales hypothèses pour la mise à jour du budget 2007	51
13.3 Réévaluation du business plan initial (2006 et 2007)	51
13.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat communiquées dans le chapitre XIII du document de référence 2006 de la société SWORD GROUP - Exercice clos le 31 décembre 2006	52
XIV - Organes d'administration, de direction et de surveillance	53
14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société	53
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	57
XV - Rémunération et avantages	58
15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants	58
15.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pension, de retraite ou d'autres avantages	58
XVI - Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	59
16.1 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	59
16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société	59
16.3 Comités d'audit et de rémunération	59
16.4 Gouvernement d'entreprise	60
XVII- Salariés	74
17.1 Effectifs du groupe	74
17.2 Participations et stocks options des membres de la direction	78
17.3 Participation des salariés au capital	78
XVIII - Principaux actionnaires	79

18.1 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration	79
18.2 Droits de vote des principaux actionnaires	80
18.3 Contrôle de la Société	80
18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	80
XIX – Conventions règlementées	81
XX – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	87
20.1 Informations financières historiques (comptes sociaux)	87
20.2 Informations financières pro forma	110
20.3 Comptes consolidés annuels	110
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	158
20.5 Date des dernières informations financières	162
20.6 Informations financières intermédiaires	162
20.7 Politique de distribution des dividendes	162
20.8 Procédure judiciaire et d'arbitrage	162
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	162
XXI - Informations complémentaires	163
21.1 Capital social	163
21.2 Acte constitutif et statuts	168
XXII - Contrats importants	172
XXIII - Information provenant des tiers, déclaration d'expert et déclaration d'intérêts	172
XXIV – Documents accessibles au public	172
XXV - Information sur les participations	172
XXVI – Annexes	173
26.1 Rapport de gestion établi par le conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 avril 2007	173
26.2 Rapport du Conseil d'administration sur les stock-options (exercice clos le 31/12/2006)	211
26.3 Texte des projets de résolutions à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 avril 2007	214
26.4 Rapport spécial établi conformément à l'article L.225-209 alinéa 2 du Code du Commerce	224
26.5 Liste des communiqués publiés en 2006 et 2007	229
26.6 Honoraires des commissaires aux comptes	230
26.7 Glossaire	231

I - Personnes responsables

1.1 Personne responsable des informations contenues dans le document de référence

M. Jacques MOTTARD, Président du conseil d'administration et Directeur Général de SWORD GROUP.

1.2 Attestation de la personne responsable du document de référence

«J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. »

Saint Didier, en date du 12 février 07
Jacques MOTTARD
Président du conseil d'administration
Directeur Général

1.3 Responsables de l'information

Jacques MOTTARD
Tél. : 04 72 85 37 42
Fax : 04 72 85 37 80
E-mail : jmottard@sword-group.com

Stéphanie DESMARIS
Tél : 04 72 85 37 45
Fax : 04 72 85 37 80
E-mail : sdesmaris@sword-group.com

II - Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur

2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

(1) Deloitte & associés

Siège social : 185, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Date de nomination : le 29 juin 2001.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

(2) Cabinet Cap-conseil

Siège social : 21 rue Bossuet - 69006 LYON.

Date de nomination : le 29 octobre 2001.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

(1) BEAS

Siège social : 7/9, Villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Date de nomination : le 29 juin 2001.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

(2) Monsieur Paul Mollin

Adresse : 14, rue Claude Fouilloux, 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

Date de nomination : le 29 octobre 2001.

Date de fin de mandat : mandat expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionnés, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours des trois derniers exercices

Néant

III - Informations financières sélectionnées

3.1 Informations financières historiques sélectionnées annuelles

Comptes consolidés annuels :

En K€	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005	Au 31/12/2004
Chiffre d'affaires	142 005	101 491	78 657
Résultat opérationnel courant	22 222	15 651	12 342
Résultat net de l'ensemble consolidé	15 748	11 060	8 198

Actif non courant	131 215	106 008	55 369
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 836	9 094	6 969
Fonds propres consolidés	82 775	65 051	53 892
Total bilan	210 180	167 238	97 041

Comptes sociaux annuels :

En K€	Au 31/12/2006	Au 31/12/2005	Au 31/12/2004
Chiffre d'affaires	3 422	3 026	2 653
Résultat d'exploitation	1 424	538	541
Résultat net	5 208	3 688	3 526

Actif immobilisé	114 090	31 203	28 970
Disponibilités	339	923	268
Capitaux propres	57 035	49 626	46 413
Total bilan	129 106	103 007	54 204

3.2 Informations financières intermédiaires

Sans objet

IV - Facteurs de risques

4.1 Risques liés à l'activité

4.1.1 Risques dus aux prestations au forfait

En 2006, la part de prestations au forfait est de 70 %, la régie étant essentiellement utilisée pour les projets de type conseil

Les prestations au forfait estompent le risque commercial de l'intercontrat au jour le jour. En revanche, elles amplifient le risque de la fin de chantier et de l'occupation d'équipe entre deux projets.

Cela illustre l'importance du carnet de commandes. Un effort particulier a été porté sur son accroissement.

Au 31 décembre 2006, il s'élève à 23 mois de chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires 2007 budgété.

Naturellement, une partie de ce CA s'applique aux années postérieures à 2007. La partie de CA 2007 représente 10 mois de CA.

Le suivi de chaque projet est réalisé mensuellement. A ce jour, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est proche de 0, ce que nous devons à l'application systématique de la méthode Isopro.

Néanmoins, en cas de dérapage potentiel d'un chantier, l'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendé en résultat par le biais de concessions commerciales (= temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

Enfin, la facturation des composants reste un élément de sécurité majeur dans la politique de cotation de SWORD Group, étant donné que ce chiffre d'affaires ne génère pas de coûts directs et qu'elle peut pallier les conséquences de certains dépassements sur chantiers.

4.1.2 Risques clients

Risque de défaillance

Il n'y a pas de risques clients en termes de règlements : SWORD Group n'a jamais connu un client en état de cessation de paiement et n'a jamais subi d'impayé.

Par ailleurs, historiquement, le taux de fidélisation est égal à 100 %. Ce taux représente le nombre de clients reconduisant des contrats en année A, comparé au nombre de clients de l'année A-1.

Risque lié à la concurrence

Le risque lié à la concurrence est très limité grâce à :

- l'avance technologique de SWORD Group,
- sa connaissance fonctionnelle des domaines d'intervention de ses clients,
- la dispersion de sa concurrence qui s'avère fort différente d'un pôle à l'autre,
- la typologie de sa clientèle (exemple : Communautés Européennes) qui nécessite un investissement important à l'entrée.

Ce spectre large de types de concurrence s'avère très positif, notamment quand le client réclame des savoir-faire très divers dans le cadre de projets d'intégration.

Visibilité

Au 31 décembre 2006, le carnet de commandes (*) s'élève à 10 mois du chiffre d'affaires budgété 2007 hors croissance externe sur les 12 prochains mois et à 23 mois au total.

(*) Le carnet de commandes inclut les commandes "signées + probables + possibles" pondérées

4.1.3 Risques liés à la sécurité informatique et aux évolutions technologiques

Au niveau hardware et réseau local, une équipe de 6 personnes est spécialisée dans le maintien de nos infrastructures et surtout dans les sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifuges.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir nos risques en termes de dégâts provoqués par nos collaborateurs chez nos clients.

Enfin, la capitalisation de nos savoir-faire au travers de nos composants nous permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

4.2 Risque de liquidité

Compte tenu des emprunts et lignes de crédit précisés ci-dessous, SWORD GROUP estime ne pas présenter de risque de liquidité.

Emprunts

Caractéristique des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixe ou taux variable	Montant global des lignes	Capital restant du au 31/12/2006	Echéances	Existence ou non de couvertures
Emprunt N°1	Taux variable (euribor 3 mois +1,5%)	3 049 K€	610 K€	2007	Non
Emprunt N°2	Taux variable (euribor 3 mois + 1,5%)	3 049 K€	610 K€	2007	Non
Emprunt N°3	Taux variable (euribor 3 mois + 1%)	1 000 K€	1 000 K€	2007	Non

Droit de tirage billets à ordre

Caractéristique	Taux fixe ou taux variable	Montant		Echéances	Existence ou non de couvertures
		Non utilisé	Utilisé		
Droit de tirage	Taux variable (euribor 3 mois + 0,7) Commission d'engagement 0,20%	0	1000	15/02/2008	NON
Droit de tirage	Taux variable (euribor 3 mois + 1) Commission d'engagement 0,25%		850	2004 A 2007	NON
Droit de tirage	Taux variable (euribor 3 mois + 0,7) Commission d'engagement 0,20%		32000	31/07/2010	NON
Droit de tirage	Taux variable (euribor 3 mois + 0,7) Commission d'engagement 0,20%		10000	31/12/2008	NON
Droit de tirage	Taux variable (euribor 3 mois + 1) Commission d'engagement 0,25%		2000	30/07/2008	NON
Droit de tirage	Taux variable (euribor 3 mois + 0,7)		5000	03/11/2011	NON
Droit de tirage	Taux variable (euribor 3 mois + 0,7) Commission d'engagement 0,10%		10000	2006 A 2009	NON
Droit de tirage	Taux variable (euribor 3 mois + 0,8) Commission d'engagement 0,10%	10280	4720	2006 A 2011	NON

Découverts

SWORD GROUP bénéficie de la part d'un établissement financier d'une possibilité complémentaire de droits de tirage de 10.280 k€, non utilisée au 31 décembre 2006, rémunérés au taux euribor 3 mois + 0,8.

Clauses de défaut et d'exigibilité anticipée

SWORD GROUP s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant les ratios suivants :

- dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3,5,
- dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1.

Au 31 décembre 2006, le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé est de 2,56 (soit 59 621 /23 294).

Le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés est de 0,72 (soit 59 621 /82 775).

4.3 Risques de marché

4.3.1 Risque de taux de change

Le risque de change n'est pas considéré comme un risque significatif à ce jour. Le groupe considère qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place une structure lourde de suivi et de gestion du risque.

Le risque de change est assumé par la holding. Les budgets sont conçus avec des hypothèses prudentes, le taux de change analytique étant toujours celui du mois en cours.

	K€	K\$	K Franc Suisse	K Rand	K Roupie indienne
Actifs	75 998	7 341	9 917	6 152	49 960
Passifs	19 783	5 959	6 166	4 679	3 715
Position nette avant gestion	56 215	1 382	3 751	1 473	46 245
Dérivé de gestion	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	56 215	1 382	3 751	1 473	46 245

Position nette = solde acheteur ou vendeur dans la devise considérée

Une évolution défavorable et uniforme de 5% de la devise d'établissement des comptes (€) contre la totalité des devises citées dans le tableau ci-dessus entraînerait une perte de 4 403 K€ sur la position nette globale en devises.

4.3.2 Risque de taux d'intérêt

Décomposition, en fonction de leur durée, des dettes financières auprès des établissements de crédit au 31/12/2006 :

	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	17 034	52 422	-
Actifs financiers	1 746	-	-
Position nette avant gestion	15 288	52 422	-
Dérivé de gestion	-15 288-	-4 712-	-
Position nette après gestion	-	47 710	-

La sensibilité à l'évolution du taux est égale à 477 K€. (= position nette à taux variable x 1% de variation du taux court terme x durée restant à courir jusqu'au prochain exercice soit 477 K€).

Ce montant représente 22,8 % de montant global du coût de l'endettement financier brut consolidé de 2006.

Les principaux emprunts ont été souscrits au taux d'intérêt euribor 3 mois + 1,5. Une couverture par SWAP payeur à taux fixe de 3,825 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 14 novembre 2006 pour une durée de 24 mois et pour un montant de 20 M€.

Le suivi et la gestion de ce risque sont effectués par le service administratif et financier dans le cadre de la gestion générale de la société.

4.3.3 Risques sur actions

La constitution du portefeuille repose sur deux intentions :

- L'acquisition d'actions propres dans le cadre d'un programme de rachat d'actions et d'un contrat de liquidité,
- Le placement de la trésorerie en valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2006, il est constitué de :

En €	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	216 506	103 504
Hors-bilan	Néant	Néant
Position nette globale	216 506	103 504

La valeur de marché au 31 décembre 2006 du portefeuille s'élevait à :

- valeurs monétaires : 216 506 €
- actions propres : 104 104 €

Evaluation du portefeuille

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice (sur la base du dernier cours coté ou de la valeur liquidative) devient inférieure au prix d'acquisition, une provision est constituée.

Actions propres

La Société a confié à la société Gilbert-Dupont l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité en date du 26 juillet 2005. A l'exception des actions propres détenues dans ce cadre, SWORD GROUP ne détient pas d'autres actions propres dans le cadre d'un programme de rachat et n'a procédé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, à aucune acquisition d'actions dans ce cadre.

Les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés indépendamment de l'objectif d'acquisition et de détention et de leur classement comptable dans les comptes individuels des entreprises détentrices.

Suivi et gestion du risque sur actions

Les seuls risques potentiels sur actions portent sur les placements de la trésorerie en valeur mobilière de placement. Les placements sont choisis parmi ceux qui ne comportent pas de risque réel.

Le portefeuille, hors actions propres, est très limité. Dans ces conditions, il n'a pas été précisé de limites internes (place, contrepartie, secteur économique) ni d'encadrement des risques ou toutes autres mesures de contrôle interne. Les placements doivent rester classiques dans la nature et sans risque par définition.

4.4 Risques juridiques

Il n'existe pas de risques juridiques généraux en cours du fait de l'activité, hormis les risques commerciaux et techniques éventuels pouvant résulter du déroulement des chantiers (voir paragraphe 4.1.1). Ces risques détectés font systématiquement l'objet d'une provision pour risque inscrite au passif du bilan lorsqu'ils sont considérés comme probables.

Au 31 décembre 2006, il n'existe pas de risques juridiques généraux liés à l'activité du Groupe susceptibles d'être valorisés.

4.5 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

Contrairement à d'autres sociétés qui misent sur les personnes pour capitaliser leur savoir-faire, SWORD Group s'appuie résolument sur des outils composants logiciels, améliorés de projet en projet, qui permettent de ne pas perdre le know-how en cas de départ d'un collaborateur.

En ce qui concerne le management, il s'agit d'une équipe composée d'un Président Directeur Général, de deux Directeurs Généraux Délégués dont un est également Directeur Administratif et Financier et de 7 Directeurs d'Opérations au 1^{er} janvier 2007, présentés au 17.1.2.

Cependant, la substance même du management est représentée par les 24 Directeurs de BU et les 7 Directeurs d'Opérations qui sont aussi directeurs d'une Business Unit. Véritables directeurs de PME, ils sont en charge de la gestion, du recrutement et du management.

4.6 Assurances et couvertures des risques

La politique générale de couverture d'assurance repose sur trois pôles :

- o la couverture des risques « responsabilité civile » pour chacune des sociétés du groupe,
- o la couverture des risques « responsabilité civile » pour Monsieur Jacques MOTTARD et Monsieur François BARBIER, en tant que représentant de la société 21 CENTRALE PARTNERS, administrateurs de SWORD GROUP,
- o la couverture des risques matériels (dégâts des eaux, incendies, flotte de véhicules, ...).

La politique générale vise à couvrir les risques présentant un impact financier significatif et pour lesquels le groupe ne pourrait s'auto assurer financièrement.

Les niveaux de couvertures pour les trois pôles précités sont les suivants :

Responsabilité civile SWORD Group :

- o Exploitation : dommages corporels matériels et immatériels : 7 500 000 €
- o Professionnelle : dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non : 4 500 000 €

Responsabilité civile administrateurs : 5 000 000 €

Couverture des risques matériels : couverture multirisque :

- o des bâtiments
- o de la flotte automobile
- o du parc informatique

Tableau des assurances :

M€	Responsabilité civile générale et professionnelles	Multirisques
2006	Franchise 0,15	Franchise Néant

L'analyse des risques du groupe ne fait pas apparaître de risque significatif non couvert par un contrat d'assurance.

4.7 Faits exceptionnels et litiges en cours**Faits exceptionnels et litiges en cours**

A la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges non provisionnés en comptabilité pouvant avoir eu ou ayant eu dans un passé récent une incidence sur les résultats, la situation financière ou le patrimoine de SWORD Group ou de ses filiales.

Politique de provisionnement

Le niveau des provisions pour risques et charges s'explique par une approche rigoureuse des risques provisionnés par les directeurs de Business Unit.

Ces risques et charges sont provisionnés sur la base de la meilleure estimation des coûts probables à supporter. Le montant des risques et charges provisionnés est de 189 K€ au 31 décembre 2006.

V - Informations concernant la Société

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Dénomination social et nom commercial de la Société

La dénomination sociale de la Société est « SWORD GROUP ».

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée sous le numéro SIREN 438 305 054, au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon.

Le code APE de la Société est 741 J

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de la Société

SWORD GROUP a été constituée en tant que société holding le 22 juin 2001 sous la forme d'une société anonyme pour une durée de 99 ans expirant le 21 juin 2100. Le 30 août 2001, 144 actionnaires de la société SWORD SA, société créée le 17 novembre 2000, ont fait apport de leurs titres à la société SWORD GROUP.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société anonyme à conseil d'administration de droit français soumise au code de commerce et au décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Le siège social est fixé au 9, avenue Charles de Gaulle - 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or. Le numéro de téléphone est le 04 72 85 37 40.

Son activité ne relève pas de réglementation particulière.

5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de la Société

L'histoire de SWORD GROUP prend sa source dans celle du groupe Decan. En effet, c'est Jacques Mottard, actuel PDG fondateur de SWORD GROUP, qui a créé la SSII Decan en 1990 et qui l'a hissée au niveau d'un groupe international coté au Second Marché.

Suite au rachat de Decan par Metamor Worldwide, puis au rachat de Metamor Worldwide par Psinet en mars 2000, Jacques Mottard a décidé de se retirer de la présidence de Decan en octobre 2000.

Création de SWORD SA en novembre 2000

Fort de l'expérience réussie de Decan, M. Jacques Mottard a créé la société SWORD SA le 17 novembre 2000. L'activité a démarré le 1er décembre 2000, en s'appuyant sur le rachat de certaines filiales et fonds de commerce de Decan, choisis pour leurs spécificités technologiques.

C'est ainsi que la société Decan Groupe et ses filiales ont cédé des actifs représentant environ 14 % de son chiffre d'affaires (comptes de résultat au 30 juin 2000), à la société SWORD SA contrôlée par l'ancien dirigeant de Decan, M. Jacques Mottard :

- cession par Decan Groupe à SWORD SA de sa participation de 81,33 % dans la société FircoSoft (et sa filiale américaine Fircosoft Inc.), spécialisée dans la sécurisation et l'automatisation des paiements via le réseau Swift ; cession par Decan CS à SWORD SA de ses participations dans les sociétés :

- SWORD Création Informatique (100 %), société sud-africaine spécialisée en propriété intellectuelle, souvent appelée SWORD Afrique du Sud,
- Decan Inc. (100 %), société américaine gérant la gestion électronique de documents (GED) de l'Organisation des Nations unies (ONU) et rebaptisée SWORD Inc. ;

- cession par Decan CS à SWORD SA de 3 segments d'activité : IDL et IDP, entités spécialisées dans la gestion électronique de documents (GED) et les systèmes d'information géographique (SIG) et SWP (gestion de marques et de brevets).

Le rachat des filiales et fonds de commerce auprès de Decan a pu être financé à hauteur de 9 M€ par un prêt bancaire accordé par le Crédit Agricole, la Banque Rhône-Alpes et la Lyonnaise de Banque et à hauteur du solde par apport personnel de Jacques Mottard et du FCPR 21 Développement.

Année 2001 : acquisition de DDS EUROPE et PROFILER

Le 1er avril 2001, SWORD SA a procédé à l'acquisition de deux sociétés qui ont élargi son champ d'activités et son déploiement géographique :

- DDS, rebaptisée DDS EUROPE LIMITED, basée à Londres et ayant une activité de conseil en gestion du changement,
- Profiler, rebaptisée SWORD CONSULTING, spécialisée dans le conseil en monétique et le conseil en logistique.

Année 2002 : introduction en bourse et acquisition de TEXT SOLUTIONS et de CRONOS TECHNOLOGIES

Le 13 mars 2002, SWORD GROUP a été introduit au Nouveau Marché de la Bourse de Paris, dans la section Next Economy.

Le 1^{er} avril 2002, SWORD a acquis la Société TEXT SOLUTIONS basée à Londres, détentrice des titres TEXT SYSTEM. La société TEXT SYSTEM a été rebaptisée SWORD ECM et est spécialisée en Change Management. Du fait de son rôle à l'origine de gestionnaire de participation TEXT SOLUTIONS ne génère pas de chiffre d'affaires.

Au 1^{er} décembre 2002, SWORD a acquis la Société CRONOS TECHNOLOGIES, rebaptisée SWORD TECHNOLOGIES, basée au Luxembourg et à Bruxelles, et spécialisée en gestion de données.

Année 2003 : acquisition de ZEN & ART et FI SYSTEM BELGIUM

Le 3 décembre 2003, SWORD a acquis les activités de «professional services» de la société ZEN & ART, basée à New York et spécialisée dans l'approche de grands comptes bancaires.

Le 15 Décembre 2003, le Tribunal de Commerce de Paris a retenu la proposition de SWORD pour acquérir la Société FI SYSTEM BELGIUM, société mère de ASCII, à 70 %, basée à Bruxelles et spécialisée dans la gestion du contenu web (WCM).

Année 2004 : acquisition de GLOBAL et CIMAGE

Le 1^{er} avril 2004, SWORD a acquis la société GLOBAL basée à Londres avec une filiale opérationnelle en Inde à Chennai (ex Madras). Cette Société spécialisée dans l'offshore est destinée à servir de centre de production pour les pays anglo-saxons.

Le 1^{er} juillet 2004, SWORD a acquis la Société CIMAGE basée à Londres avec une filiale opérationnelle aux Etats-Unis à Boston (Massachusetts). Cette société spécialisée dans les produits de Document Management, édite des logiciels destinés à des marchés hautement régulés (pharmacie par exemple).

Année 2005 : acquisition de PRAGMA, HARVARD, LINKVEST, SWORD LEBANON et INTECH

Le 6 avril 2005, SWORD a acquis les sociétés PRAGMA et HARVARD

- PRAGMA, basée à Aberdeen (Ecosse). Cette Société, spécialisée dans le service en gestion documentaire et business intelligence auprès des sociétés pétrolières, vient compléter l'offre du Groupe sur ce marché, SWORD étant déjà présente à Houston
- HARVARD, basée à Londres. Cette Société, spécialisée dans le conseil en organisation auprès des établissements bancaires et financiers, s'inscrit totalement en complémentarité avec SWORD DDS, la filiale de SWORD spécialisée en change management et en conseil en organisation.

Le 28 juillet 2005, SWORD a acquis la Société LINKVEST basée à Lausanne (Suisse). Cette Société, spécialisée en gestion du contenu des entreprises (ECM) permet à SWORD d'avoir une base en Suisse où sont déjà gérés des projets, notamment chez Orange Suisse.

Le 1^{er} octobre 2005, SWORD a acquis la Société SWORD LEBANON basée à Beyrouth, spécialisée dans le développement offshore pour les pays francophones. Cette base vient compléter notre opération de Chennai (Inde), laquelle s'adresse plus principalement aux projets britanniques.

Le 30 novembre 2005, SWORD a acquis la Société INTECH basée à Londres. Cette Société, spécialisée dans les produits à destination des ré-assureurs pour les aider à gérer leurs risques, apporte à SWORD un nouveau marché "hautement régulé", fortement complémentaire au marché bancaire.

Année 2006 : prise de participation dans NEXTECH - acquisition de STELLON et de RTE

Le 26 janvier 2006, SWORD a acquis 10% du capital de NEXTECH, Société basée à Belo Horizonte (BRESIL), participation portée à 19% en juin 2006. L'intérêt de NEXTECH réside principalement dans sa capacité à revendre les produits Cimage en Amérique du Sud.

Le 29 juin 2006, SWORD a acquis la société STELLON basée à Lausanne (Suisse), société spécialisée dans la Business Intelligence et plus particulièrement dans le KPI (*Key Performance Indicators*). Cette opération permet au Groupe d'intégrer ce nouveau savoir-faire et est en parfaite complémentarité avec LINKVEST, basée à Lausanne, elle aussi.

Le 17 novembre 2006, SWORD a acquis la société RTE, basée à Glasgow. La présence du Groupe, notamment dans les secteurs pétrolier, du transport, des télécommunications et de l'énergie, se trouve ainsi renforcée de manière significative.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés sur les exercices 2003 à 2006

Les principaux types d'investissements sont les suivants :

Formation

La politique d'investissement de formation est basée sur la gestion de projets, qui prévoit une formation systématique à l'initialisation des chantiers. Le coût correspondant s'élève à 1,46 % de la masse salariale.

Matériel

La politique d'investissements matériels concerne principalement les micro-ordinateurs des ingénieurs et le réseau local. Le parc informatique est récent : il n'est pas prévu d'investissement important. Dans le cadre de la tierce maintenance applicative le matériel informatique reste la propriété du client de SWORD Group.

Composants logiciels

Ces investissements se font dans le cadre de signatures de nouveaux chantiers, ou dans le cadre de la capitalisation de savoir-faire, à la fin de certains chantiers : au niveau fonctionnel (exemple : marques et brevets) de suivis des nouveaux accords internationaux, afin d'adapter les composants logiciels à ceux-ci.

Les composants logiciels sont intégrés dans une prestation globale réalisée pour les clients. Les clients deviennent propriétaires des logiciels, composants compris, sans autorisation de les revendre. Dans ce cas, la maintenance peut être assurée par eux mêmes, ou par SWORD Group dans le cadre d'un contrat.

Produits

Les investissements produits peuvent être divisés en trois parties :

- la maintenance corrective, passée en charges,
- la maintenance évolutive, passée en charges,
- le développement de nouveaux produits, pour lesquels :
 - * les spécifications sont passées en charges
 - * Les développements sont activés à hauteur des dépenses directement affectées au projet. Ils sont amortis à compter de la commercialisation du produit et sur la durée d'utilité du projet en général 5 ans.

Les montants des investissements sont détaillés, pour les trois exercices précédents, dans le tableau suivant :

Par type d'investissements (hors investissements financiers et incorporels)

	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (budget)
en K€				
Construction	-	-	-	-
Matériel de transport	12	74	124	161
Agencement installation	136	279	674	720
Matériel de bureau et informatique	403	937	917	237
Mobilier de bureau	72	192	201	772
Total	623	1 482	1 916	4 027

Par activité

Services (1)	580	1 309	1 536	3 227
Produits	43	173	380	800
Total	623	1 482	1 916	4 027

Par zone géographique

France	260	732	487	1 020
UK	134	375	1 031	2 170
Benelux	208	254	221	460
Autres	21	121	177	377
Total	623	1 482	1 916	4 027

(1) Les activités Services et Conseil ont été cumulés sur 2004 et 2005.

Acquisitions réalisées jusqu'au 31/12/2006

en K€	Date	Prix d'achat	Goodwill et fonds commerciaux
SWORD SA	01-11-00	-	8 363
FIRCOSOFT	01-11-00	6 309	4 669
SWORD DDS France	01-07-01	242	-
SWORD Création Informatique	01-11-00	107	-
SWORD Inc.	01-11-00	2 561	2 397
SWORD Suisse	01-04-01	284	38
SWORD UK	01-04-01	3 418	1 666
SWORD ECM	01-04-02	4 104	5 780
SWORD TECHNOLOGIES	01-12-02	11 793	10 866
ZEN ET ART (Fonds de commerce)	01-12-03	3 067	3 142
ASCII/FI SYSTEM	01-01-04	3 000	4 213
GLOBAL SOFTWARE SERVICES	01-04-04	2 498	2 252
CIMAGE	15-07-04	5 696	7 885
PRAGMA	06-04-05	12 695	11 162
HARVARD	06-04-05	2 081	1 882
LINKVEST	28-07-05	5 787	5 054
SWORD LEBANON	01-10-05	18	
INTECH	30-11-05	30 082	27 605
SWORD SAS	02-01-06	336	283
SWORD ATLANTIQUE	17-01-06	40	270
STELLON	28-06-06	5 094	4 746
RTE	17-11-06	18 589	16 775
Total		117 801	119 048

5.2.2 Investissements en cours

Néant.

5.2.3 Principaux investissements engagés

A ce jour, il n'y a pas de nouveau engagement d'investissement significatif pris par les organes dirigeants.

VI - Aperçu des activités

6.1 Principales activités

6.1.1 Positionnement et offre de SWORD GROUP

6.1.1.1 Positionnement de SWORD GROUP

SWORD GROUP est une société de services en ingénierie informatique :

A/ Spécialisée sur des niches technologiques :

- dans le domaine de la gestion du contenu (ECM) regroupant la gestion électronique de documents (GED), les systèmes d'information géographique (SIG) et la gestion de données (Business Intelligence) ;
- dans le domaine de l'intelligence artificielle.

B/ Spécialisée sur des niches marchés :

- marchés hautement régulés : banque, assurance, nucléaire, pétrole, pharma/santé ;
- institutions internationales et gouvernements : Union européenne, ONU, Offices nationaux de marques et brevets
- Telco
- Ingénierie

C/ Très internationale :

87,5% du chiffre d'affaires pro forma 2006 est réalisé hors de France. SWORD est impliquée dans 11 pays et travaille dans 34 pays.

D/ Industrielle :

SWORD s'appuie sur des composants logiciels pour industrialiser le développement de ses projets et développe par ailleurs des produits complémentaires à ceux proposés sur le marché, ce qui accentue son positionnement d'acteur de niches.

De plus, cette industrialisation conduit tout naturellement à développer des bases « offshore » (Brésil, Grèce, Inde et Liban).

6.1.1.2 L'offre de SWORD GROUP

L'évolution opérationnelle des structures du groupe conduit désormais l'essentiel des business units (BU) à réaliser des prestations de conseil directement auprès de leurs clients. Afin de refléter de manière plus fidèle la segmentation de l'activité du groupe, le segment relatif à l'activité conseil n'est plus présenté distinctement en 2006 et les BU le composant sont redistribuées vers l'activité Solutions. En outre, la majeure partie de ce segment conseil (SWORD CONSULTING, BU IDP) a fait l'objet d'une cession au cours de l'année 2006.

1. Les solutions

1.1 Gestion documentaire et de contenu

L'expertise de SWORD GROUP permet aujourd'hui de dominer de manière transversale tous les aspects techniques de la gestion électronique documentaire (GED) et de certaines applications métier.

Architectures GED

L'offre de SWORD s'appuie sur les compétences acquises depuis plus d'une dizaine d'années en ingénierie documentaire et plus récemment en architecture n-tiers. Nos équipes maîtrisent les domaines suivants :

- acquisition (Numérisation, OCR/ICR, catégorisation de documents, etc.) ;
- archivage légal et archivage opérationnel ;
- gestion électronique de dossiers ;
- gestion de documentation technique ;
- Ré-engineering des processus métier (BPR), workflow ;
- dématérialisation de documents (bon de commande, facture, etc.) ;
- gestion de formulaires ;
- intégration des applications ECM dans les autres composants du SI ;
- portail, serveur Web et bases documentaires ;
- éditique ;
- documentation structurée autour des normes SGML/XML.

SWORD intervient sur toutes les phases de la construction d'une architecture documentaire : audit, conseil, expertise, intégration et mise en œuvre de solutions, reprise de l'existant et tierce maintenance applicative (TMA).

Dans le cadre de cette activité, SWORD GROUP bénéficie de partenariats privilégiés avec des éditeurs de logiciels tels que **Documentum, Filenet et Microsoft**, qu'il intègre dans ses solutions globales.

Si la GED est une activité en tant que telle, elle apporte également une véritable valeur ajoutée à d'autres domaines d'applications informatiques. Citons à titre d'exemple celui du CRM (gestion de la relation client) où les techniques de GED ajoutent une dimension supplémentaire en permettant l'exploitation numérique des contrats, des courriers, etc. De la même manière, avec des ERP comme SAP, nous enrichissons les fonctionnalités en donnant un accès transparent aux « images documents » et nous améliorons considérablement les performances des processus de traitement.

A titre d'exemple, SWORD GROUP a réalisé pour le Cetelem une solution de gestion électronique documentaire permettant **l'archivage sécurisé des dossiers clients**. Ce système permet d'archiver avec un haut niveau de sécurité les relevés de comptes de ses clients et leur consultation par ses chargés de clientèle à travers un Intranet spécifique. À terme, différents éléments tels que les courriers et les chèques devraient également être traités par ce système.

Applications métier

Les applications métier naissent du mariage entre les processus métier et la GED. Concrètement, il s'agit de l'union d'un métier, d'un moteur de Workflow, d'une base de données et de composants logiciels au sein d'une architecture GED. Le tout est porteur d'une forte valeur ajoutée.

Voici quelques applications métier dont SWORD GROUP est spécialiste :

- **Pharmaceutique** : la commercialisation d'un médicament passe par la procédure d'autorisation de mise sur le marché (AMM). Cette procédure est longue et complexe. Par la mise en place d'applications sur mesure, les équipes SWORD aident les industriels à garantir la complétude et la conformité réglementaire internationale tout en minimisant le temps de traitement ;
- **Banque et télécommunications** : des normes émergentes confèrent à un document électronique une valeur légale. SWORD met en place des systèmes spécifiques permettant de garantir la conservation temporelle, l'inviolabilité et la conformité aux normes ;
- **Propriété intellectuelle** : systèmes d'information pour la gestion et la protection des marques, brevets, dessins et modèles.
- **Santé** : la gestion des dossiers patients nécessite d'intégrer des documents des professionnels de santé et des patients de manière hautement sécurisé avec une forte disponibilité.

Quand un domaine métier fait l'objet d'un investissement particulier, il est possible de développer des composants métier re-utilisables qui accélèrent toutes les phases de la mise en œuvre d'un système d'information.

1.2 Les Systèmes d'information géographique (SIG)

Cette activité consiste à incorporer **la dimension cartographique dans les systèmes d'information**.

En effet, l'information géographique prend une part de plus en plus importante dans les systèmes d'information des entreprises du secteur privé et des organismes publics. Les services de géo-localisation proposés par les opérateurs de téléphonie mobile, les systèmes d'aide à la navigation et de suivi de flotte de véhicules, les systèmes de gestion de patrimoine foncier, immobilier et technique, les systèmes de géomarketing, les systèmes de gestion des terres et des aides agricoles, les systèmes d'analyse des risques environnementaux et industriels illustrent cette avancée.

Pour cette activité, l'offre de SWORD GROUP se décline sous forme de prestations de conseil stratégique et opérationnel, d'ingénierie de solutions, d'intégration de systèmes et de tierce maintenance applicative (TMA).

SWORD GROUP est reconnue comme un acteur majeur dans ce domaine. Son savoir-faire repose sur plus de dix années d'expérience, et il en résulte une connaissance approfondie des secteurs qui utilisent les SIG : collectivités territoriales, aménagement du territoire, urbanisme et droits des sols, transport, télécommunications, logistique, ingénierie du patrimoine, géomarketing, intelligence économique et statistiques.

Ses compétences complémentaires dans les (nouvelles) technologies de l'information et de la communication (TIC) permettent à ses équipes de proposer des prestations à forte valeur ajoutée.

Dans sa démarche industrielle, SWORD GROUP a développé une gamme cohérente de composants logiciels qui couvrent les besoins de conception, d'administration et de diffusion de l'information géographique :

- Cosig administration, outil de l'administrateur du système, permet de définir des cartes et les utilisateurs du système (et leurs droits) ;
- Cosig certification est un automate qui permet de préserver l'intégrité et la qualité du patrimoine de données existant lors de l'intégration de nouvelles données ;
- Cosig modélisation est un outil de modélisation pour les systèmes d'information géographique ;
- Cosig édition permet de gérer et de consulter tout type de données contenues dans le système (données géographiques et attributaires, plans, documents, photos, vidéos, etc.) ;
- Cosig e-net est une application Internet/Intranet qui permet de consulter des informations issues de bases de données géographiques ;
- Cosig patrimoine propose des fonctionnalités de gestion de patrimoine dans deux technologies : client/serveur traditionnel et Intranet. Ces applications sont de véritables outils de gestion de l'information patrimoniale couplés aux technologies cartographiques et multimédias ;
- Cosig supervision propose des fonctionnalités de cartographie (en) temps réel. Cette application permet de répondre aux besoins de supervision et de localisation de tout type d'information : véhicule d'une flotte, rames ou trains.

L'ajout de la dimension cartographique dans le système d'information répond pleinement aux besoins toujours croissants de nos clients de mieux connaître l'environnement dans lequel ils évoluent (connaissance des clients, de la concurrence, de l'activité économique, etc.). Cette approche se traduit par une intégration plus forte des SIG dans les autres composantes des systèmes d'information notamment le CRM, les ERP, la CAO et le décisionnel (BI).

1.3 Le décisionnel (la Business Intelligence, BI)

Un autre domaine de spécialisation de SWORD est la gestion de données structurées dans des environnements ouverts pour la mise en œuvre de solutions en Business Intelligence.

En utilisant les fondements de solutions logicielles telles qu'Oracle, BEA, Microsoft, SAS, Business Objects etc., SWORD construit des systèmes d'information sur mesure répondant aux différents besoins de l'entreprise. L'utilisation de composants et de technologies standard lui permet de réduire les coûts de développement et de maintenance des systèmes tout en assurant une indépendance vis-à-vis des technologies et donc une plus grande faculté d'adaptation aux demandes de nos clients.

SWORD est capable de concevoir ces projets dans leur intégralité : de l'analyse des besoins à la formation des utilisateurs finaux en passant par la validation de l'architecture et la réalisation même du système.

Afin de rendre l'entreprise plus performante sur son marché, SWORD accompagne ses clients dans l'élaboration d'une stratégie de maîtrise d'information. Face au marché actuel, caractérisé par une compétitivité accrue et un besoin constant d'informations, les entreprises doivent en effet se doter d'une informatique décisionnelle performante, de la collecte des données jusqu'à leur valorisation.

Notre offre Business Intelligence englobe le conseil, l'assistance technique, l'ingénierie, le change management, la formation et la maintenance d'applications (TMA).

Les prestations se déclinent en de nombreuses facettes :

- prise en charge totale de projet Business Intelligence ;
- expertise au niveau des solutions ;
- mise en place de Data Warehouse (ETL, Stockage, etc.) ;
- analyses statistiques ;
- entreprise performance management ;
- CRM analytique.

SWORD dispose d'une équipe d'experts motivés, ayant plus de 10 années d'expérience, qui apportent à nos clients un service à haute valeur ajoutée et un retour sur investissement rapide.

Outre sa parfaite connaissance du domaine Business Intelligence, la valeur ajoutée de SWORD réside dans son excellente expertise de gestion de projet avec « engagement de résultat ». Cela lui permet notamment d'être leader au niveau des contrats-cadres de grandes institutions.

Au niveau du secteur privé, nous apportons, en plus de nos compétences techniques, une expertise métier acquise à travers la réalisation de différents projets.

Citons quelques exemples de projets pour la Commission européenne :

- pour Eurostat, une équipe se charge d'assister le client dans l'analyse et la présentation de données européennes afin d'orienter les politiques de l'Union. Une deuxième équipe définit des architectures décisionnelles et aide à la mise en œuvre et à l'exploitation technique des outils tels que BO et SAS ;
- le contrat-cadre lié au projet ACCESS d'Euratom Safeguards Office pour tous les développements concernant la gestion des déchets nucléaires pour les futurs États membres. Ce contrat représente 5.000 jours/hommes ;
- le contrat-cadre lié à l'OLAF pour tous les développements et la maintenance des applications « anti-fraude » des institutions européennes ;
- le contrat-cadre lié au projet Demco de la direction générale TAXUD pour la maintenance évolutive et corrective des systèmes autour des 9 systèmes d'information de la DG TAXUD. Ce contrat représente 8.000 jours/hommes ;
- le contrat-cadre External Service Provider conclu avec la direction informatique pour 5 années. Lot 7 « BI and Data Warehouse » : ce lot concerne le data warehousing ainsi que tous les développements liés à la Business Intelligence.

Et hors Commission européenne, tels que :

- le contrat-cadre avec Euroscreen pour la gestion décisionnelle de l'ensemble des données de recherche dans le « screening » des molécules ;
- le contrat-cadre avec le Crédit Agricole Indosuez Luxembourg dans le cadre du déploiement du système décisionnel et de sa maintenance pour tous les aspects d'enregistrement, gestion des comptes et des dépôts ;
- Le contrat-cadre Eurocontrol à Bruxelles concernant le déploiement et la maintenance du système décisionnel et de Business Object au sein d'Eurocontrol.

1.4 Le Web Content Management (WCM)

Face à l'augmentation critique de la publication de l'information il devient incontournable de mettre en place des solutions « industrielles » et performantes pour permettre son exploitation et sa mise à disposition dans les meilleurs délais. Ces fonds documentaires sont de nature et d'origines diverses : industriel (instructions techniques, manuels qualité), (juridique et) financier, administratif, juridique, marketing, commercial, éditorial (encyclopédies, dictionnaires, catalogues).

L'expertise de SWORD dans le domaine de la gestion de contenus Web lui permet d'adresser, à partir de l'intégration d'outils standard du marché, les principaux éléments de la gestion du contenu, notamment :

- la rédaction
 - multiplicité des auteurs (expert, ingénieur, responsable marketing, etc.)
 - gestion du multilinguisme
- le stockage
 - recherche d'information
 - restitution des informations
 - centralisation et administration des systèmes
- l'approbation
 - gestion de la sécurité et approbation des contenus publiés (cycle de vie)
- la mise en forme et l'assemblage
 - prise en compte de tous types de formats (image, texte, audio, vidéo, etc.)
- la publication
 - mise à jour des informations
 - personnalisation de l'accès à l'information
 - accès étendu via des sites Internet, Intranet ou des portails.

Les solutions du marché, intégrées par SWORD, permettent de mettre en place des solutions concrètes répondant à une problématique critique d'augmentation du volume d'informations publiées et de sa mise à disposition « personnalisée » à un public le plus large possible.

A titre d'exemple, SWORD GROUP a conçu et réalisé pour le compte de Michelin un système de gestion de contenus multilingues pour traiter la publication papier et électronique de ces guides (rouge, vert, etc.).

Citons également les nombreuses réalisations faites et en cours pour des institutions telles que la Commission européenne et le Parlement européen ainsi que des sociétés à dimension internationale.

1.5 Le Change Management

L'intégration d'un progiciel de type ERP dans le système d'information d'une entreprise l'oblige à adapter ses processus internes à ce nouvel environnement. Pour que l'ERP augmente l'efficacité de l'entreprise, il faut, en amont, définir de nouvelles procédures et en aval, permettre aux employés de comprendre et d'approprier ces nouveaux processus de gestion par des actions de formation.

Depuis 1990, DDS, filiale de SWORD GROUP, propose du conseil en conduite de changement et met en place des solutions de formation dans de grandes multinationales.

Les prestations de **conseil en conduite de changement** se déclinent en de nombreuses facettes :

- formation à la planification et la gestion de projets d'enseignement ;
- programmes de gestion de changement ;
- analyse de besoins de formation ;
- développement de contenus de formation, traductions et ciblages ;
- formation à la logistique et administration d'enseignement,
- formation à la livraison d'enseignement ;
- support aux utilisateurs en phase de démarrage.

En termes de **solutions de formation**, SWORD DDS propose des programmes simples, efficaces, ciblés, réutilisables, et qui contribuent à rendre cohérentes les informations fournies aux collaborateurs, quel que soit le domaine de gestion, de marché ou de langue. Il s'agit en général d'e-learning. SWORD GROUP propose notamment l'intégration du logiciel On-Demand, un logiciel sophistiqué destiné à améliorer immédiatement les performances d'utilisateurs ERP en les guidant pas à pas pendant l'exécution de leurs tâches.

SWORD GROUP dispose d'une équipe constituée de traducteurs, de linguistes et de consultants multilingues, pour traduire les supports pédagogiques dans les langues maternelles des utilisateurs et façonner les contenus de formation aux modèles d'apprentissage propres à chaque culture (offre Global Media).

Outre sa parfaite connaissance de SAP, la valeur ajoutée de SWORD GROUP réside dans sa dimension internationale: celle-ci lui permet de proposer aux multinationales de déployer pour leurs utilisateurs une solution de formation homogène et adaptée aux habitudes de travail de chaque pays.

Ce savoir-faire peut être illustré par une intervention auprès d'un opérateur multinational d'un grand acteur du marché pétrolier. Après définition des processus de gestion en liaison avec les directions générales, les consultants de SWORD ont mené les opérations de mise en œuvre et de déploiement dans 31 pays : aide en ligne, documentation multilingue, formation des formateurs, formations d'utilisateurs finaux, etc.

Quant à l'Entreprise Content Management (ECM), elle apporte une réponse concrète aux enjeux associés à la gestion du "capital connaissance" de l'entreprise. En d'autres termes, l'ECM donne la possibilité de stocker, de diffuser, d'exploiter et d'accéder en temps réel, et éventuellement en langage naturel, au fonds documentaire et à la connaissance de l'entreprise.

2. Les produits

2.1 La lutte contre l'argent sale (FIRCOSOFT)

La sécurité informatique prend de multiples formes. SWORD se focalise depuis 1992 dans la sécurité liée à la qualité des données afin d'éviter aux entreprises les effets coûteux de la non-qualité. Les technologies que SWORD met en place répondent à trois besoins principalement associés au domaine bancaire : la lutte contre le blanchiment et l'anti-terrorisme, la réparation automatique des messages de paiement et le contrôle d'accès à distance.

Lutte anti-blanchiment et lutte anti-terrorisme (application des listes gouvernementales d'embargo telles que OFAC, SDN, BOE, UE, etc.)

L'agence américaine pour le contrôle des transferts d'actifs (OFAC) publie une liste comprenant des milliers de contreparties (personnes physiques ou morales, navires) avec lesquelles le gouvernement américain interdit aux banques ou filiales situées aux États-Unis d'être en relation. Les ordres de paiement destinés aux comptes de ces contreparties doivent être bloqués sous peine de sanctions élevées (pénalités financières et saisie des fonds). La difficulté de cet enjeu croît avec le volume de messages à contrôler et avec la fréquence de changement de cette liste.

A la suite du 11 septembre 2001, ce besoin s'est internationalisé. Les États occidentaux, puis le reste du monde se dotent de lois imposant aux institutions bancaires de bloquer les fonds de financement du terrorisme, ainsi que d'accroître et de structurer la lutte contre le blanchiment d'argent.

SWORD GROUP, au travers de FircoSoft, a conçu une suite logicielle, la suite OFAC-Agent, qui intercepte automatiquement les messages des contreparties sous embargo (pays, compagnies, individus, vaisseaux). Ce composant accepte tout type de message électronique (paiement, titres, lettres de crédit, télex, etc.) et détermine, en une fraction de seconde, les noms, sociétés, adresses ou codes bancaires du message qui apparaissent dans la liste.

Près de 200 clients à travers environ 500 sites dans plus de 25 pays utilisent quotidiennement cette solution. Ces clients en ont fait un outil mondialement reconnu. OFAC-Agent a été consacré numéro un pour les larges institutions par *Celent Communications* dans son étude publiée en juillet 2003. Ce type d'outil peut aussi, surtout dans le contexte actuel, engendrer de nombreux développements relatifs à la sécurité, notamment dans le domaine aérien.

La réparation automatique (ou "Straight Through Processing")

Le "Straight Through Processing" (STP) est la **réparation/reconstruction automatique de messages** (Swift ou autres formats). En effet, dans les systèmes de messagerie de paiements ou titres, la mauvaise qualité des données à transmettre (codifications approximatives, comptes, information bancaire, noms manquants ou en format non structuré, information de routage absente, etc.), rend difficile le traitement automatique de l'information et nécessite des traitements manuels d'erreurs répétitifs et coûteux.

Grâce au STP, ces systèmes de messagerie n'ont plus besoin de se soucier des données mal structurées ou incomplètes et peuvent fonctionner comme si les messages étaient parfaits. Ces fonctions de réparation automatique des messages se substituent aux traitements de correction manuelle d'erreurs, ce qui réduit considérablement leur coût de traitement.

Le STP est donc devenu un objectif majeur dans la banque et la finance, puisqu'elle constitue une source d'économie et d'amélioration du service aux clients.

Dans ce cadre, l'offre de SWORD GROUP comprend un logiciel de base, "STP-Engine", et des modules spécialisés, facilement intégrables dans les systèmes de messagerie existants. Ces programmes sont issus de la recherche fondamentale approfondie réalisée dans le domaine de l'intelligence artificielle, notamment sur le langage naturel et les réseaux neuronaux.

- **STP-Engine®.** STP-Engine est un logiciel qui accepte en entrée un message complet et retourne en une fraction de seconde un message apte au traitement automatique (STP). Il s'agit soit de transformer le message selon des règles grammaticales, soit d'enrichir et de réparer le message en respectant des règles "métier" et en utilisant des dictionnaires de référence.

- **Les modules Firco de réparation ciblée.** Cette famille de modules a été conçue pour réparer les champs des messages (Swift, FedWire ou EdiFact ou autre structuré) et ainsi améliorer le taux de traitement en automatique. Chaque module utilise un dictionnaire associant noms et codes. Un utilitaire permet de gérer les mises à jour.

2.2 La sécurisation financière sur Internet (SWORD SECURITY)

La société SWORD Security travaille essentiellement dans le domaine de la sécurisation des accès via l'Internet et des transactions bancaires. SWORD Security propose une gamme de modules dédiée à l'authentification d'un utilisateur via l'Internet. Parmi les solutions proposées nous distinguons :

Le Login sécurisé

La solution de login sécurisé est basée sur le module "Wireless Login" (W-Login) qui permet d'obtenir l'authentification d'un utilisateur à partir de son téléphone mobile (GSM) équipé d'une carte à puce standard (SIM).

W-Login propose deux modes de fonctionnement :

- authentification via un mot de passe temporaire (One-Time Password)
- authentification via une signature électronique.

Ces deux modes de fonctionnement sont basés sur le même produit et permettent à une entreprise d'évoluer dans le temps et de changer de technologie sans pour autant changer le logiciel d'accès.

Dans le cas de la signature électronique, des technologies de pointe avec des clés secrètes et publiques sont utilisées pour garantir l'authenticité de la signature.

La solution proposée s'applique particulièrement aux entreprises cherchant à sécuriser l'accès à leurs réseaux internes (Intranet), aux banques cherchant à sécuriser des transactions de paiement (Private Internet Banking) ainsi qu'aux opérateurs de réseaux sans fil proposant des accès payants aux réseaux virtuels privés et publics (Virtual Private Network) via des points d'accès publics (« Hot Spots »).

Pour l'industrie bancaire, W-Login est une solution récente et innovatrice. Elle permet à une banque de proposer des transactions totalement sécurisées via Internet et ainsi de gagner un avantage compétitif par la réduction des coûts et de la complexité des solutions existantes. W-Login est complètement indépendant d'un poste de travail et apporte une mobilité totale aux clients en permettant toute transaction en parfaite sécurité de n'importe quel point d'accès Internet.

Avantages de W-Login:

- la plus haute sécurité disponible ;
- coût faible au niveau de l'organisation et de la maintenance ;
- facile à utiliser, pas d'installation client, pas de formation ;
- aucune information secrète n'est envoyée sur aucun réseau ;
- séparation des réseaux de données et d'authentification ;
- signature électronique ou mot de passe temporaire avec le même produit ;
- signature électronique par une clé secrète dans la carte SIM du GSM ;
- authentification de l'accès au site ainsi que des transactions.

La signature électronique

La solution W-eSign est basée sur la même technologie que W-Login et permet la signature électronique d'un document XML. Ceci est particulièrement utile pour les documents et formulaires en ligne comme par exemple les feuilles de présence ou autres documents ayant besoin de signature et d'approbation.

Les solutions basées sur W-Login et W-eSign apportent une optimisation de fonctionnement ainsi qu'une réduction de coûts sensible aux organisations qui la mettent en œuvre/l'utilisent.

2.3 La gestion documentaire (CIMAGE)

Elle mérite de plus en plus une approche spécialisée car les entreprises ne veulent plus de produits génériques dans lesquels il faut encore investir des sommes importantes pour arriver à un produit correspondant aux besoins internes.

C'est pour cela que, sur une base commune potentiellement utilisable par toute entreprise (FUSION), SWORD développe une gamme de 3 produits complémentaires, interfacés avec Documentum :

- GMP pour pharma/santé ;
- PDC pour le pétrole et le génie civil ;
- ENG pour le nucléaire et l'énergie.

De plus, un ensemble de modules BIZ TOP interfaçant des produits du marché avec Documentum, ont été développés par SWORD, comme par exemple CAD TOP interfacé entre Autocad et Documentum.

Les produits de gestion documentaire sont les suivants :

- CIMAGE E3

Le progiciel CIMAGE E3 de SWORD fournit depuis plus de dix ans une gestion de contenu (ECM) innovante à des entreprises présentes dans les secteurs suivants : pétrole et gaz, nucléaire, sciences du vivant, télécommunications et services publics.

- FUSION PDC

Le progiciel PDC de SWORD résout un problème majeur rencontré par l'industrie AEC (architecture, ingénierie et construction). Il prend en charge la tâche complexe de création, de révision, d'approbation et de suivi de documents dans le cadre de projets d'envergure.

- FUSION pétrole et gaz

En facilitant grandement la gestion de la multitude d'informations concernant une plateforme, un pipeline ou une raffinerie, le progiciel SWORD FUSION pétrole et gaz résout un des problèmes majeurs de cette industrie. Elle permet de s'assurer que chaque document, dessin, manuel, fichier de mesures ou autre est toujours actualisé, facilement accessible et complet pour que le site puisse être conçu, construit, exploité et entretenu sans erreur.

- FUSION GMP

Le progiciel FUSION GMP de SWORD résout plusieurs problèmes majeurs des sociétés pharmaceutiques. La FDA (et son équivalent dans chaque pays) exige que les fabricants adhèrent à des « bonnes pratiques de fabrication » (Good Manufacturing Practices).

- BIZTOP

Les progiciels BizTop de SWORD fournissent, aux entreprises qui ont choisi Documentum, des applications métier innovantes. Ces entreprises peuvent être dans les secteurs suivants: ingénierie, pétrole et gaz, nucléaire, sciences du vivant, télécommunications et services publics.

- C2 SHARE

C2 Share est une solution de contrôle de documents pour tous les projet qui implique des équipes multidisciplinaires, travaillant loin les unes des autres. C2 Share permet aux équipes projet d'accélérer la livraison du projet global et facilite le travail en réseau grâce au cadre collaboratif.

2.4 Management des processus de réassurance (INTECH)

Les réassureurs doivent gérer des dossiers provenant des sociétés d'assurance, qui leur permettent d'analyser et de quantifier les risques tout en utilisant un système de gestion documentaire sécurisé.

SWORD a développé :

- d'une part un outil de risk management XPOSURE
- d'autre part un système de workflow ZYGOWARE, lequel est interfacé avec une gamme de 5 produits (open products) qui adressent des problématiques spécifiques :
 - . trade pour les lignes d'assurances commerciales et personnelles ;
 - . health pour l'assurance médicale privée ;
 - . CO+ pour l'assurance générale ;
 - . marine pour la protection des propriétaires de bateaux ;
 - . BOX+ pour le marché spécifique des lloyds.

2.5 Gestion des offices de marques et brevets (SWORD SA)

De par son historique auprès des offices nationaux et internationaux de gestion de marques et brevets, SWORD a dans un premier temps développé des composants logiciels qui sont devenus en 2005 des produits, de manière à pouvoir gérer tous les processus d'un office national ou d'une organisation internationale dans le domaine des marques et brevets.

La gestion des principaux domaines d'un office (PTOLEMY)

Ptolemy® est un système de gestion complet des procédures d'un office de propriété intellectuelle. Ce logiciel permet la gestion du cycle de vie des droits de propriété intellectuelle : examen, opposition, enregistrement, renouvellement, annuités, maintenance et cession de droits, génération de la correspondance avec les clients. Il permet entre autres de suivre les tâches à réaliser et les échéances qui doivent être surveillées pendant le cycle de vie de la marque, du brevet, des dessins et modèles et de générer automatiquement la gazette de l'office, ainsi que des statistiques et des rapports. Les composants du système sont développés en utilisant les technologies Internet/Intranet, ce qui favorise la mise en ligne de services sur le Web.

Un outil de recherche de reconnaissance et de comparaison de marques et logos (ACSEPTO)

Accepto® est un système développé pour réaliser, en une seule opération, des recherches d'antériorités verbale et figurative. Il permet une recherche verbale exhaustive : Accepto gère tous les paramètres de similitude verbale (anagramme, préfixe, suffixe, structure des mots, etc.). La comparaison est possible dans quinze langues et est entièrement paramétrable par le client. Le système exploite différentes bases de données (marques nationales, enregistrements internationaux, marques communautaires, dénominations communes internationales, etc.). Ce composant peut être intégré dans le système de gestion de l'Office, ou une solution Ptolemy.

A titre d'exemple, SWORD GROUP a réalisé l'informatisation complète de l'OHMI (Office pour l'harmonisation du marché intérieur), situé à Alicante, en Espagne. Le système effectue la gestion classique de l'office national et inclut une partie GED et un système de recherche et de traduction adapté à 11 langues. Début février 2004, la « Norwegian Patent Office » a démarré l'exploitation de versions spécialisées de Ptolemy et Accepto, qui couvrent la totalité du métier de l'Office et qui servent 800 utilisateurs ainsi que les connexions via Internet.

2.6 Autres produits (RTE)

SWORD fournit des solutions innovantes et prêtes à l'emploi pour répondre à certains des défis les plus complexes auxquels doivent faire face les clients grands-comptes dans nos secteurs de prédilection.

FirstPlanIT est un service devenu champion en matière de prévision des flux de passagers et de gestion des ressources, qui permet de rationaliser les opérations aéroportuaires, de réduire les coûts de personnel, d'éliminer les files d'attente et d'augmenter les revenus de détail, tout en offrant aux passagers des services efficaces et rentables dans un environnement sûr.

RT-Scan permet aux aéroports et aux avions de réduire les coûts administratifs, améliorer l'efficacité du check-in et accroître la sécurité des passagers grâce à l'utilisation de la technologie code-barres standard IATA. RT-SCAN rationalise le processus de check-in des passagers. Ces derniers ont la possibilité d'éviter les points d'enregistrement conventionnels: à la place, des terminaux à borne ou un check-in sur Internet peut fournir les cartes d'embarquement nécessaires par le biais d'une technologie code-barres ordinaire.

RT-Mobiticket est une solution qui a fait ses preuves : délivrant une nouvelle génération de carte d'embarquement à code-barres d'une compagnie aérienne à un passager via son téléphone mobile, elle élimine complètement les exigences d'un ticket papier. Le passager présente simplement la carte d'embarquement à code-barres de la compagnie sur son téléphone mobile à l'aéroport, et la carte d'embarquement est scannée normalement. RT-Mobiticket tolère tous les réseaux de téléphonie mobile et tous les appareils capables de traiter des messages MMS.

FirstBrief permet aux organisations opérant dans des environnements sensibles en matière de sécurité (nucléaire, aviation, pétrole et gaz) de délivrer en temps record des instructions au personnel de manière ciblée et sécurisée, satisfaisant ainsi aux exigences réglementaires et d'assurance.

RT-SelfCare est un service d'auto-assistance en ligne permettant aux opérateurs de réseaux téléphoniques d'autoriser à leurs clients un accès instantané à des fournitures de services qui étaient précédemment disponibles uniquement après un engagement auprès de l'opérateur. RT-Selfcare fournit aux clients les outils pour gérer efficacement et reconfigurer instantanément leur itinéraire en utilisant un logiciel de navigation internet standard.

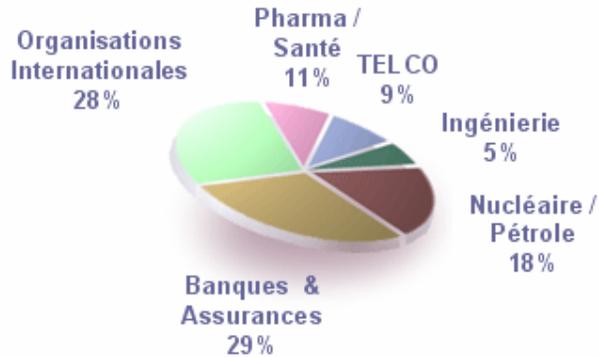
RT-HAS est un service entièrement et du début à la fin configurable sur le web, permettant aux compagnies de l'industrie pétrolière et gazière de contrôler précisément leur production d'hydrocarbures, de planifier et établir des rapports de manière efficace, et rentable.

RT-Smart Secure est un outil de planification et d'audit en toute sécurité, qui améliore l'efficacité et la conformité réglementaire de départements d'installations clés dont la sécurité est basée sur la main d'œuvre (par exemple : les centres nucléaires, les raffineries, etc.). Dans le cadre d'une menace globale accrue contre la sécurité, l'attention portée à la protection des réserves énergétiques et des installations d'un pays n'a jamais été aussi élevée, et une conformité réglementaire démontrable a rarement été aussi importante.

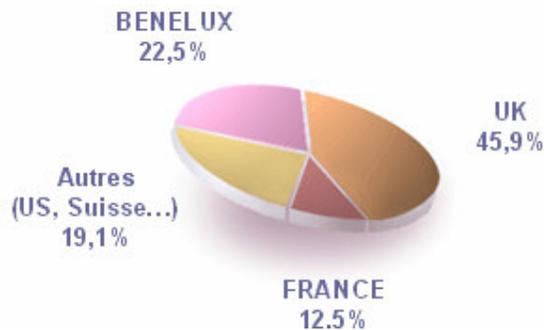
6.2 Principaux marchés

6.2.1 Répartition du chiffre d'affaires pro forma 2006

- Par type de clients



- Par localisation géographique



6.2.2 Analyse de l'environnement commercial

6.2.2.1 Les dix premiers clients de SWORD Group

Les dix premiers clients de SWORD Group représentent 20,14% du chiffre d'affaires consolidé.

CNR (UK)
DG DIGIT (Benelux)
DG PRESS (Benelux)
MW KELLOG (UK)
NEXEN (UK)
ORANGE (Suisse)
SFR (France)
TALISMAN (UK)
TOYOTA (UK)
UBS (UK)

Le premier client représente 3,38%% du chiffre d'affaires consolidé 2006.

Les 20 premiers clients représentent 37,54%% du chiffre d'affaires consolidé 2006.

6.2.2.2 Caractéristiques de la clientèle

Le mode de facturation des clients se répartit entre le forfait pour 70 % et la régie pour 30 %. La régie est essentiellement utilisée pour les projets de type conseil.

Le risque lié à la facturation au forfait est limité.

Le taux de fidélisation de la clientèle est égal à 100 %.

Au cours des années 2000 à 2006, le taux d'impayé a été nul, la clientèle n'étant composée que de grands comptes. Le délai de paiement résultant des conditions de vente de la société est de 60 jours fin de mois.

Le délai de règlement est passé de 66 jours en 2005 à 83 jours en 2006.

Cet écart s'explique par l'augmentation des travaux en cours liée à 2 phénomènes :

- a/ Le décalage de facturation d'une échéance trimestrielle des clients du Benelux (ce qui est totalement exceptionnel (31%))
- b/ Le changement dans les conditions de règlement et de facturation des logiciels.

Le phénomène ne comportant aucun risque quand au règlement lui-même.

Le carnet de commandes est élevé : au 31 décembre 2006, le carnet de commande s'élève à 10 mois du chiffre d'affaires budgété 2007 hors croissance externe sur les 12 prochains mois et à 23 mois au total.

6.2.2.3 Le marché et la concurrence

Le marché

Selon le Syntec Informatique (chiffres avril 2006), au 31 décembre 2005, le secteur des SSII et des éditeurs de logiciels de plus de 10 personnes a généré 8 000 à 10 000 emplois nets en 2005 et un chiffre d'affaires de 31 milliards d'euros (20,5 Milliards d'euros en 2005).

Selon le Syntec informatique, le bilan du 1^{er} semestre 2006 a présenté une croissance de 6,5% du marché des Logiciels et Services. La croissance du marché devrait donc être comprise entre 6,5% et 7,5%.

La croissance se répartit par activité de la façon suivante :

Activité	Année 2005 % réel	% Au 1 ^{er} semestre 2006	% 2006/ 2005 Prévisionnel
Conseil	6%	+7%	+ 7%/+8%
Ingénierie	4%	+6,5%	+ 6,5/ +7,5 %
Infogérance	12%	+ 6,5%	+ 5,5%/+6,5%
Logiciel applicatif	7%	+5,5%	+ 6% / +7%
Logiciel outil	8%		
TOTAL	7%	6,5%	+ 6 ,5% à 7,5%

La concurrence

La concurrence provient des grands cabinets de conseils et grandes SSII tels que Cap Gemini, Atos, Accenture, des sociétés de services généralistes telles que Unilog, Sopra et des sociétés de services spécialisées de petites tailles :

Activité	Concurrents
Conseil	PWC – ATOS – KPMG ACCENTURE
ECM	CGEY – ATOS – STERIA – IBM THALES – SEMA - UNILOG – EURIWARE – KPMG - ACCENTURE
SECURITE	PRIME ASSOCIATES LOGICA THOMSON FINALCIAL PUBLISHING SIDE PRIME ASSOCIATES XCHANGING ROOM SOLUTIONS

La structure concurrentielle reste très stable d'un exercice sur l'autre, mais elle s'est totalement internationalisée et nous retrouvons les mêmes acteurs d'un pays à l'autre. Le taux de réussite sur appels d'offres en 2006 a été de l'ordre de 50 % en moyenne, le tout pondéré par rapport au chiffre d'affaires.

6.3 Evènements exceptionnels qui auraient influencé les activités et les principaux marchés de SWORD GROUP

Néant.

6.4 Des partenariats solides

SWORD Group travaille avec différents partenaires, selon plusieurs modes de fonctionnement :

- **"certified partner"** : il s'agit de partenaires qui décident de travailler avec SWORD Group lorsqu'ils ont un intérêt commun vis-à-vis d'un projet ou d'un client. Il existe un engagement de loyauté et de mise à disposition des informations ; chaque partenaire est co-traitant dans le cadre du projet, chacun étant responsable de sa propre partie. Ainsi, IBM-Lotus et Microsoft font partie de ce type de partenaires ; ils vendent leurs matériels et logiciels et font intervenir SWORD Group en co-traitance ;
- **"intégrateur"** : SWORD Group intègre le produit du partenaire, par exemple les logiciels Documentum et Filenet, utilisés dans l'activité de GED ; le client reçoit une proposition commerciale commune ; la vente de la licence est facturée par SWORD Group (pour Filenet par exemple) ou par le fournisseur du produit, selon les cas ; l'impact de cette facturation sur le chiffre d'affaires de SWORD Group est de l'ordre de 5% ;
- **"accord commercial"** : le partenaire s'engage à fournir à SWORD Group les informations sur les modifications de ses produits et sur ses nouveaux produits, afin que SWORD Group puisse adapter ses composants logiciels qui utilisent la technologie du partenaire (exemple : Swift) ;
- **"intégration des composants SWORD Group"** : ces partenaires sont des sociétés de service informatique qui ont un point d'entrée dans certains grands comptes ; ces sociétés revendent des prestations de SWORD intégrant ses composants dans leurs projets globaux ; c'est le cas de Steria Suisse et de Misys qui proposent des solutions globales dans le cadre de projets Swift et utilisent les composants STP de SWORD Group.

Le tableau ci-dessous recense les principaux partenaires de SWORD Group et le type de partenariats qui les lie :

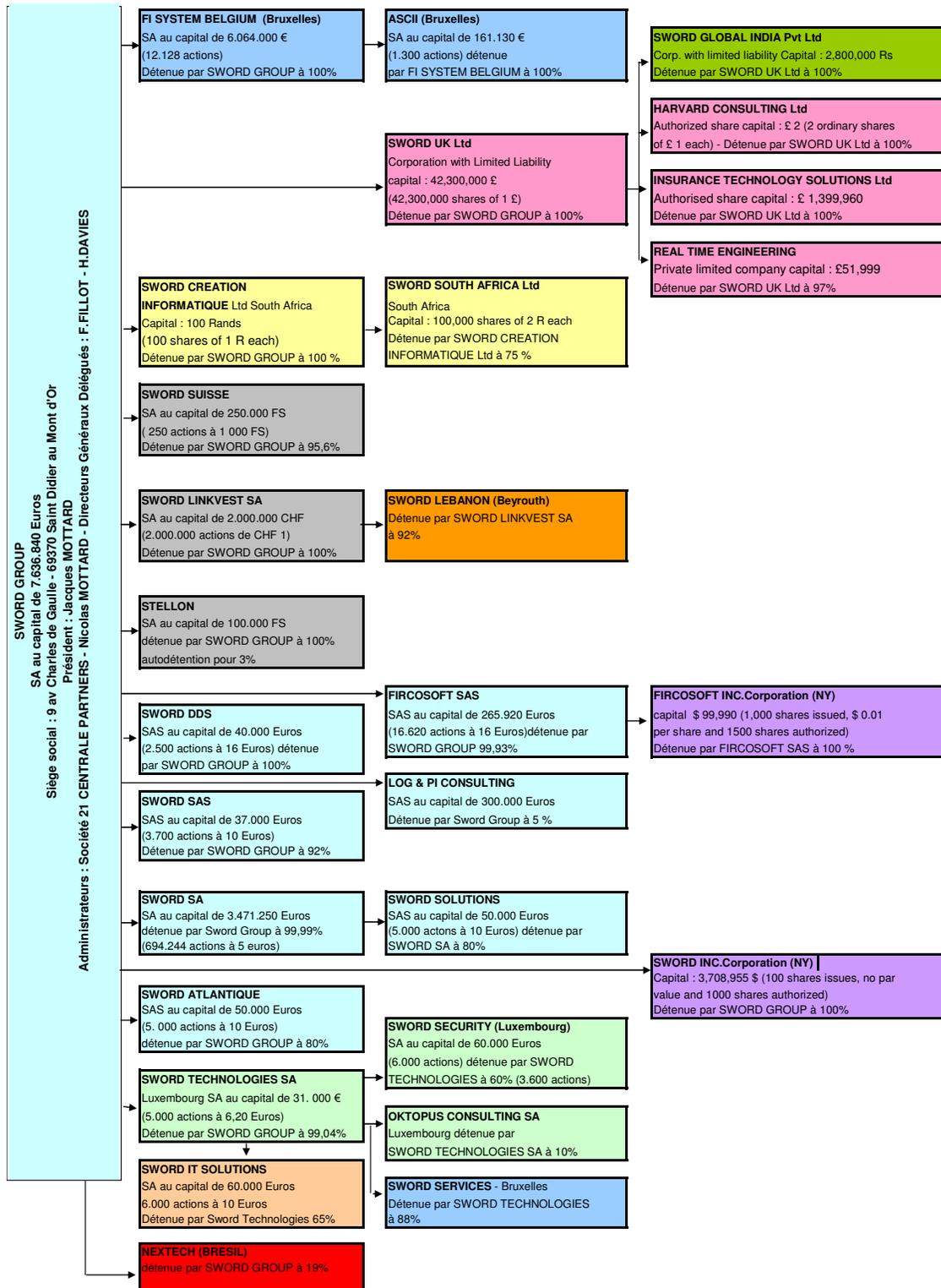
ABBYY	intégrateur
Actimize	intégrateur
Adobe	intégrateur
Alfresco	gold partner
Atos Origin	certified partner
Autodesk	development Partner
Avoco	certified partner et revendeur
Axiom	intégrateur
BEA	intégrateur et revendeur
Business Object	certified partner
Captiva	certified partner
Citrix	certified partner
Combined Knowledge	partenaire/revendeur/accord commercial
Communiqué (DAY)	premier partner
Cymmetry systems	revendeur
Dexterra	partenaire et intégrateur
Dicom	revendeur
Documentum	intégrateur
Document services	accord commercial
EMC	velocity partner
ESRI	intégrateur
Exstream	intégrateur
eZPublish (eZSystems)	silver partner
Fast	intégrateur
Forsk	intégrateur
Filenet	intégrateur
Global knowledge	accord commercial
Google	channel partner (Europe)
Headway	revendeur
HP	partner
Hummingbird	intégrateur
IBM	partner
IBM-Lotus	certified partner
Intergraph	intégrateur
Inxight	certified partner et revendeur
IONIC Software	intégrateur
Itesoft	intégrateur
Kofax	intégrateur
Mentalix	intégrateur
Mercury	intégrateur
Microsoft	gold certified partner
Misys	intégration des composants SWORD Group
On demand	revendeur
Oracle	certified partner
QAS	accord commercial
SAP	intégrateur et revendeur
Sas	certified partner
Sealed Media	certified partner
Sefas	integrateur
Selligent	advanced partner
Software Box Limited	partenaire/ accord commercial
STAR APIC	intégrateur

Stellent	intégrateur
Steria Suisse	intégration des composants SWORD Group
Swift	accord commercial
Sybase	intégrateur
Temis	integrateur
Verity	intégrateur
Web Connectivity	accord commercial

Il n'existe pas de dépendance vis-à-vis de ces partenaires, car les logiciels de SWORD Group ne sont pas garantis en fonction des versions des progiciels loués par ses partenaires.

VII – Organigramme juridique du Groupe

7.1 Organigramme au 31 janvier 2007



7.2 Filiales de l'émetteur

Le tableau suivant précise, pour chacune des filiales de SWORD Group citées dans l'organigramme, sa date d'entrée dans le groupe, son activité, son actif économique, son chiffre d'affaires et son résultat net 2006.

Filiale	Date d'entrée	Activité principale	Actif économique : savoir faire	CA 2006	RN 2006
SWORD Inc	01-12-2000	Software et Solutions		6 204	97
SWORD Création Informatique	01-12-2000	Solutions		-	3
SWORD SA	01-12-2000	Solutions		23 366	7 361
FircoSoft	01-12-2000	Software	STP et lutte contre l'argent sale.	4 969	1 055
FircoSoft Inc	01-12-2000	Software		1 101	103
SWORD DDS France (ex-Espace Crécy)	01-07-2001	-		85	582
SWORD SUISSE	01-04-2001	Solutions		101	(22)
SWORD Technologies	01-12-2002	Solutions		28 689	1 372
SWORD SAS	01-04-2003	Solutions		4 710	554
SWORD Security	01-03-2003	Solutions		3	(13)
SWORD South Africa	01-11-2003	Solutions		547	6
ASCII	15-01-2004	Solutions		6 408	409
FI SYSTEM BELGIUM	15-01-2004	Solutions		0	(28)
SWORD UK	01-04-2001	Software et Solutions	ECM et plus particulièrement Gestion Electronique de Document et Business Intelligence, Change Management	35 103	3 121
SWORD LINKVEST	28-07-05	Solutions		9 860	602
SWORD LEBANON	01-10-05	Offshore	Base offshore francophone du Groupe		
SWORD GLOBAL INDIA		Offshore	savoir-faire en délocalisation de production informatique	2 591	650
HARVARD CONSULTING	06-04-05	Solutions		2 614	14
SWORD IT SOLUTIONS	2004	Offshore	développement de projets à caractère forfaitaire pour les Communautés Européennes	285	44
INTECH	30-11-05	Software		18 312	4 596
SWORD ATLANTIQUE	17.01.06	Solutions		1 442	111
SWORD SERVICES	19.01.06	Solutions		564	60
STELLON	29.06.06	Solutions		1 411	143
SWORD SOLUTIONS	26.09.06	Solutions		93	14
RTE	17.11.06	Solutions		1 897	225

Les conventions entre SWORD Group et ses filiales sont les suivantes :

- SWORD Group assiste la filiale dans sa politique commerciale,
- SWORD Group entreprend un certain nombre d'actions visant à promouvoir la filiale et analyser avec elle l'impact de son image,
- SWORD Group est en mesure de contribuer à la définition de la stratégie globale de sa filiale,
- SWORD Group dispose d'un service de contrôle de gestion et organisation pour sa filiale.

Le montant annuel que facture SWORD Group à ses filiales dans le cadre d'une convention d'assistance est de 2.858.225 €.

Concernant les conventions relatives à SWORD Group et ses filiales :

- Le Conseil d'Administration du 19 janvier 2006 a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance entre les sociétés SWORD GROUP et INSURANCE TECHNOLOGIE SOLUTIONS,
- Le conseil d'Administration du 13 mars 2006 a autorisé :
 - o la modification de la convention d'assistance conclue entre la société SWORD GROUP et les sociétés FIRCOSOFT, SWORD SA, SWORD SAS et SWORD CONSULTING en réajustant à 470 euros par salarié et par mois le prix facturé à chaque filiale,
 - o la conclusion de la convention d'assistance entre les sociétés SWORD GROUP et SWORD ATLANTIQUE,
- le Conseil d'Administration du 29 juin 2006 a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance entre les Sociétés SWORD GROUP, STELLON, SWORD SERVICES et FIRCOSOFT Inc,
- le Conseil d'Administration du 15 novembre 2006 a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance entre les Sociétés SWORD GROUP, RTE et SWORD SOLUTIONS,
- le Conseil d'Administration du 29 décembre 2006 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services entre SWORD GROUP et la société SEMAPHORE INVESTISSEMENTS.

Ville	Adresse	Téléphone	Propriétaire des locaux	Surface des locaux
Lyon	9, avenue Charles de Gaulle 69370 Saint-Didier au Mont d'Or	+ 33 (0)4.72.85.37.40	SNPI 27 Place Bellecour 69002 LYON	1 920 m ²
Nantes	2, Avenue des Améthystes 44000 NANTES	+ 33 (0)2 72 68 10 26	MULTIBURO REGIONS 2, Avenue des Améthystes 44000 NANTES	23 m ²
New York	17 State Street 26th Floor New York, NY 10004	+ 1.212.279.67.34	Georgeson inc, 17 State St, New York, NY 10004	650 m ²
Paris	37, rue de Lyon 75012 Paris	+ 33 (0)1.44.67.24.00	Cogifrance 47, rue du Fbg Saint- Honoré 75008 Paris	2 281 m ²
Rennes	8, Rue Jouanet 35 700 RENNES	+ 33 (0)2 99 84 50 50	Bouygues Immobilier 5, Rue A. Aubry 35000 Rennes	482 m ²

Il n'existe aucun lien capitalistique entre les propriétaires des locaux et les dirigeants et les salariés de SWORD Group.

8.2 Questions environnementale pouvant influencer l'utilisation des locaux

Néant

IX - Examen de la situation financière et du résultat

9.1 Examen de la situation financière des exercices 2006, 2005 et 2004

L'évolution de la situation financière peut s'apprécier à partir des éléments suivants tirés des comptes consolidés au 31/12/2004, 31/12/2005 et 31/12/2006.

en K€	31-déc-06	31-déc-05	31-déc-04
	IFRS	IFRS	IFRS
Fonds propres consolidés	82775	65051	53892
dont Résultat net	15748	11060	8198
Endettement net	59621	45730	6723
Endettement net/capitaux propres consolidés	72,03%	70,30%	12,47%
Dividendes versés au titre de l'exercice	3 207 (1)	2220	1757
Dividendes versés au titre de l'exercice par action	0,42	0,3	1,2

(1) sous réserve d'approbation par l'assemblée générale du 30 avril 2007 statuant sur l'affectation du résultat 2006.

Le nombre d'actions pour l'exercice 2004, ne tient pas compte de la division du nominal par 5 réalisé au cours de l'exercice 2005; en effet afin de rendre les données comparables, il faut diviser le dividende par action en 2004 par 5.

Variation des fonds propres consolidés :

Variations en M€	2004/2003	2005/2004	2005/2006
Augmentation de capital	18,2	1,2	4,4
Résultat - Dividendes	6,8	9,3	13,5
Autres mouvements	-0,8	0,6	-0,2
Total	24,2	11,1	17,7

Endettement net :

- **2006/2005** : L'endettement net a augmenté de 14 M€ environ provenant notamment du financement de la croissance externe (21,7 M€).

- **2005/2004** : Augmentation significative de l'endettement net car la croissance externe 2005 (50 M€) a été financé à hauteur de 39 M€ par du financement externe, 9,8 M€ par autofinancement et 1,2 M€ par augmentation de capital.

Dividendes versés :

La politique du groupe repose sur une progression régulière et programmée des dividendes à chaque exercice. Le dividende net par action a progressé de 67 % entre 2003 et 2005. Il progressera de 40 % entre 2005 et 2006.

9.2 Examen du résultat opérationnel courant

Aucun événement inhabituel n'est intervenu au cours des exercices 2004, 2005 et 2006.

en K€	31-déc-06 Consolidé	31-déc-05 Consolidé	31-déc-04 Consolidé
Chiffre d'affaires	142 005	101 491	78 657
Résultat opérationnel	23 949	16 710	12 164

L'augmentation de chiffre d'affaires consolidé entre l'exercice 2005 et l'exercice 2006 provient de la croissance interne et de la croissance externe effectuée au cours de ce dernier exercice. L'acquisition des sociétés STELLON et RTE en 2006 a entraîné une augmentation significative du chiffre d'affaires.

X - Trésorerie et capitaux

10.1 Capitaux à court terme et long terme

en K€	31-déc-06	31-déc-05	31-déc-04
Capitaux à long terme	135 197	116 080	59 402
Fonds propres consolidés	82 775	65 051	53 892
Dettes financières à long terme	52 422	51 029	5 510
Capitaux à court terme	17 034	3 794	8 182
Dettes financières à court terme	17 034	3 794	8 182
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 836	9 094	6 969
Endettement net	59 621	45 730	6 723
Endettement net/Fonds propres consolidés	72,03%	70,30%	12,47%

La progression des capitaux à long terme provient de l'augmentation de capital, ainsi que de la capitalisation du résultat annuel.

Les capitaux à long terme progressent plus vite que ceux à court terme, avec la mise en place de billet à ordre renouvelable sur 3 ans, donc classés en long terme.

10.2 Flux de trésorerie des exercices 2004 à 2006

Données consolidées	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
		(en milliers d'euros)	
Flux opérationnel	3 005	17 196	- 434
Flux sur investissements	-19 174	- 54 050	- 10 947
Flux de financement	17 056	37 369	12 942
<i>Incidence des variations des cours des devises</i>	-9	272	79
Variation de la trésorerie	880	787	1 640

Les flux opérationnels sont constitués pour l'essentiel du résultat de l'exercice corrigé de la variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux d'investissement correspondent aux acquisitions d'immobilisations, qui sont principalement composés des acquisitions des filiales (croissance externe), diminuées des cessions d'immobilisations.

Les flux de financement sont composés des augmentations de capital, diminuées de la distribution de dividendes et de la variation de l'endettement.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les conditions des emprunts et des billets à ordre sont décrits dans le § 4.2. du document de référence.

Les covenants liés aux emprunts en cours à la clôture de l'exercice 2006 sont décrits à la note 13 de l'annexe consolidée. Au 31 décembre 2006, les clauses de covenant sont respectées par SWORD GROUP.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Néant

10.5 Source de financement attendues pour les investissements futurs

La source de financement attendues pour les investissements futurs est d'une part l'utilisation des droits de tirage non utilisés au 31 décembre 2006 pour un montant de 10 280 K€ et d'autre part la capacité d'autofinancement qui sera dégagée sur le résultat de 2007.

XI – Recherche et développement, brevets, licences

1.1 Recherche et Développement

Il y a 4 sortes de R&D :

1. La R&D "composants logiciels" destinée à l'activité "solutions"
 2. La R&D "corrective" destinée à l'activité "produits"
 3. La R&D "évolutive" destinée à l'activité "produits"
 4. La R&D "développement de nouveaux produits"
- La R&D "composants logiciels" est dédiée à 3 gammes de composants :
 1. COGED : gamme de composants logiciels de Document Management orientés vers des technologies Documentum et Filenet
 2. COSIG : gamme de composants logiciels de Systèmes d'Information Géographique orientés vers des technologies ESRI
 3. La gamme PTO : destinée aux offices de marques et brevets et qui sont les briques de base d'un ERP dédié à ce marché
 - La R&D "corrective" et la R&D "évolutive" sont des activités dont les coûts, comme pour les composants logiciels, sont chargés dans le compte d'exploitation et non immobilisés. Cette activité est dédiée à nos 3 gammes de produits (Fircosoft, Cimage et Intech)
 - La R&D "développement de nouveaux produits" : elle se veut exceptionnelle et capitalisée et elle s'est adressée en 2005 et 2006 aux nouveaux produits de la gamme CIMAGE. Ce programme s'est terminé en septembre 2006 et est en cours d'amortissement.

En termes de quantification :

- la R&D capitalisée représente 1,3 % des jours potentiels, soit 0,6 % du CA.
Ce pourcentage est ramené à 0% en 2007.

- la R&D courante représente 6,8 % du temps, soit 3,9 % du CA.
Ce pourcentage sera constant en 2007.

En conclusion, le total R&D a représenté 8,1 % du temps homme du groupe en 2006, soit 4,5 % du CA.

Enfin, les 1,3 % de temps passé sur les nouveaux produits sont capitalisés et ne sont donc pas comptés dans le taux d'activité du groupe.

11.2 Brevets et licences

SWORD Group a la propriété de toutes les marques qui lui sont nécessaires. En effet, il est propriétaire des marques suivantes :

- marque Firco (Union européenne) : propriétaire : FircoSoft SA,
- marque STP Factory (Union européenne) : propriétaire : FircoSoft SA,
- marque française SWORD initialement déposée sous le numéro 520509 le 22 juin 1979 en classes 9, 35, 42, renouvelée le 14 juin 1989 sous le numéro 1536363, et renouvelée en dernier lieu le 27 mai 1999,
- marque française Ptolemy,
- marque française Accepto,
- marque communautaire SWORD déposée sous le numéro 001911809 le 20/10/2000 en classes 9, 16, 42
- marque étrangère SWORD déposée en Allemagne sous le numéro 1111856 le 10 décembre 1985 en classes 7, 9, 16, 35 et 42,
- marque étrangère SWORD déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5249 le 29 juin 1988 en classe 9,
- marque étrangère SWORD déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5250 le 29 juin 1988 en classe 35,
- marque étrangère SWORD déposée en Afrique du Sud sous le numéro 88/5251 le 29 juin 1988 en classe 42,
- marque étrangère SWORD déposée au Benelux sous le numéro 378628 le 4 septembre 1981 en classes 7, 9 et 16,
- marque étrangère SWORD déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1255025 le 22 novembre 1985 en classe 9,
- marque étrangère SWORD déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1255026 le 22 novembre 1985 en classe 16,
- marque étrangère SWORD déposée au Royaume-Uni sous le numéro 1278695 le 1er octobre 1986 en classe 42,
- marque étrangère SWORD déposée en Suisse sous le numéro 318013 en classes 9 et 16
- marque SWORD déposée en Allemagne sous le numéro 39716994.9
- marque SWORD déposée en Autriche, au Benelux, au Danemark, en Espagne, en France, en Italie, en Hongrie, en Suède, en Suisse, sous le numéro IR 687758
- marque SWORD déposée en Grèce sous le numéro 133788
- marque SWORD déposée en Irlande sous le numéro 97/2251
- marque SWORD déposée en Argentine sous les numéros 2088749 et 2088750
- marque SWORD déposée au Brésil sous les numéros 820325619 et 820325627
- marque SWORD déposée au Chili sous les numéros 395267 et 395268
- marque SWORD déposée aux USA sous le numéro 75/546758
- marque SWORD déposée à Hong Kong sous les numéros 9042/97 et 9043/97
- marque SWORD déposée en Malaisie sous le numéro 97/15145
- marque SWORD déposée au Mexique sous les numéros 300980 et 300981
- marque SWORD déposée à Taïwan sous les numéros 86045800 et 86045801
- marque SWORD déposée en Thaïlande sous les numéros 343661 et 343662
- marque NOVASOFT déposée aux USA sous le numéro 75155225
- marque NOVAWORKBENCH déposée aux USA sous le numéro 75154522
- marque NOVAWEB déposée aux USA sous le numéro 75154523
- marque NOVAGATEWAY déposée aux USA sous le numéro 75154526
- marque NOVAMANGE déposée aux USA sous le numéro 75154521
- marque Dm-NET déposée aux USA sous le numéro 2224567 en classes 21, 23, 26, 36 et 38
- marque IMAGEMASTER déposée aux USA sous le numéro 1501172 en classe 38
- marque CIMAGE déposée aux USA sous le numéro 1637485 en classe 38
- marque FirstPlanIT déposée en Angleterre et en Irlande du Nord sous le numéro 2332053 en classe 9, le 14 mai 2003
- marque FirstPlantIT déposée notamment en Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas sous le numéro 003535499, le 30 août 2005

XII - Information sur les tendances 2007

12.1 Principales tendances ayant affecté les ventes, coûts et prix de vente depuis le 31 décembre 2006

Néant

12.2 Eléments susceptibles d'influer sur ces perspectives

Néant

XIII - Prévisions ou estimations du bénéfice

13.1 Rappel du business plan établi pour la période 2005-2007 (inclus dans le document de référence de l'exercice 2004)

Le business plan 2005-2007 présenté dans le document de référence 2004 a été construit sur la base de 15 % d'expansion du périmètre géré sur les 12 mois de l'année précédente, les acquisitions étant stabilisées.

Ce business plan initial était le suivant :

En M€	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires consolidé	101,3	131,3	166,5
Chiffre d'affaires pro forma	111,5	141,5	176,5
Résultat d'exploitation consolidé	15,2	19,7	25,0

Comme le montre ce tableau, le business plan présenté dans le document de référence 2005 a été dépassé en 2006 :

En M€	Réel	Business plan	Ecart réel /business plan
Chiffre d'affaires consolidé	142	131,3	10,7
Chiffre d'affaires pro forma	152,1	141,5	10,6
Résultat opérationnel courant consolidé	22,2	19,7	2,5

L'expansion consolidée est de 39,92 %. Elle résulte de l'effet des acquisitions réalisées en 2005 et des acquisitions suivantes :

- STELLON
- RTE

13.2 Principales hypothèses pour la mise à jour du budget 2007

Le business plan 2007 qui avait déjà été réévalué à fin 2005, a été à nouveau reconsidéré à la hausse à fin 2006, intégrant les acquisitions (18 M€) et les sorties de périmètre (8,5 M€) réalisées en 2006.

Le chiffre d'affaires consolidé 2007 sera supérieur à 180 M€ incluant 7,3 M€ d'acquisition consolidée.

Les acquisitions 2006 seront stabilisées afin d'atteindre les normes de rentabilité du Groupe dès le 1^{er} juillet 2007.

La croissance organique sera supérieure à 15 % (hors acquisitions 2006, lesquelles seront stabilisées en 2007).

En conséquence le chiffre d'affaires 2007 est réparti comme suit :

M€	2007	Réévaluation à fin 2006
Chiffre d'affaires hors acquisition		173,0
Chiffre d'affaires consolidé des acquisitions 2007		7,3
Chiffre d'affaires consolidé		180,3
Chiffre d'affaires non consolidé des acquisitions 2007		10,2
Chiffre d'affaires pro forma		190,5

13.3 Réévaluation du business plan initial (2006 et 2007)

Le budget 2007 actualisé se présente donc de la façon suivante :

en M€	2007	
	Budget actualisé	Business plan établi en 2004
Chiffre d'affaires consolidé	180,3	166,5
Résultat opérationnel	27,5	25,0
Chiffre d'affaires pro forma	190,5	176,5

Comme d'habitude, le résultat opérationnel devra être supérieur ou égal à 15 % du CA consolidé.

13.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat communiquées dans le chapitre XIII du document de référence 2006 de la société SWORD GROUP – Exercice clos le 31 décembre 2006

**A l'attention de Monsieur Jacques MOTTARD,
Président du Conseil d'administration et Directeur Général**

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions pour l'exercice 2007 de la société SWORD GROUP, incluses dans le chapitre XIII de son document de référence pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicables en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions, ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société SWORD GROUP. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, notamment en ce qui concerne les opérations de croissance externe, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société SWORD GROUP.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Lyon et Villeurbanne, le 7 février 2007

Les Commissaires aux Comptes

CAP - CONSEIL

DELOITTE & ASSOCIES

Philippe BONNEPART

Alain DESCOINS

XIV - Organes d'administration, de direction et de surveillance

14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

14.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

A la date du présent document de référence, les dirigeants et administrateurs de la Société sont les personnes suivantes :

Nom	Fonction
Jacques MOTTARD	Président du Conseil d'Administration et Directeur Général
Françoise FILLOT	Directeur Général Délégué et Directeur Administratif et Financier
Nicolas MOTTARD	Administrateur
Heath DAVIES	Directeur Général Délégué
21 Centrale Partners SA Représentée par François BARBIER	Administrateur
Patrick de la HAYE	Directeur des opérations Belgique
John INNES	Directeur des opérations Ecosse
Juan ARCAS	Directeur des opérations WCM Worldwide
Tony HOLLAND	Directeur des opérations produits Worldwide + Offshore
Per ROSAND	Directeur des opérations Luxembourg
Jean-Marc SONJON	Directeur des opérations France et Suisse
Jim GRAHAM	Directeur des opérations UK

Il est précisé que le conseil d'administration du 6 février 2007 a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire devant se réunir le 30 avril 2007, la nomination de Monsieur Heath DAVIES en qualité de nouvel administrateur.

Nicolas Mottard est le fils de Jacques Mottard.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude,
- n'a été associé en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer,
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.1.2 Autres mandats sociaux et fonctions exercées par les administrateurs et mandataires sociaux

FONCTION	DUREE MANDAT	SOCIETE	DATE D'ECHEANCE (AG statuant sur les comptes de l'exercice clos)
Jacques MOTTARD : Président Directeur Général			
Président et Directeur Général	6 ans	SWORD GROUP	31.12.09
Président et Directeur Général	6 ans	SWORD SA	31.12.08
Président	illimitée	SWORD DDS	Durée illimitée
Président	illimitée	FIRCOSOFT	Durée illimitée
Président	illimitée	SWORD SAS	Durée illimitée
Président	illimitée	SWORD ATLANTIQUE	Durée illimitée
Président	illimitée	SWORD SOLUTIONS	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD UK	Durée illimitée
Chairman	illimitée	HARVARD	Durée illimitée
Chairman	illimitée	INTECH	Durée illimitée
President and Director	illimitée	RTE	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD Global Ltd	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD ECM Ltd	Durée illimitée
Chairman	illimitée	CIMAGE Ltd	Durée illimitée
Chairman	illimitée	CIMAGE Novasoft	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD Inc	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD CREATION INFORMATIQUE Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD SOUTH AFRICA Ltd	Durée illimitée
Président	6 ans	SWORD TECHNOLOGIES SA	10.12.08
Président	6 ans	SWORD SECURITY	10.12.08
Chairman	Illimitée	FIRCOSOFT Inc	Durée illimitée
Président et administrateur	6 ans	FI SYSTEMS BELGIUM	11.02.2010
Président et administrateur	6 ans	ASCII	11.02.2010
Director	Illimitée	SWORD GLOBAL INDIA	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	SWORD LINKVEST	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	SWORD LEBANON	Durée illimitée
Président et Administrateur		SWORD IT SOLUTIONS	30 juin 2011
President and Director	1 an	STELLON	Assemblée statuant sur les comptes > clos 31/12/2006
Président et administrateur	6 ans	SWORD SERVICES	Assemblée statuant sur les comptes clos 31/12/2011

<i>Mandats exercés hors du Groupe</i>			
Gérant	Illimitée	SCI FI	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	LE SEMAPHORE	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	CHINARD INVESTISSEMENT	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SEMAPHORE INVESTISSEMENTS	Durée illimitée

Nicolas MOTTARD : administrateur			
Administrateur	6 ans	SWORD GROUP	31.12.09

21 CENTRALE PARTNERS : administrateur			
Administrateur	6 ans	SWORD GROUP	31.12.09
<i>Mandats exercés hors du Groupe</i>			
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	LE PUBLIC SYSTEME	31.12.09
Administrateur	6 ans	EGIDE	31.12.11
Administrateur	6 ans	FONTAINE PAJOT	31.08.07
Administrateur	6 ans	MECCANO	31.12.08
Administrateur	6 ans	GROUPE ELECTROPOLI	31.12.08
Administrateur	3 ans	GLOBALGAS	31.03.07
Administrateur	6 ans	FINANCIERE IMPALA	31.12.08
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	ALTO EXPANSION	31.12.10
Membre du Conseil de Surveillance	1 an	ALLTUB	31.12.06
Membre du Conseil de Surveillance	3 ans	FINANCIERE VERLYS	31.12.07
Membre du Conseil de Surveillance	5 ans	FINANCIERE EUROPE ASSISTANCE	31.12.09
Membre du Conseil de Surveillance	3 ans	FINANCIERE SYREVA	31.12.07
Censeur	3 ans	ROBINE	31.03.07
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	THE NOMAD COMPANY	31.12.11
Membre du Conseil de Surveillance	3 ans	FINANCIERE ARAMIS	31.12.08
Administrateur	3 ans	SFTF INTERFLORA	31.12.08

Françoise FILLOT : Directrice Générale Déléguée			
Directrice Générale Déléguée (depuis le 1 ^{er} juillet 2004)	Pour la durée du mandat du Président	SWORD GROUP	31/12/2009
Director	Illimitée	SWORD UK	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	SWORD TECHNOLOGIES SA	10.12.08
Administrateur	6 ans	SWORD SA	31.12.08
Director	Illimitée	SWORD ECM Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	CIMAGE Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	Cimage Novasoft	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD SOUTH AFRICA	Durée illimitée
Directrice Générale	Illimitée	FIRCOSOFT	Durée illimitée
Directrice Générale	Illimitée	SWORD SOLUTIONS	Durée illimitée
Directrice Général	Illimitée	SWORD ATLANTIQUE	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	FI SYSTEM BELGIUM	11.02.2010
Administrateur	6 ans	ASCII	11.02.2010
Director	Illimitée	SWORD GLOBAL Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD GLOBAL INDIA	Durée illimitée
Directrice Générale	Illimitée	SWORD DDS	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	SWORD SECURITY	2008
Directrice Générale	Illimitée	FIRCOSOFT Inc	Durée illimitée
Director	Illimitée	HARVARD Consulting	Durée illimitée
Directrice	1 an	STELLON	Assemblée statuant sur les comptes clos le 31/12/2006
Administrateur	6 ans	SWORD SERVICES	Assemblée statuant sur les comptes clos 31/12/2011

Heath DAVIES : Directeur Général Délégué			
Directeur Général Délégué (depuis le 13 mars 2006)	Pour la durée du mandat du Président	SWORD GROUP	31/12/2009
Director	Illimitée	SWORD UK Limited	Durée illimitée
Director	Illimitée	HARVARD Consulting Limited	Durée illimitée
Director	Illimitée	Real Time Engineering Limited	Durée illimitée
Director	Illimitée	Intech Solutions Limited	Durée illimitée

14.1.3 Autres mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années

21 CENTRALE PARTNERS : administrateur			
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	FRANCE AIR HOLDING	31.12.09 (démission en 2006)
Administrateur	6 ans	FINANCIERE IMPALA	31.12.08 (démission en 2006)
Membre du Conseil de Surveillance	3 ans	COTHERM DEVELOPPEMENT	31.12.07 (démission en 2006)
Administrateur	6 ans	ASTEEL	31.12.07 (démission en 2005)
Administrateur	6 ans	SAFIG	31.12.06 (démission en 2005)
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	3C FINANCE	31.12.09 (démission en 2005)
Administrateur	4 ans	HARMONY	31.12.05 (démission en 2005)
Administrateur	3 ans	LE GOUT DE LA VIE	31.12.03
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	CARRERE GROUP	31.12.06 (démission en 2004)
Membre du Comité de Surveillance	1 an	EMINENCE	31.12.02
Administrateur	1 an	FINATHEM	31.12.02
Administrateur	6 ans	EX MACHINA	31.12.04
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	FAP	31.12.04
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	AFE	31.12.04

14.1.4 Biographie des dirigeants et administrateurs

Voir le chapitre 17.1.2. Equipe de direction.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

Néant

XV - Rémunération et avantages

15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Au titre de l'exercice 2006, les rémunérations versées et les avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales ont été les suivants :

Nom	Salaire brut	Prime sur résultat	Jetons de présence	Avantages en nature	Régime complément aire de retraite	Excédent de cotisation
Jacques Mottard (1)	36.587,76 €		25.550 €			
Françoise Fillot	73.175,52 €	60.371,36 € *				
Heath Davies (2) (3)	114.000 £					
Nicolas Mottard			2.000 €			
Chritian Tapia (2)	32.272,80 \$ 5.313,56 €					
21 Centrale Partners SA			31.200 €			

* au titre de 2005 et 2006

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2007, la rémunération de Monsieur Jacques MOTTARD (et de son assistante) est facturée à la Société par la société Sémaphore Investissements dans le cadre d'un contrat de prestations de services.

(2) Christian TAPIA a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué avec effet le 13 mars 2006 et a été remplacé par Monsieur Heath DAVIES.

(3) Le Conseil d'administration du 29 décembre 2006 a décidé d'attribuer à Monsieur Heath DAVIES 28.500 options de souscription d'actions au prix de 35,128 euros.

15.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pension, de retraite ou d'autres avantages

Les Provisions pour Indemnités de Départ en Retraite relatives aux dirigeants et administrateurs sont les suivantes :

Nom	Provision retraite au 31 décembre 2006
Jacques Mottard	3.937,26 euros
Françoise Fillot	4.784,05 euros

XVI - Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

16.1 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

La Société est une société anonyme à conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous précise, pour chaque administrateur, la date de nomination et la date d'expiration de son mandat.

Nom	Fonction	Date de nomination	Date de fin de mandat
Jacques MOTTARD	Président et Directeur Général	22.06.2001 renouvelé dans ses fonctions le 26.04.04	31.12.2009
Nicolas MOTTARD	Administrateur	22.06.2001 renouvelé dans ses fonctions le 26.04.04	31.12.2009
21 Centrale Partners SA représentée par François BARBIER	Administrateur	22.06.2001 renouvelé dans ses fonctions le 26.04.04	31.12.2009

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

La Société n'a pas contracté directement avec les administrateurs. Cependant, aux termes d'un contrat de prestations de services, avec effet au 1^{er} janvier 2007, la rémunération de Monsieur Jacques Mottard (et de son assistante) est facturée à la Société par la société Sémaphore Investissements (cf chapitre 15.1 ci-dessus)

16.3 Comités d'audit et de rémunération

Voir paragraphe 16.4.

16.4 Gouvernement d'entreprise

16.4.1 Rapport sur le contrôle interne

Chers actionnaires,

Nous établissons à votre attention le rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et aux procédures de contrôle internes mises en place par la société.

Ce document a été établi après divers entretiens intervenus entre les membres de la Direction Générale : il reprend les lignes directrices établies en la matière notamment par l'AFEP, le MEDEF et l'ANSA.

Les procédures décrites ci-dessous couvrent la société mère et l'ensemble des filiales sous contrôle.

A titre préliminaire, il semble utile de faire un point général sur l'organisation de notre société, avant de vous présenter les principales procédures en usage, puis de décrire le fonctionnement de notre conseil.

I – FONCTIONNEMENT GENERAL DE SWORD GROUP

1 – LES ENTITES DE DIRECTION DU GROUPE

SWORD GROUP est une société organisée pour être réactive tout en conservant toutes les structures lourdes d'un management et d'un contrôle cohérents. Le rôle de quatre entités majeures nous semble tout d'abord devoir être évoqué.

1.1. Le Conseil d'administration, composé de trois personnes, dont deux sont particulièrement actives : le Président et la société 21 CENTRALE PARTNERS, représentée par Monsieur François BARBIER. Il est précisé que le Conseil d'administration du 6 février 2007 a proposé à la prochaine Assemblée Générale de porter le nombre d'administrateurs de trois à quatre en nommant Monsieur Heath DAVIES en qualité de nouvel administrateur.

Les budgets sont transmis annuellement au Conseil, qui reçoit également les comptes analytiques suivant un rythme mensuel, et la comptabilité générale suivant une fréquence trimestrielle.

Le Conseil est informé en amont de tout projet d'acquisition, de création d'activité et plus généralement de toute opération financière significative.

1.2. Le Comité de Direction Générale, qui fixe les directives annuelles, contrôle l'activité, et définit la stratégie long-terme. Il rassemble, au 31 décembre 2006 :

- | | |
|--------------------|-----------------------------|
| ▪ Jacques MOTTARD | Président Directeur Général |
| ▪ Françoise FILLOT | Directeur Général Délégué |
| ▪ Heath DAVIES | Directeur Général Délégué |

1.3. Le Comité d'Opérations, qui a pour vocation de définir la politique de l'année, gérer le budget annuel et contrôler les centres de profit appelés « Business Units ». Il réunit sept « Directeurs d'Opération » :

- Jim GRAHAM
- Jean-Marc SONJON
- Patrick de la HAYE
- Per ROSAND
- Tony HOLLAND
- John INNES
- Juan ARCAS

Chaque Directeur d'Opération est, en même temps, Directeur d'une « Business Unit ». Ainsi, seuls les trois membres du Comité de Direction Générale (Comité de Direction Générale) ne sont pas impliqués directement dans un centre de profit.

1.4. Le Comité de Direction, composé du Comité d'Opération élargi à tous les Directeurs de Business Unit.

La philosophie retenue pour l'organisation du Groupe se fonde en pratique sur la notion d'écrasement de la hiérarchie, en ne retenant que deux niveaux : d'une part celui de Directeur de Business Unit, et d'autre part celui de la Direction Générale.

1.5. Les Directeurs Généraux Délégués :

Madame Françoise FILLOT et Monsieur Heath DAVIES ont été nommés en qualité de Directeurs Généraux Délégués pour la durée du mandat du Président Directeur Général, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Madame Françoise FILLOT et Monsieur Heath DAVIES, membres du Comité de Direction, sont, à ce titre, fortement impliqués dans la définition et la mise en œuvre de la politique de direction générale de la Société.

2 - LA BUSINESS UNIT, CENTRE DE PROFIT AUTOUR DUQUEL LE GROUPE EST ORGANISE

La « Business Unit » est un centre de profit géré suivant des principes fixés dans une bible administrative interne. Les principaux axes de la gestion de cette véritable P.M.E. sont les suivants :

2.1 L'axe analytique, qui s'appuie sur :

- un budget présenté avant le début de l'année, et un reporting analytique réalisé en fin de mois et envoyé à la Direction Générale, intégrant une ventilation d'activité, un récapitulatif de chantiers, la répartition des activités, une synthèse des "Travaux En Cours" et "Facturés d'avance", ainsi qu'un suivi analytique des chantiers,
- le retour par la Direction Générale à la Business Unit du compte d'exploitation analytique.

2.2. L'axe comptabilité générale

- Les entités disposant d'un service comptable propre reportent directement à la Direction Administrative et Financière.
- la Direction Financière assure une gestion centrale des besoins en trésorerie des différentes sociétés du groupe : si la trésorerie de l'une sert au besoin de financement d'une autre filiale, la holding gère la rémunération des capitaux prêtés, de manière à ce que la filiale excédentaire perçoive les intérêts de ses prêts.

2.3. L'axe commercial

- Chaque semaine, tous les acteurs de quelque comité que ce soit, remplissent le même compte-rendu hebdomadaire que les Ingénieurs Commerciaux, associé au compte-rendu des contacts commerciaux réalisés la semaine, et l'envoient à leur hiérarchie respective.
- Ces comptes-rendus, alors consolidés au niveau Groupe, permettent :
 - de contrôler les éventuelles actions réalisées par différents acteurs, chez les mêmes clients,
 - de quantifier le nombre de nouveaux projets en cours de proposition,
 - de quantifier le nombre de nouveaux contrats signés,
 - de contrôler le nombre et le montant des affaires perdues,
 - d'avoir une idée claire des candidats qui postulent et du nombre de contrats d'embauche signés,
- Le Comité d'Opération est en charge de coordonner l'ensemble des acteurs commerciaux dont font partie les Directeurs de Business Unit.

2.4. L'axe technique :

Chaque proposition est préparée par des Chefs de Projet et contrôlée par la Direction Technique en termes de jours, et par le Directeur de Business Unit en termes financiers. Ce dernier dispose d'une délégation d'engagement à hauteur de 150 000 € (contre 500 000 € pour le Directeur d'Opération). Au-delà, la Direction Générale doit être consultée.

Chaque projet est contrôlé par un Chef de Projet, qui établit le reporting mensuel permettant de synthétiser le degré d'avancement du projet et les éventuels écarts avec l'estimation initiale.

L'ensemble des fiches de suivi de projets est contrôlé par la Direction Technique. Une synthèse des états d'avancement et des écarts est établie au niveau Groupe, et ce opération par opération.

Tous les retards (concessions commerciales sur chantiers) doivent être imputés au fil de l'eau. Tous les gains (avance par rapport à l'estimation initiale) sont imputés à la fin du projet.

Tout projet qui affiche plus de 5 % de retard fait l'objet d'un audit de la part de la Direction Technique d'une autre opération.

Tous les jours non facturés par les collaborateurs facturables ne peuvent être en principe que répartis dans les trois domaines suivants : formation, encadrement, concession commerciale.

Tout gonflement du nombre de jours non facturés dans un mois par une Business Unit, fait l'objet d'une analyse fine afin de s'assurer de la bonne imputation des concessions commerciales.

3 - REPORTINGS, REUNIONS, DELEGATIONS

3.1. Reporting

Une Business Unit prépare :

- son projet-paie le 10 de chaque mois,
- le reporting analytique le dernier jour ouvré de chaque mois avant 12h,
- la situation commerciale le premier jour ouvré de chaque mois au soir,
- le contrôle des frais de déplacements des collaborateurs le 5 de chaque mois.

Chaque Directeur de Business Unit prépare semestriellement, avec l'aide des Directeurs Techniques, une synthèse de la gestion de carrière et de salaire de ses collaborateurs, avec ses éventuelles propositions d'augmentation salariale, de formation ou d'évolution de carrière pour chaque collaborateur, afin de préparer le comité bi-annuel des salaires. Chaque cas est étudié avec les Directeurs des Opérations et la Direction Générale.

Chaque Directeur de Business Unit prépare, avant le 15 novembre de chaque année, une proposition de budget pour l'année suivante, qui sera étudiée dans le comité annuel budgétaire.

3.2. Réunions

Chaque semaine, le Directeur de Business Unit réunit ses responsables commerciaux et techniques afin de faire un point sur la gestion de son centre de profit, aux niveaux commercial, technique, et managerial, et ce au vu des rapports hebdomadaires.

Chaque Directeur des Opérations réunit une fois par mois ses Directeurs de Business Unit, commerciaux et directeurs techniques afin de vérifier l'action menée par chaque entité et de coordonner les Business Units.

Tous les deux mois, le Comité d'opérations et le Comité de Direction Générale se réunissent pour :

- faire une synthèse des échanges réalisés entre Comité de Direction Générale et Comité d'opérations dans les deux mois précédents,
- faire le point sur les suivis des Business Units,
- définir la stratégie pour l'année et les éventuelles actions correctives.

Tous les mois, le Comité de Direction Générale se réunit pendant une journée afin de contrôler toutes les synthèses d'informations reçues, de proposer des éventuelles actions correctives au Comité d'opérations et de définir la stratégie des acquisitions.

Une fois par an, tous les salariés du groupe doivent rencontrer leur responsable pour un entretien carrière et salaire approfondi, et ceci en marge des échanges quotidiens entre Directeur et collaborateurs. Une fois par semestre, le Comité de Direction Générale, le Comité d'opérations et le Comité de Direction se réunissent pour un « comité carrière ».

Une fois par an est ajouté au « comité carrière », un « comité budgets ».

3.3. Délégations

- L'Ingénieur Commercial dispose d'une délégation pour représenter la Société auprès des clients, et signer les contrats en régie correspondant aux ratios de rentabilité du Groupe.
- Le Chef de Projet dispose des pouvoirs pour manager techniquement son staff et contrôler l'avancement en jours de chaque projet, sans interférence sur le compte d'exploitation.
- Le Directeur Technique contrôle les Chefs de Projets et gère personnellement les grands projets (au-delà de 300 K€).
- Le Directeur de Business Unit dispose du pouvoir de recruter, dans le cadre de son budget et selon la procédure groupe, d'engager les frais prévus dans son budget, et de signer des contrats avec des clients jusqu'à hauteur de 150 K€. Si ces dépenses ne rentrent pas dans le budget qui lui a été assigné, ces délégations lui sont supprimées jusqu'à retour à la normale. Il doit alors demander, avant d'engager des dépenses ou de procéder à des recrutements.

Le Directeur de Business Unit ne peut engager de dépenses d'investissement, qui doivent faire l'objet d'une demande d'achat envoyée à la Direction Générale, ni de frais susceptibles d'avoir un impact à long terme comme des loyers, qui font l'objet d'une procédure équivalente.

- Le Directeur d'Opération peut valablement engager la Société sur des contrats dans la limite de 500 K€, et dispose des pouvoirs anciennement dévolus aux Directeurs de Business Unit, à la suite de la perte de leur délégation.

De manière générale, personne ne peut décider d'engager des frais et, en même temps, procéder aux règlements correspondants : le responsable de centre de profits signe son accord sur les factures fournisseurs, tandis que la Direction Financière procède aux règlements.

3.4. Gestion des comités collaborateurs

Le collaborateur est recruté selon une procédure définie (définition de profil, entretien formalisé avec deux personnes différentes, tests). Il est intégré lors d'une première journée durant laquelle la secrétaire d'entité présente le livret d'accueil et la bible administrative.

Il est suivi par le Chef de Projet et/ou le Directeur Technique, qui doivent au fur et à mesure émettre un avis sur son potentiel d'évolution.

Chaque trimestre, le collaborateur assiste à une réunion d'entité qui lui apporte l'information voulue sur la Société. Chaque semestre, son cas est étudié au comité carrière. Chaque année, au minimum, il a un entretien formalisé.

II – CONTROLE INTERNE PROPREMENT DIT

2.1. DEFINITION DU CONTROLE INTERNE - NATURE DES INFORMATIONS FOURNIES

2.1.1 - Nous vous rappelons que les procédures de contrôle interne en vigueur de notre société ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.1.2 - Nous vous précisons que les informations contenues dans ce rapport sont, conformément aux nouvelles dispositions, essentiellement descriptives.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il revient à Messieurs les Commissaires aux comptes d'établir un rapport spécifique complémentaire, portant sur les seules procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

2.2 DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE

2.2.1 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Les procédures les plus pertinentes en la matière sont les suivantes :

Reporting

Objectifs/Principes :	Garder la maîtrise du déroulement opérationnel des contrats et de la prise en compte au niveau comptable et financier des résultats à l'avancement des contrats
Mise en œuvre :	Réalisation d'un reporting analytique intégrant : <ul style="list-style-type: none"> - une ventilation d'activité - un récapitulatif chantier - une synthèse des « travaux en cours » et des « facturés d'avance » - un suivi analytique des chantiers
Contrôle de la bonne application :	Contrôle mensuel par la Direction Générale avec retour aux Directeurs de Business Unit.
Personnes et départements impliqués :	Directeurs de Business Unit, Direction générale et Direction Administrative et Financière

Suivi des participations

Objectifs/Principes :	Garder la maîtrise de l'activité et du résultat des filiales. Les filiales peuvent être composées d'une ou plusieurs Business Units. Le suivi des participations s'opère notamment par le suivi des Business Units, donc par le contrôle du reporting
Mise en œuvre :	Réalisation d'un reporting analytique (cf fonction reporting) Reporting de gestion générale réalisé auprès de la Direction Administrative et Financière
Contrôle de la bonne application :	Contrôle mensuel du/des reporting(s) analytique(s) des Business Unit par la Direction Générale avec retour à la Business Unit réalisation d'une situation comptable mensuelle/trimestrielle
Personnes et départements impliqués :	Directeurs des Business Units/filiales Comptables des filiales Direction Administrative et financière Direction Générale

Procédure d'établissement des comptes consolidés

Objectifs :	Produire des états financiers consolidés conforme à la réalité économique, sincères et présentant une image fidèle du groupe.
Principes :	Conformes aux normes comptables internationales (IFRS) en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002
Mise en œuvre :	Arrêtés trimestriels par la Direction Administrative et Financière et la Direction Générale, assistée d'un cabinet de consultants externes
Contrôle de la bonne application :	Contrôle par les commissaires aux comptes
Personnes et départements impliqués :	Direction Administrative et Financière Consultants externes Direction Générale Commissaires aux comptes qui n'examinent que les comptes semestriels (examen limité) et annuels (audit) conformément aux dispositions légales propres aux sociétés cotées.

Procédure de suivi des engagements hors bilan

Objectifs / principes :	Réaliser le suivi des engagements hors bilan
Mise en œuvre :	Conservation des contrats dans un lieu sécurisé Identification des clauses générales d'engagement Chiffrage des engagements Planning des engagements (démarrage, levée des engagements) Conditions d'existence de mise en œuvre Synthèse des engagements
Contrôle de la bonne application :	Contrôle bi-annuel de la direction financière de la bonne application de la procédure de suivi Contrôle bi-annuel des commissaires aux comptes : <ul style="list-style-type: none">- par examen des pièces- par circularisation
Personnes et départements impliqués :	Direction générale Direction financière Consultants externes Commissaires aux comptes

Procédure de suivi des actifs incorporels

Objectifs / principes :	Etre assurés d'une valorisation non excessive des actifs incorporels
Mise en œuvre / contrôle de la bonne application :	Tests d'impairment réalisés par un expert externe
Personnes et départements impliqués :	Direction générale Direction financière Consultants externes Commissaires aux comptes

Transition aux IFRS / Référentiel comptable

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, SWORD GROUP a publié, pour la première fois, des états financiers consolidés établis selon les normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005.

Les conditions de transition à ce nouveau référentiel comptable ont fait l'objet d'une communication spécifique en date du 10 octobre 2005.

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de SWORD GROUP au 31 décembre 2006 ont été établis en appliquant le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2006. La société a notamment mis en œuvre les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006 à savoir en particulier : IAS 39 révisée (juste valeur), IAS 19 révisée (avantage au personnel) et IAS 21 révisée (variation des cours des monnaies étrangères); l'application de ces nouvelles normes et interprétations est sans incidence sur les comptes consolidés ; elle complète de manière mineure l'information fournie dans les notes annexes.

2.2.2 Autres procédures de contrôle interne

La procédure suivante est également importante au regard de notre activité.

Personnel

Objectifs/Principes :	<p>Organisation de la fonction « personnel » dans le cadre des objectifs fixés par la Direction Générale permettant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contrôle de l'opportunité des besoins en personnel - le contrôle des procédures de recrutement en adéquation avec les besoins - le contrôle de l'existence et du suivi des dossiers individuels - le contrôle de l'émission de la paie et du règlement des salaires - le respect des prescriptions légales et réglementaires
Mise en œuvre :	<p>Demandes des directeurs de Business Unit, contrôlées par la Direction Générale</p> <p>Définition des profils, entretien personnalisés, tests</p> <p>Evaluation périodique des collaborateurs</p> <p>Projet-paie établi par Business Unit</p> <p>Paie établie par le service du personnel</p>
Contrôle de la bonne application :	<p>Contrôle mensuel du reporting analytique</p> <p>Contrôle Direction Administrative et Financière et Direction Générale.</p>
Personnes et départements impliqués :	<p>Opportunité des besoins : Direction Générale</p> <p>Procédure de recrutement : Directeur des Business Unit et Direction Générale</p> <p>Contrôle des dossiers individuels : Direction Administrative et Financière et Direction Générale</p> <p>Contrôle des paies : service du personnel et Direction Administrative et Financière</p> <p>Prescriptions légales et réglementaires : service du personnel et Direction Générale</p>

III – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

3.1 COMPOSITION

Les statuts de votre société prévoient un conseil d'administration composé de trois à dix-huit membres, chacun devant détenir au moins une action.

Actuellement, il se compose des membres suivants :

Nom	Date de première nomination	Date d'échéance	Fonction principale exercée dans la Société
Jacques MOTTARD	22/06/2001 Renouvellement le 26/04/04	31/12/2009	Président Directeur Général
21 CENTRALE PARTNERS SA François BARBIER	22/06/2001 Renouvellement le 26/04/04	31/12/2009	Administrateur
Nicolas MOTTARD	22/06/2001 Renouvellement le 26/04/04	31/12/2009	Administrateur

Il est précisé que le Conseil d'administration du 6 février 2007 a proposé à la prochaine Assemblée Générale de porter le nombre d'administrateurs de trois à quatre en nommant Monsieur Heath DAVIES en qualité de nouvel administrateur.

Les autres mandats exercés dans d'autres sociétés par les administrateurs sont les suivants :

- **Jacques MOTTARD :**

- ***Mandats exercés au sein du groupe :***

- Président et Directeur Général SWORD SA
 - Président SWORD DDS
 - Président FIRCOSOFT
 - Président SWORD SAS
 - Président SWORD ATLANTIQUE
 - Président SWORD SOLUTIONS
 - Chairman SWORD UK
 - Chairman HARVARD
 - Chairman INTECH
 - President and Director RTE
 - Chairman SWORD GLOBAL Ltd
 - Chairman SWORD ECM Ltd
 - Chairman CIMAGE Ltd
 - Chairman CIMAGE Novasoft
 - Chairman SWORD Inc
 - Chairman SWORD CREATION INFORMATIQUE Ltd
 - Director SWORD SOUTH AFRICA Ltd
 - Président SWORD TECHNOLOGIES SA
 - Président SWORD SECURITY
 - Chairman FIRCOSOFT Inc
 - Président et administrateur FI SYSTEM BELGIUM
 - Président et administrateur ASCII
 - Director SWORD GLOBAL INDIA
 - Chairman SWORD LINKVEST
 - Chairman SWORD LEBANON
 - Administrateur SWORD IT SOLUTIONS
 - President and Director STELLON
 - Président et administrateur SWORD SERVICES

- ***Mandats exercés hors du groupe :***

- Gérant SCI FI
 - Gérant LE SEMAPHORE
 - Gérant CHINARD INVESTISSEMENT
 - Gérant SEMAPHORE INVESTISSEMENTS

- **21 CENTRALE PARTNERS :**

Mandats exercés hors du groupe :

- Membre du Conseil Surveillance LE PUBLIC SYSTEME
- Administrateur EGIDE
- Administrateur FONTAINE PAJOT
- Administrateur MECCANO
- Administrateur GROUPE ELECTROPOLI
- Administrateur GLOBALGAS
- Administrateur FINANCIERE IMPALA
- Membre du Conseil de Surveillance ALTO EXPANSION
- Membre du Conseil de Surveillance ALLTUB
- Membre du Conseil de Surveillance FINANCIERE VERLYS
- Membres du Conseil de Surveillance FINANCIERE EUROPE ASSISTANCE
- Membre du Conseil de Surveillance FINANCIERE SYREVA
- Censeur ROBINE
- Membre du Conseil de Surveillance THE NOMAD COMPANY
- Membre du Conseil de Surveillance VULCANIC HOLDING
- Membre du Comité de Surveillance FINANCIERE ARAMIS
- Administrateur SFTF INTERFLORA

- **Nicolas MOTTARD :**

Néant

Au sens du rapport Bouton de septembre 2002, il n'existait pas d'« administrateur indépendant » à la clôture de l'exercice. Pour autant aucun d'entre eux ne détient de participation significative dans le capital des clients ou des fournisseurs de SWORD GROUP, ou dans des filiales de cette dernière société.

Aucun membre du Conseil n'est en attente de la ratification par l'Assemblée de sa cooptation.

Il n'existe aucun administrateur élu par les salariés.

3.2 FONCTIONNEMENT

- Le conseil se réunit, exerce ses travaux et adopte ses résolutions conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, complétées par les dispositions des statuts de votre société : à ce jour, il n'existe pas de règlement intérieur, ni de censeur.

En l'absence de Comité d'entreprise, aucun représentant des salariés de la société ou du groupe n'assiste de manière régulière aux réunions du Conseil d'Administration.

- Le Conseil reçoit les budgets annuellement, les comptes analytiques mensuellement, la comptabilité générale trimestriellement. De plus, ce Conseil est informé en amont de tout projet d'acquisition, de création d'activité et d'opération financière.
- Au cours de l'exercice, aucune mission ponctuelle n'a été déléguée à un membre du conseil.

3.3 REUNIONS DU CONSEIL

Les statuts de notre société prévoient la tenue d'un conseil d'administration aussi souvent que l'intérêt l'exige.

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil s'est réuni à dix reprises. Le taux d'administrateurs présents a été en moyenne de 66,66%.

Nous recourons à notre cabinet d'avocats pour procéder aux convocations du conseil, qui se réunit généralement au siège social et assister le Président pour la mise en forme des procès-verbaux.

3.4 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

La rémunération globale versée aux mandataires sociaux s'est élevée à 431 K€.

Ce tableau présente la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que les jetons de présence, versés durant l'exercice à chaque mandataire social.

MANDATAIRE	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	JETONS DE PRESENCE	Variation rémunération exercice 31/12/05
Jacques MOTTARD (1) Président Directeur Général	Par la Société : 36.587,76 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 25.550 €	+ 9,80 %
21 CENTRALE PARTNERS, représentée par François BARBIER Administrateur	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 31.200 €	+ 24,80%
Nicolas MOTTARD Administrateur	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 2.000 €	inchangé
Françoise FILLOT Directeur Général Délégué	Par la Société : 133.546,88 € (prime 2005/2006 de 60.371,36 € incluse) Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €		+ 43%
Christian TAPIA (2) Directeur Général Délégué	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 32.272,80 \$ + 5.313,56 €		NA
Heath DAVIES (2) (3) Directeur Général Délégué	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 114.000 £		NA

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2007, la rémunération de Monsieur Jacques Mottard (et de son assistante) est facturée à la Société par la société Sémaphore Investissements dans le cadre d'un contrat de prestations de services

(2) Christian TAPIA a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué avec effet le 13 mars 2006 et a été remplacé par Monsieur Heath Davies.

(3) Le Conseil d'administration du 29 décembre 2006 a décidé d'attribuer à Monsieur Heath Davies 28.500 options de souscription d'actions au prix de 35,128 euros.

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du code de commerce, nous vous précisons que :

- à l'exception de 21 CENTRALE PARTNERS et de Monsieur Nicolas MOTTARD, les mandataires sociaux de la Société bénéficient d'un contrat de travail avec la Société et/ou ses filiales,
- les mandataires sociaux ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat social,
- la répartition des jetons de présence dont le montant est décidé par l'Assemblée Générale est de la compétence du Conseil d'administration,
- le seul mandataire à bénéficier d'options de souscription d'actions est Monsieur Heath DAVIES, cette attribution ayant été décidée en fonction de la hiérarchie opérationnelle de ce dernier.

IV – LIMITATIONS AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Les pouvoirs du Directeur Général ne font pas l'objet de limitation : les statuts, l'acte de nomination du Directeur Général, aucune décision d'assemblée ou du conseil d'administration n'ont apporté de limitation aux pouvoirs dévolus par la loi au représentant légal de la société, que ce soit à titre de règlement intérieur ou autrement.

LE PRESIDENT

16.4.2 Rapport des commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société SWORD GROUP, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SWORD GROUP et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Lyon et Villeurbanne, le 7 février 2007

Les Commissaires aux Comptes

CAP - CONSEIL

DELOITTE & ASSOCIES

Philippe BONNEPART

Alain DESCOINS

XVII- Salariés

17.1 Effectifs du groupe

17.1.1 Effectifs

Effectifs PRO-FORMA au 31 décembre 2006 par activité

Activité	Effectif facturable ⁽¹⁾	Effectif non facturable	Effectif total
SOLUTIONS	1 197	124	1 321
SOFTWARE	151	29	180
TOTAL	1 348	153	1 501

⁽¹⁾ intégrant les freelances : 343

L'effectif total du groupe, intégrant les freelances, est passé dans le courant de l'année 2006 de 1 260 à 1 501 personnes.

Les données analytiques sont réparties comme suit :

1. Activité Solution

- TJM : 578 € par jour
- Taux d'activité hors congés : 90,7% (80,5% avec congés)

Le reste de l'utilisation se décompose de la façon suivante :

- 10,1% de congés
- 1,4% de formation
- 3,9% de R&D composants logiciels
- 3,3% d'encadrement technique
- 0,7% de jours non facturés (maladie et intégration)
- 0,1% d'intercontrats

2. Activité Software :

- TJM : 846 € par jour
 - Le taux d'activité n'est pas un critère significatif
 - Le taux de formation est de 1,77% du nombre de jours potentiels de l'équipe Software
 - Le taux de R & D est de 35,44 % ⁽¹⁾
- ⁽¹⁾ 35,44% du temps de l'équipe Software représente la R & D totale répartie comme suit :
- 25,77% de R & D chargée dans le compte d'exploitation
 - 9,67% de R & D immobilisées (FUSION)

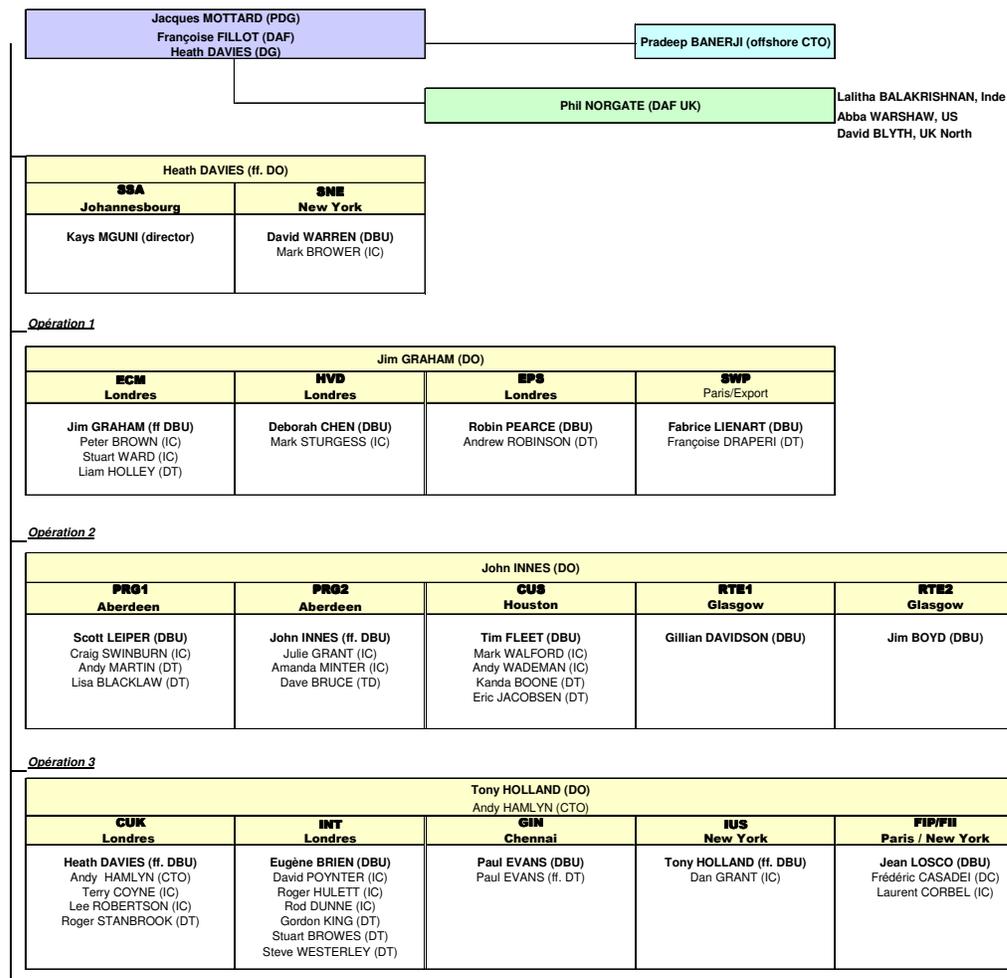
3. Synthèse des taux

TJM groupe : 610 € par jour

Taux de formation : 1,46% du nombre de jour potentiels total

Taux de R & D du groupe : 4,51% du nombre de jour potentiels total

17.1.2 Equipe de direction
Management - Organigramme fonctionnel au 01/01/2007



Opération 4

Jean-Marc SONJON (DO) Pierre GACHON (DC) - Eric BOUVET (DT)					
IDL Lyon	SWL Lyon	SOL Paris	SFS Paris	REN Rennes	SWA Nantes
Jean-Marc SONJON (ff. DBU) Maxime GRINFELD (IC)	Philippe LE CALVE (DBU) Marie NOURRY (IC) Jean-Louis VILA (DT)	Jean-Marc SONJON (aa. DBU) Maxime GRINFELD (IC)	Xavier MORCILLO (DBU)	Dominique BOTBOL (DBU) Olivier GUERIN (IC) Samuel SARRAZIN (IC)	Dominique BOTBOL (DBU)

Opération 5

Jean-Marc SONSON (ff. DO)		
SUI Genève / Lausanne	STN Lausanne	BEY Beyrouth
Colombo FASANO (DBU) Pascal FAGNY (IC) Xavier SEYFRIED (IC) André JACQUAT (IC) Jean-François BALLIF (DT)	Gustavo RACIOPPI (DBU) Cedric POMPEI (DT)	Nasser HAMMOUD (DBU)

Opération 6

Patrick de la HAYE (DO) Dieter ROGIERS (DC) - Thierry GUIOT (DT) - Franck SILVESTRE (DT)		
TMB Bruxelles	FPB Bruxelles	New BU
Agnès PETERBROECK (DBU)	Tony CLAES (DBU)	Patrick de la HAYE (ff. DBU)

Opération 7

Per ROSAND (DO)		
SWS Luxembourg	LUX Luxembourg	SWG Athènes
Per ROSAND (ff. DBU)	Paulo APOLINARIO (DBU) Jérôme DOYEN (DC) Frédéric BORDIN (DT)	Dimitrios GRITIS (DBU)

Opération 8

Juan ARCAS (DO)		
ASC Bruxelles	BIB Bruxelles	SER Bruxelles
Juan ARCAS (DBU) Fabrice REGNIER (DT) Guy de SAN (DT)	Yves COLINET (DBU) Paul KAISIN (IC) Francis TASSEROUL (DT)	Sam BARO (DBU)

Présentation des dirigeants

Jacques Mottard, 53 ans, président

De 1989 à 1999, Jacques Mottard a créé puis développé la société Decan, jusqu'à l'OPA amicale du groupe Metamor en février 1999. Il a exercé la fonction de président Europe du Groupe Metamor jusqu'en octobre 2000. Il a ensuite créé SWORD. Auparavant, il avait exercé des fonctions d'ingénieur commercial chez Bull, puis de directeur régional Rhône-Alpes et de directeur général chez Comelog (SSII). Jacques Mottard a une double formation scientifique / gestionnaire (ingénieur ESTP et IAE Montpellier).

Françoise Fillot, 47 ans, directeur administratif et financier / directeur général délégué

Avant d'intégrer SWORD, Françoise Fillot a exercé la fonction de directeur administratif et financier pendant 9 ans au sein du groupe Decan. Elle est diplômée en comptabilité-gestion.

Heath Davies, 41 ans, directeur général délégué

Heath Davies était précédemment Directeur Commercial au sein de la société Cimage Enterprise System avant de rejoindre Text Systems en tant que Directeur d'Opération. Suite à l'acquisition de Text System en 2002 par SWORD Group il est devenu Directeur de business Unit puis Directeur des Opérations en octobre 2003. Il possède un diplôme d'Ingénieur Informaticien certifié par le Conseil des Ingénieurs informaticiens anglais.

Patrick de la Haye, 45 ans, directeur des opérations " gestion de données "

Patrick de la Haye était Business Development manager chez Cronos Luxembourg depuis juin 2002. Il a pris en charge la direction de cette entité suite au rachat par SWORD en décembre 2002. Auparavant, Patrick a travaillé 8 ans chez Oracle Belgique en tant que Directeur Commercial en charge des Institutions Internationales. Il est titulaire d'un diplôme de Sciences Politiques et Relations Internationales.

Per Rosand, 49 ans, directeur des opérations « Sécurité »

Per Rosand est l'un des fondateurs de la société SWORD Technologies (créé en 1999). Il occupe maintenant le poste de Directeur d'opération pour toutes les Business Unit du Luxembourg. Il a obtenu un diplôme de Technologie de L'Information et de la Communication et a débuté sa carrière au sein du gouvernement norvégien en 1978. Il était de 1982 à 1992 Ingénieur Logiciel puis Ingénieur System au sein de BULL Europe puis de 1992 à 1997 Directeur Commercial au sein de OLIVETTI (Belgique), responsable du compte des Institutions Européennes. Enfin de 1997 à 1999 il a rejoint INTRASOFT international à Luxembourg en tant que Directeur Commercial en charge du compte des Institutions Européennes.

Jean-Marc Sonjon, 46 ans, directeur des opérations " Systèmes d'Information Géographique et Ingénierie Documentaire sud"

Jean-Marc Sonjon était depuis 1998, le directeur de la Business UNIT "IDL" de DECAN, spécialisée dans les SIG et la GED. Au cours de sa carrière réalisée dans le service informatique, il a exercé des fonctions de chef de projet, de directeur de projet et d'ingénieur d'affaires dans différentes SSII : Syseca, Focal et Comelog. De formation universitaire en informatique, il est titulaire d'un DEST.

Jim Graham, 44 ans, Directeur d'Opération

Jim Graham était responsable des logiciels informatiques chez Halliburton UK avant de créer sa propre Société "Aptus Solutions Ltd", société spécialisée en gestion et contenu de documents. En 2004 il entre chez SWORD UK en tant que directeur de "Business Unit " pour la gestion de documents avant de devenir Directeur d'Opération en 2005. Il est diplômé en Economie.

John Innes, 49, Directeur des Opérations en Ecosse et aux Etats Unis (Houston)

John Innes était directeur des ventes de Pragma Systems avant son acquisition par Sword UK en avril 2005. Auparavant il avait occupé diverses fonctions dans la vente dans le domaine des loisirs, de l'énergie et des systèmes informatiques. Il a été promu Directeur de business unit en 2005 et Directeur des Opérations en 2006. Il est diplômé de langue anglaise de l'université d'Aberdeen.

Tony Holland, 49 ans, Directeur des opérations produits (Software)

La première partie de la carrière de Tony Holland était tournée vers les services financiers et notamment auprès d'un broker international avant de rejoindre la Lloyd's Corporation. Tony a occupé différents postes chez Intech depuis le début des années 80 jusqu'à sa nomination en tant que Executive Managing Director en 1999. Position qu'il a occupé jusqu'en décembre 2005 quand sous son impulsion Intech a rejoint SWORD Group. Depuis Tony a été promu Directeur des opérations en charge des produits (Software).

Juan Arcas, 44 ans, Directeur des opérations en charge des secteurs privé et publics en Belgique

Juan Arcas de nationalité espagnole a passé une grande partie de sa vie en Belgique où il a occupé des postes de consultant et de chargé de développement des activités auprès des institutions européennes depuis 1992. En 2005, il a été nommé directeur d'ASCii, la compagnie de communication acquise par Sword Group. Il a depuis été nommé Directeur des opérations en 2007. Juan est diplômé en linguistique appliquée et théorique.

17.2 Participations et stocks options des membres de la direction

A la date du présent prospectus, certains des dirigeants ci-dessus visés détiennent des options de souscription d'actions de la Société.

L'actionnariat de la Société figure au paragraphe 21.1.7.2.

17.3 Participation des salariés au capital

Néant

XVIII – Principaux actionnaires

18.1 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

- Aux termes d'une déclaration de franchissement publiée le 24 février 2006 la Société Threadneedle Asset Management Holding a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% en capital uniquement.
- Aux termes d'une déclaration de franchissement publiée le 6 mars 2006 la Société Schroders Investment Management Limite a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% en capital uniquement.

En complément des informations visées ci-dessus, il est précisé les points suivants :

Aux termes d'une déclaration de franchissement publiée le 27 avril 2006 SEMAPHORE INVESTISSEMENTS, contrôlée par Monsieur Jacques Mottard, a déclaré avoir franchi en hausse, à titre individuelle, les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de la société SWORD GROUP et détenir 1 706 000 actions. Ce franchissement de seuil résulte de l'apport à SEMAPHORE INVESTISSEMENTS par Monsieur Jacques Mottard de 1 700 000 actions SWORD GROUP.

Parallèlement, Monsieur Jacques Mottard a déclaré quant à lui avoir franchi en baisse, directement et indirectement le seuil de 25% des droits de vote de cette société.

Jacques MOTTARD détient directement ou indirectement (y compris sa famille) 22,89 % du capital et 22,29% de droits de vote.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2006, les membres du Conseil d'Administration (Nicolas MOTTARD, Jacques MOTTARD – en ce compris la détention de Sémaphore Investissements - et 21 CENTRALE PARTNERS) détiennent globalement 20,89 % du capital et 22,29% de droits de vote. Les membres du Comité de Direction Générale (Jacques MOTTARD– en ce compris la détention de Sémaphore Investissements - Françoise FILLOT et Heath Davies) détiennent globalement 24,50 % du capital et 25,13 % des droits de vote.

Aux termes d'un acte notarié en date du 30 septembre 2004, Messieurs Jacques, Antoine, Guillaume et Nicolas MOTTARD ainsi que Madame Aurélie MOTTARD ont pris, dans le cadre de l'article 787 B du Code Général des Impôts, l'engagement de conserver ensemble, pendant une durée de deux ans, 341.200 actions de SWORD GROUP, ce nombre étant porté à 1.706.00 actions suite à la division par 5 de la valeur nominale de l'action de la Société, décidée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2005. Cet acte est devenu caduc suite à l'apport, par les personnes ci-dessus visées, 1.706.000 actions SWORD GROUP qu'ils détenaient au profit de la société SEMAPHORE INVESTISSEMENTS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 novembre 2006, Messieurs Jacques et Nicolas MOTTARD, ainsi que la Société SEMAPHORE INVESTISSEMENTS, représentée par Monsieur Jacques MOTTARD, son Gérant, ont pris, dans le cadre de l'article 787 B du Code Général des Impôts, l'engagement de conserver ensemble pendant une durée de deux ans, 1.706.002 actions de SWORD GROUP.

18.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Voir le paragraphe 21.1.7.2

18.3 Contrôle de la Société

Voir les paragraphes 18.1 et 18.2 ci-dessus.

18.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Néant

XIX – Conventions réglementées

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2006

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Prestations de management aux filiales

Nature et objet : Les sociétés acquises par SWORD GROUP ont bénéficié à compter de leur date d'entrée dans le groupe d'une assistance identique à celle offerte à l'ensemble des autres filiales et décrites au chapitre suivant. Les sommes comptabilisées à ce titre ont été les suivantes :

Filiales	Mandataires sociaux concernés	Montant
SWORD ATLANTIQUE	Jacques MOTTARD Françoise FILLOT	66 270
SWORD LEBANON	Jacques MOTTARD	2 610
STELLON	Jacques MOTTARD Françoise FILLOT	12 150
SWORD SERVICES	Jacques MOTTARD Françoise FILLOT	2 700
INTECH	Jacques MOTTARD Heath DAVIES	186 300

2 – Contrat de sous-location

Nature et objet : Aux termes de la convention autorisée, la Société SWORD GROUP sous-loue à la Société SWORD SA les locaux ci-après situés à SAINT DIDIER AU MONT D'OR (Rhône), 9 avenue Charles de Gaulle, comprenant :

- un premier bâtiment à usage de bureaux d'une surface de 676 M²,
- un second bâtiment à usage de bureaux d'une surface d'environ 1 238 M²,
- un terrain attenant.

Cette sous location a pris effet au 1^{er} janvier 2006 pour une durée de 7 années expirant le 31 décembre 2012.

Mandataires sociaux concernés : Jacques MOTTARD, Françoise FILLOT.

Le loyer annuel hors taxes et hors charges, révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice trimestriel de l'INSEE du coût de la construction, s'élève à 289 237 €.

Modalités : au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le loyer pris en charge représente un montant de 289 236,88 €, la taxe foncière : 18 316 € et l'assurance local : 5 437,99 €.

3 – Contrat de prestations de direction générale

Nature et objet : Aux termes de la convention autorisée le 29 décembre 2006, la Société SWORD GROUP bénéficiera auprès de la Société SEMAPHORE INVESTISSEMENTS des prestations de direction générale, notamment : politique générale, management de la stratégie, gestion des ressources finances, management de la cotation boursière de la société.

Mandataire social concerné : Jacques MOTTARD

Modalités : A compter du 1^{er} janvier 2007, la somme forfaitaire de 150 000 € sera facturée annuellement par SEMAPHORE INVESTISSEMENTS au titre des prestations sus visées. En outre, SEMAPHORE INVESTISSEMENTS facturera à la société les frais de représentation et de déplacements évalués forfaitairement à 400 000 €. Somme correspondant aux frais de direction générale payés au titre de l'année 2006. Une facturation mensuelle d'acompte est prévue sur la base de ce forfait. Une régularisation aura lieu au titre du mois de décembre de chaque année. Enfin, si SEMAPHORE INVESTISSEMENTS devait engager des coûts exceptionnels, notamment dans le cadre d'acquisitions de sociétés étrangères, entraînant une augmentation de la somme de 400 000 € ci-dessus visée, ces frais exceptionnels seraient pris en charge par la Société.

4 – Autorisation de rachat de titres détenus par SWORD SA

Nature et objet : Aux termes de la convention autorisée le 19 janvier 2006, la Société SWORD GROUP SA a été autorisée à racheter à la société SWORD SA les actions des sociétés SWORD CONSULTING, FIRCOSOFT et SWORD SAS.

Mandataire social concerné : Jacques MOTTARD

Modalités : L'opération de rachat concerne :

- le rachat à SWORD SA de 4 995 actions SWORD CONSULTING, moyennant un prix unitaire de 334.80 €, soit un montant total de 1 672 326 €,
- le rachat à SWORD SA de 14 440 actions FIRCOSOFT, moyennant un prix unitaire de 537 €, soit un prix global de 7 754 280 €,
- le rachat à SWORD SA de 3 071 actions SWORD SAS, moyennant un prix unitaire de 656 €, soit un prix global de 2 014 576 €.

5 – Autorisation de rachat de titres détenus par SWORD SUISSE

Nature et objet : Au terme de la convention autorisée le 13 mars 2006, la société SWORD GROUP SA a été autorisée à racheter à la société SWORD SUISSE les actions de la société SWORD LINKWEST SA.

Mandataire social concerné : Jacques MOTTARD

Modalités : L'opération de rachat concerne l'ensemble des actions de la société SWORD LINKWEST SA au prix de 8 993 515,93 Francs Suisse.

6 – Autorisation de rachat de titres détenus par SWORD CONSULTING

Nature et objet : Au terme de la convention autorisée le 25 août 2006 la société SWORD GROUP SA a été autorisée à racheter à la société SWORD CONSULTING les actions des sociétés LOG & PI CONSULTING, SWORD DDS, S.B.T.

Mandataire social concerné : Jacques MOTTARD

Modalités : L'opération de rachat concerne :

- le rachat de 2 500 actions de la société SWORD DDS, soit 100% du capital au prix de 618 295,36 €,
- le rachat de 15 000 actions de la société LOG & PI CONSULTING, soit 5% du capital au prix de 11 115 €,
- le rachat de 32 051 actions au sein du capital social de la Société SCIENTIFIC BRAIN TRAINING (SBT), laquelle est cotée sur le marché libre, au prix d'environ 250 000 € (sur la base des derniers cours de cotation à fin août 2006).

7 - Autorisation de la conclusion d'un contrat de cession de créance avec SWORD CONSULTING

Nature et objet : Au terme de la convention autorisée le 25 août 2006 la société SWORD GROUP a été autorisée à conclure un contrat de cession de créance avec la société SWORD CONSULTING.

Mandataire social concerné : Jacques MOTTARD

Modalités : Le montant de la créance acquise auprès de la société SWORD CONSULTING s'élève à la somme de 222 512,16 €.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Prestations de management aux filiales

Nature et objet : SWORD GROUP apporte aux filiales une assistance en matière de politique commerciale, de communication, de stratégie, d'achats, de contrôle de gestion et d'organisation.

Modalités : Les prestations facturées par votre société au titre de l'assistance fournie sont calculées depuis le 1^{er} janvier 2004. Une décision du Conseil d'Administration du 13 mars 2006, à modifier le forfait par salarié et par mois, le ramenant de 650 € à 470 € pour les filiales françaises. Il est en revanche maintenu à 150 € pour les sociétés étrangères (sauf en Inde et au Liban où le taux appliqué est de 15 €).

Les montants facturés au titre de l'exercice 2006 sont les suivants :

Filiales	Mandataires sociaux concernés	Montant (€)
SWORD SA	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLOT	1 105 440
SWORD ① CONSULTING	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLOT	73 320
FIRCOSOFT	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLOT	164 970
SWORD INC.	Jacques MOTTARD SWORD Group	57 600
SWORD UK	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLOT Heath DAVIES	403 200
SWORD SUISSE	Jacques MOTTARD SWORD Group	0
SWORD TECHNOLOGIES	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLOT	290 250
GLOBAL INDIA	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLOT	10 305
ASC II	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLOT	144 000

① Facturation retenue jusqu'à la date de sortie du groupe

Filiales	Mandataires sociaux concernés	Montant (€)
SOUTH AFRICA	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLOT	13 950

PRAGMA	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLOT	0
LINKWEST	Jacques MOTTARD SWORD Group	113 850
HARVARD	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLOT Heath DAVIES	13 500
SWORD SAS	Jacques MOTTARD SWORD Group	177 660
SWORD NORD ①	Jacques MOTTARD SWORD Group Françoise FILLOT	20 150

①Facturation retenue jusqu'à la date de sortie du groupe

Lyon et Villeurbanne, le 7 février 2007

Les Commissaires aux Comptes

CAP - CONSEIL

DELOITTE & ASSOCIES

Philippe BONNEPART

Alain DESCOINS

XX – Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société

20.1 Informations financières historiques (comptes sociaux)

20.1.1 Comptes sociaux au 31 décembre 2006

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006

Exercice social de 12 mois clos le 31 décembre 2006

(En KEuros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires	3 422	3 027	2 653
Production immobilisée			
Autres produits	6	1	0
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 428	3 028	2 653
Achats consommés			
Autres achats et charges externes	1 684	1 666	1 191
Impôts et taxes	104	34	22
Frais de personnel	486	708	557
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-329	35	300
Autres charges d'exploitation	59	47	42
CHARGES D'EXPLOITATION	2 004	2 490	2 112
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 424	538	541
RESULTAT FINANCIER	3 661	3 899	3 417
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT-SOCIETE	5 086	4 436	3 958
RESULTAT EXCEPTIONNEL	51	38	7
Impôts sur les sociétés	-71	786	439
RESULTAT NET	5 208	3 688	3 526

Exercice social de 12 mois clos le 31 décembre 2006

ACTIF

(en Keuros)	31/12/2006			31/12/2005	31/12/2004
	Brut	Amortissements provisions	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	25	6	18	23	10
Immobilisations corporelles			0	0	0
Immobilisations financières	114 309	238	114 071	31 180	28 960
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	114 334	244	114 090	31 203	28 970
ACTIF CIRCULANT					
Clients et comptes rattachés	3		3	0	901
Autres créances et compte de régul	14 570		14 570	70 648	23 286
Actions propres	104		104	233	779
Autrs valeurs mobilières de placement	154		154	81	0
Disponibilités	185		185	842	268
TOTAL ACTIF CIRCULANT	15 016	0	15 016	71 804	25 233
TOTAL GENERAL	129 350	244	129 106	103 007	54 204

Exercice social de 12 mois clos le 31 décembre 2006

PASSIF

(en Keuros)	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Capital	7 637	7 408	7 342
Prime d'émission	38 909	34 716	33 595
Réserve légale	582	398	217
Autres réserves	1 734	1 734	1 734
Report à nouveau	2 966	1 682	
Résultat net	5 208	3 688	3 526
CAPITAUX PROPRES	57 035	49 626	46 413
Autres fonds propres			
TOTAL CAPITAUX PERMANENTS	57 035	49 626	46 413
Provisions pour risques et charges		334	300
Dettes financières	71 538	51 189	6 504
DETTES			
Fournisseurs et comptes rattachés	354	496	324
Autres dettes et comptes de régularisation	179	1 361	662
TOTAL PASSIF CIRCULANT	72 071	53 047	7 490
TOTAL GENERAL	129 106	103 007	54 204

20.1.2 Annexes au bilan et compte de résultat SWORD GROUP SA au 31 décembre 2006

L'annexe présentée est l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2006 dont le total est de 129 105 920,36 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat bénéficiaire de 5 207 542,48 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2006 au 31/12/2006.

La société SWORD GROUP a été créée au cours du mois de juin 2001. Elle est devenue la société-holding du groupe SWORD en date du 30 août 2001 suite à l'apport par les actionnaires de SWORD SA de l'intégralité de leurs titres SWORD à SWORD GROUP. Depuis le 30 août 2001 la société SWORD GROUP a racheté les titres des sociétés suivantes : DDS, SWORD Suisse, SWORD Inc et SWORD Afrique du Sud, filiales de SWORD SA.

En décembre 2002, SWORD GROUP a acheté 90 % de la société CRONOS (rebaptisée SWORD TECHNOLOGIES) située au Luxembourg. La société SWORD GROUP a acheté 3% supplémentaire de la société SWORD TECHNOLOGIES au cours de l'exercice 2003, 1,88% au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et 2,04 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Elle a participé, en novembre 2003, à l'augmentation de capital réalisée chez SWORD INC.

Le 6 février 2004 SWORD GROUP a acheté 100% de la société FI SYSTEM BELGIUM elle même détenant la société ASCII à hauteur de 100% pour 3 000K€. Les deux sociétés sont basées en Belgique

Le 1^{er} mai 2004 SWORD GROUP a acheté 97,04 % de la société GLOBAL SOFTWARE SERVICES elle même détenant la société GLOBAL INDIA à hauteur de 100% pour 2 162K€. SWORD GROUP a racheté 2,96 % de la société GLOBAL SOFTWARE SERVICES aux minoritaires en décembre 2004. GLOBAL SOFTWARE SERVICES est basée dans la banlieue de Londres, GLOBAL INDIA est basée à Chennai en Inde.

Sword Nord a été créée en février 2004 et son siège social est situé à Saint-Didier au Mont d'Or.

Cette Société est détenue à 56 % par SWORD GROUP, et est destinée à :

- attaquer le marché local lillois
- servir de plateforme de développement pour les besoins de notre filiale Bénélux, notamment pour les projets signés avec les Communautés Européennes

Sword Group a complété son acquisition par le rachat de 0,50 % du capital social de la société Sword Nord en fin d'année 2005.

Sword Group a racheté aux salariés 0,58 % du capital de la société Sword UK pour un montant de 69 K€.

Sword Group a racheté aux salariés 1,04 % du capital de la société Sword SA pour un montant de 1 318 K€ au cours de l'année 2005.

En 2006, SWORD GROUP a acheté 19 % de la société NEXTECH, situé au Brésil. Cette acquisition n'est pas consolidée, car le groupe ne détient pas de contrôle ni d'influence notable, et car l'impact sur les comptes consolidés du groupe n'est pas significatif.

SWORD GROUP a cédé la société SWORD NORD au 31 janvier 2006. Cette société n'est plus consolidée à partir de cette date. L'impact de la déconsolidation n'est pas significatif.

Sword Atlantique a été créée en janvier 2006 et son siège est à Saint-Didier au Mont d'Or.

Cette Société est détenue à 80 % par SWORD GROUP, et est destinée à attaquer le marché nantais et celui de Niort, notamment dans le domaine de l'assurance.

En 2006, Sword Group a participé à l'augmentation de capital de la société SWORD UK pour un montant de 62 227 K€.

En 2006, Sword Group a racheté :

- 91,05 % de participation dans la société Fircosoft, pour un montant de 8 260 K€, dont 86,88 % à la société SWORD SA,
- 100 % de participation dans la société Sword DDS, pour un montant de 618 K€, détenue précédemment en totalité par SWORD SA,
- 92 % de participation dans la société Sword SAS, pour un montant de 2 320K€, dont 83 % à la société SWORD SA.

En 2006, Sword Group a racheté à la société Sword Suisse :

- 100 % de participation dans la société Linkvest, pour un montant de 5 656 K€.

En 2006, Sword Group a racheté à la société Linkvest :

- 100 % de participation dans la société STELLON, pour un montant de 2 326 K€.

Sword Group a complété ses acquisitions par le rachat de 2,12 % du capital social de la société Sword Technologies, pour un montant de 763 K€.

SWORD GROUP a cédé la société SWORD CONSULTING au 22 septembre 2006. Cette société n'est plus consolidée à partir de cette date. L'impact de la déconsolidation n'est pas significatif.

Son activité est exclusivement consacrée à :

- la gestion des participations du groupe SWORD
- la mise à la disposition des filiales de moyens centraux (direction générale, financière, commerciale et stratégique) au travers d'une convention de prestation de management.

NOTE 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels.

1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent la marque SWORD achetée précédemment.

1.2. Immobilisations corporelles

La société ne possède pas d'immobilisations corporelles.

La société ne possède pas de biens mobiliers ou immobiliers financés sous forme de location-financement (crédit-bail).

1.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participations et de dépôts et cautionnements.

Les titres de participations sont évalués au coût historique. Lors de chaque clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées sur la base des éventuelles moins-values latentes entre la valeur comptable et la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée sur la base de l'actif net comptable réévalué des plus values latentes pouvant existées sur les actifs incorporels. Cette évaluation des actifs incorporels est appréciée selon les critères suivants :

- Existence d'une part de marché internationale, nationale ou régionale
- Un positionnement reconnu
- Une clientèle récurrente.

Cette évaluation est confortée par une expertise réalisée chaque année.

La valeur des titres dans les comptes annuels de SWORD GROUP ne peut significativement être supérieure à la valeur de la filiale dans les comptes consolidés.

Les actions propres détenues ne sont pas enregistrées en immobilisation financière à la clôture de cet exercice puisque les contrats de rachat précisent leurs utilisations avec un objectif d'attribution aux salariés ou de régularisation du cours de bourse dans le cadre d'un contrat de liquidité. Elles sont donc classées en valeurs mobilières de placement.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont rattachés aux actifs concernés.

1.4. Créances d'exploitation

Elles sont valorisées à leur valeur nominale et sont essentiellement constituées de créances sur les filiales.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il apparaît un risque de non-recouvrement à l'inventaire.

Les créances d'exploitation en devise sont valorisées au 31 décembre 2006 aux taux de clôture.

1.5. Actions propres

SWORD GROUP détient ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidités sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'année est inférieur au cours d'achat historique.

1.6. Provisions pour risques et charges

Les risques et charges identifiés à la date de clôture font l'objet de provisions établies conformément à la règle de prudence. Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges prud'homaux, risques de change, risques filiales...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Aucune provision pour engagements de retraite n'est constatée en raison du caractère non significatif de ces engagements compte tenu notamment de l'ancienneté de la société et de l'effectif réduit.

1.7. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les charges et produits hors exploitation ainsi que les éventuelles régularisations sur opérations de gestion dont le caractère non récurrent et significatif justifie le classement en résultat exceptionnel.

Il comprend aussi la plus value de cession des actions propres du premier contrat de rachat aujourd'hui clos.

1.8. Impôts sur les sociétés

A compter du 1er janvier 2002, SWORD GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale de droit commun. Selon la convention d'intégration fiscale en vigueur au sein du groupe, chaque société-filiale supporte une charge d'impôt-société équivalente à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt induite par la transmission à SWORD GROUP des déficits des filiales est enregistrée en résultat l'année du transfert. La société intégrée fiscalement sur l'exercice 2006 est SWORD SA.

1.9. Evènements postérieurs à la clôture

Néant

NOTE 2 : FAITS MARQUANTS.

Néant

NOTE 3 : COMPTE DE RESULTAT

3.1 Charges de personnel

Les frais de personnel s'élevèrent à 485 623 € et s'analysent en :

(en €)	31/12/06 (12 mois)	31/12/05 (12 mois)
Rémunérations brutes	343 563	505 203
Charges sociales	142 060	203 182
Participation et intéressement		
Total	485 623	708 385

Effectif :

	31/12/06 (12 mois)	31/12/05 (12 mois)
Cadres.	4	6
Non-cadres		
Total	4	6

3.2. Dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation.

(en €)	31/12/06 (12 mois)	31/12/05 (12 mois)
Dotations nettes immobilisations incorporelles et corporelles	4 834	1 208
Dotations nettes provisions clients et autres créances		
Dotations nettes autres provisions risques et charges	- 333 874	33 874
Total	- 329 040	35 082

3.3. Ventilation des charges et produits concernant les entreprises liées

(en €)	Charges d'exploitation	Produits d'exploitation
Total	2 337 414	3 422 250
Dont entreprises liées	158 632	3 392 250

(en €)	Charges financières	Produits financiers
Total	4 078 244	7 739 486
Dont entreprises liées	274 796	6 222 293

3.4. Résultat financier

(en €)	31/12/06 (12 mois)	31/12/05 (12 mois)
Dotations financières aux amortissements et provisions	237 755	
Intérêts sur comptes courant	274 796	52 049
Intérêts bancaires	1 992 858	622 167
Mali sur actions propres	20 707	
Différences négatives de change	1 551 495	628 874
Autres charges financières	633	164
Total charges financières nettes	4 078 244	1 303 254
Reprises des dotations financières aux amortissements et provisions		
Produit financier des participations	5 559 224	2 291 996
Produits sur VMP	2 985	1 016
Intérêts sur comptes courants	698 719	1 584 539
Boni sur actions propres		795 599
Différences de change	1 478 558	528 728
Total produits financiers	7 739 486	5 201 878
Résultat financier	3 661 242	3 899 846

3.5. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse en :

(en €)	31/12/06 (12 mois)	31/12/05 (12 mois)
Résultat net sur cession d'actions propres	123 467	38 292
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	(72 319)	(80)
Autres charges ou produits exceptionnels		
Résultat exceptionnel	51 148	38 212

3.6. Marge brute d'autofinancement

(en €)	31/12/06 (12 mois)	31/12/05 (12 mois)
Résultat	5 207 542	3 688 344
Amortissements	4 834	1 208
Provisions	(96 119)	33 874
Marge brute d'autofinancement	5 116 257	3 723 426
Résultat sur cessions d'actifs	(72 319)	(80)
Capacité d'autofinancement	5 043 938	3 723 506

3.7. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en €)	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	5 085 719	(87 724)	5 173 443
Résultat exceptionnel	51 148	17 049	34 099
Participation des salariés	-		-
Résultat comptable	5 136 867	(70 675)	5 207 542

3.8. Allègements de la dette future d'impôt

(en €)	Montant
Allègements de la dette future	
- Provision pour risques non certaine non déductible	
- Provision non déductible l'année de leur comptabilisation	
- Organique	2 759
- Plus value latente sur valeurs mobilières de placements	
Total allègements de la dette future	2 759

Aucun accroissement de la dette future d'impôt n'est à signaler.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

4.1. Détail du poste

(en €)	31/12/2005		
	Valeurs brutes	<u>Amortissements</u>	Valeurs nettes
Marques et brevet	24 500	1 208	23 292
<i>Total</i>	24 500	1 208	23 292

(en €)	31/12/2006		
	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Marques et brevet	24 500	6 042	18 458
<u>Total</u>	24 500	6 042	18 458

4.2. Mouvements de la période

(en €)	01/01/06	Acquisitions	Cessions	Reclas- sement	31/12/05
<u>Marques et brevets</u>					
Valeurs brutes	24 500				24 500
Amortissements	1 208	4 833			6 042
Net	23 292				18 458
<u>Total</u>	23 292	4 833			18 458

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

SWORD GROUP ne possède aucune immobilisation corporelle.

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

6.1. Détail du poste

(en €)	31/12/05		
	Valeur brute	Provisions	Net
Titres de participation	31 169 703		31 169 703
Dépôts et cautionnements	10 000		10 000
Autres immobilisations financières			
<u>Total</u>	31 179 703		31 179 703

(en €)	31/12/06		
	Valeur brute	Provisions	Net
Titres de participation	114 234 891	237 755	113 997 136
Dépôts et cautionnements	74 250		74 250
Autres immobilisations financières			
<u>Total</u>	114 309 141	237 755	114 071 386

Les immobilisations financières sont essentiellement composées de titres de participations.

6.2. Mouvements de l'exercice

(en €)	01/01/06	Acquisitions	Cessions	31/12/06
Titres de participation				
Valeurs brutes	31 169 703	84 959 587	(1 894 399)	114 234 891
Amortissements		(237 755)		(237 755)
Net	31 169 703	84 721 832	(1 894 399)	113 997 136
Dépôts				
Valeurs brutes	10 000	74 250	(10 000)	74 250
Provisions				
Net	10 000	74 250	(10 000)	74 250
Autres immobilisations financières				
Valeurs brutes	-			-
Provisions	-			-
Net	-			-
Total	31 179 703	84 796 082	(1 904 399)	114 071 386

Les acquisitions de l'exercice de titres de participation correspondent :

- A l'achat de 19 % du capital de la société NEXTECH pour un montant de 433 K€,
- A l'achat de 80 % du capital de la société SWORD ATLANTIQUE pour un montant de 40 K€,
- Au rachat de 91,05 % du capital de la société FIRCOSOFT pour un montant total de 8 260 K€,
- Au rachat de 100 % du capital de la société LINKVEST pour un montant total de 5 656 K€,
- Au rachat de 3 % du capital de la société SBT pour un montant total de 255 K€,
- Au rachat de 100 % du capital de la société STELLON pour un montant total de 2 326 K€,
- Au rachat de 100 % du capital de la société SWORD DDS pour un montant total de 618 K€,
- Au paiement du complément de prix de la société GLOBAL SOFTWARE SERVICES pour un montant de 87 K€,
- Au rachat de 2,12 % du capital de la société SWORD TECHNOLOGIES pour un montant de 763 K€,
- Au rachat de 92 % du capital de la société SWORD SAS pour un montant de 2 320 K€,
- A la participation à l'augmentation de capital de la société SWORD UK pour un montant de 62 227 K€.

Les cessions de l'exercice de titres de participation correspondent :

- A la cession de la société SWORD CONSULTING pour une valeur nette comptable de 1 673 K€,
- A la cession de la société SWORD NORD pour une valeur nette comptable de 221 K€.

NOTE 7 : CREANCES D'EXPLOITATION

Détail du poste

(en €)	31/12/05		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et d'exploitation			
Autres créances	70 500 750		70 500 750
Charges constatées d'avance	147 530		147 530
<u>Total</u>	70 648 280		70 648 280
<i>Dont entreprises liées</i>			
<i>Créances clients et d'exploitation</i>			
<i>Autres créances</i>	70 184 874		70 184 874
<i>Charges constatées d'avance</i>			
<u>Total</u>	70 184 874		70 184 874

(en €)	31/12/06		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Créances clients et d'exploitation	3 372		3 372
Autres créances	14 404 997		14 404 997
Charges constatées d'avance	164 503		164 503
<u>Total</u>	14 572 872		14 572 872
<i>Dont entreprises liées</i>			
<i>Créances clients et d'exploitation</i>			
<i>Autres créances</i>	13 584 652		13 584 652
<i>Charges constatées d'avance</i>			
<u>Total</u>	13 584 652		13 584 652

Les autres créances sont constituées pour l'essentiel des sommes laissées en comptes courants au profit des filiales du groupe. Leur montant diminue principalement en raison de l'augmentation de capital par compensation du compte courant chez SWORD UK. Ces créances ont une échéance inférieure à un an, sauf les comptes courants bloqués.

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

(en K€)	01/01/2006	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	Augmentation capital	31/12/2006
Capital	7 408				228	7 637
Primes d'émission	34 716				4 193	38 909
Réserve légale	398	184				582
Autres réserves (1)	1 734	2 220		(2 220)		1 734
Report à nouveau	1 682	1 284				2 966
Résultat	3 688	(3 688)	5 208			5 208
TOTAL	49 626	0	5 208	(2 220)	4 421	57 035

(1) Conformément à l'article L225-210 du code de commerce, la société dispose d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'elle possède, soit un montant de 104 K€.

Capital social et titres donnant accès au capital

➤ **Capital social**

Le capital social était composé de 8 000 actions de 5 euros de valeur nominale à la date de constitution de SWORD GROUP en juin 2001.

L'Assemblée générale extraordinaire du 30 août 2001 a procédé à une augmentation de capital de 3 412 K€ pour rémunérer les actionnaires de SWORD SA qui ont apporté de l'intégralité de leurs titres SWORD SA à SWORD GROUP.

Au 31 décembre 2001, suite à l'exercice de 33 568 bons de souscription autonomes détenus par J. MOTTARD, le capital social a été à nouveau augmenté de 168 K€.

Au 31 décembre 2001, le capital social s'élevait à 3 620 310 euros divisé en 724 062 actions de 5 € de valeur nominale.

Au 27 février 2002, suite à l'exercice de 123 072 bons de souscription autonomes détenus par la société 21 CENTRAL PARTNER, le capital social a été augmenté de 615 K€.

Le conseil d'administration du 12 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital réservée au FCPR 21 DEVELOPPEMENT pour un montant de 630 K€.

Le conseil d'administration du 20 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital de 1 295 K€ en vue de permettre l'ouverture du capital de la société au public.

Le conseil d'administration du 21 janvier 2004 a subdélégué au Président l'intégralité des pouvoirs consentis par l'assemblée précitée.

Le Président du conseil d'administration a décidé, le 26 mars 2004, d'initier le processus d'émission de 205 373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant de 1 026 865 euros (soit 5 euros par ABSA) et une prime d'émission maximum de 15 813 721 euros (soit 77 euros par ABSA) avec la possibilité d'émettre 30 805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension.

Le Président du conseil d'administration a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15% en portant à 236 178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital de SWORD GROUP.

Le conseil d'administration du 26 avril 2004 a constaté que 236 178 actions nouvelles de 5 euros chacune, composant l'augmentation du capital social de 1 180 890 euros ont été entièrement souscrites portant le capital à 7 342 105 euros.

Au 31 décembre 2004, le capital social s'élève à 7 342 105 euros divisé en 1 468 421 actions de 5 € de valeur nominale.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2005 a procédé à la division de la valeur nominale de l'action de SWORD GROUP par 5 et a décidé de la ramener d'une valeur de 5 euros à 1 euro, ce qui portera le nombre d'actions de SWORD GROUP de 1 468 421 à 7 342 105.

Le conseil d'administration du 14 juin 2005 a constaté l'exercice de 23 716 BSA, donnant droit à 29 645 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 30 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 544 K€.

29 336 BSA ont été exercé jusqu'au 31 décembre 2005 et ont été constatés dans les comptes de SWORD GROUP, donnant droit à 36 670 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 37 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 673 K€.

Au 31 décembre 2005, le capital social s'élevait à 7 408 420 euros divisé en 7 408 420 actions de 1 € de valeur nominale.

Le conseil d'administration du 21 juin 2006 a constaté l'exercice de 182 736 BSA, donnant droit à 228 420 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 228 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 4 193 K€.

Au 31 décembre 2006, le capital social s'élève à 7 636 840 euros divisé en 7 636 840 actions de 1 € de valeur nominale.

NOTE 9 : PROVISIONS LONG TERME ET COURT TERME9.1. Détail du poste

(en €)	31/12/2005		
	Long Terme	Court Terme	Total
Provision pour risques (1)		333 874	333 874
Total		333 874	333 874

(en €)	31/12/2006		
	Long Terme	Court Terme	Total
Provision pour risques		-	-
Total		-	-

(1) Il s'agit de la provision pour risques liée à l'acquisition de la société ASCII.

9.2. Mouvements de la période

(en €)	01/01/06	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/05
Exploitation				
Provision pour risques (2)	333 874		(333 874)	-
Total	333 874		(333 874)	-

(2) La survenance du risque au cours de l'exercice a entraîné la reprise de la provision, utilisée conformément à son objet.

NOTE 10 : ENDETTEMENT NET10.1. Détail du poste par nature

(en €)	31/12/06	31/12/05
Autres emprunts long terme et moyen terme	66 985 000	49 810 000
Autres dettes financières	3 916 370	872 631
Concours bancaires courants	833 434	506 788
Endettement brut total	71 734 804	51 189 419
Comptes courants financiers (débit)		
Valeurs mobilières de placement	257 821	313 859
Disponibilités et assimilés	185 383	842 156
Endettement net total	71 291 600	50 033 405

Les principaux emprunts ont été souscrits au taux d'intérêt euribor +1,5. Une couverture par SWAP payeur à taux fixe de 3,825 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 14 novembre 2006 pour une durée de 24 mois et pour un montant de 20 M€.

Les autres emprunts sont constitués principalement par des droits de tirage et des billets à ordre auprès des établissements financiers.

SWORD GROUP s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant:

- o le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3,5 ou 3 selon les contrats
- o le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1

Les mêmes conditions sont prévues sur RTE, dans le cadre régissant l'emprunt du crédit agricole d'un montant de 5M€.

En cas de non respect des clauses de covenants ci-dessus, SWORD GROUP est tenu de respecter une clause de remboursement anticipée concernant un encours de crédit d'un montant de 66 985 K€ au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2006, ces clauses sont respectées par SWORD GROUP.

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement, y compris les actions propres, s'élève au 31 décembre 2006, à un montant de 258 K€.

10.2 Ventilation des emprunts à long et moyen terme y compris la part à court terme

(en €)	31/12/06	31/12/05
Echéances		
< 1 an	14 600 000	1 715 000
1 an < X > 5 ans	52 385 000	48 095 000
> 5 ans		
Total	66 985 000	49 810 000

NOTE 11 : DETTES D'EXPLOITATION

(en €)	31/12/06	31/12/05
Avances et acomptes reçus		263 120
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	353 964	496 318
Dettes fiscales et sociales	146 054	1 073 188
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	3 034	25 000
Produits constatés d'avance	30 000	
Total	533 052	1 857 626
<u>Dont entreprises liées</u>		
Avances et acomptes reçus		263 120
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation		2 681
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total		265 801

NOTE 12 : CHARGES A PAYER

(en €)	31/12/06	31/12/05
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	232 051	427 903
Dettes fiscales et sociales	50 817	132 177
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total	282 868	560 080

NOTE 13 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Détail par nature

(K€)	31/12/06	31/12/05
Engagements financiers donnés		
Caution sur loyers futurs	730 (2)	730 (2)
Autres cautions	2 920 (1)	4 139 (1)
Cautions sur marchés étrangers	780 (3)	780 (3)
Autres engagements donnés		
Engagements reçus		
Cautions reçues		
Autres engagements reçus	220 (4)	220 (4)

- (1) Les cautions portent sur les emprunts bancaires souscrites par SWORD SA pour un montant de 6 098 K€ et utilisées à hauteur de 1 220 K€ au 31 décembre 2006 et sur un solde bancaire pour Sword Technologies à hauteur de 1 700 K€.
- (2) Les cautions sur loyers sont réalisées auprès de ULSTER ESTATE.
- (3) Les cautions sur marchés étrangers correspondent à des engagements liés à des commissions devant être versées à John Innes et Scott Leiper.
- (4) La société SWORD GROUP a reçu une garantie de la banque KBC Bank pour la location des locaux situés à Bruxelles, rue Joseph 9/13 et ceux situés au Luxembourg, 105 route d'Arlon.

NOTE 14 : REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

Les membres (5 personnes) des comités de direction et d'opérations ont perçu au titre de l'exercice 2006, une rémunération brute de 354 K€. Les jetons de présence perçus par les membres du conseil d'administration s'élèvent à 59 K€.

NOTE 15 : LISTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en €)	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
	En €			En €	Brut			Net		
<u>1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)</u>										
SWORD INC 230 Park Avenue Suite 1000 NEW YORK – NY 10169 – USA	792	(2 126 000)	100	5 536 322	5 536 322		6 046 325	(648 455)	NEANT	31/12
SWORD CREATION INFORMATIQUE PO BOX 9518 PRETORIA 0001 – AFRIQUE DU SUD	14	151 122	100	106 714	106 714		0	37 115	NEANT	31/12
SWORD SUISSE 36 place du midi SION VALAIS	160 472	(106 356)	94,80	269 699	31 944		1 404 208	(153 765)	NEANT	31/12

(en €)	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé En €	Chiffre d'affaires En €	Résultat du dernier exercice clos En €	Dividendes encaissés En €	Observations Date de clôture
	En €	En €		Brut En €	Net En €					
SWORD UK 1000 Great West Road Brentford Middlesex TW8 9DW	62 040 517	6 247 180	100	68 753 739	68 753 739		35 103 394	3 120 882	NEANT	31/12
SWORD SA 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR	3 471 250	365 665	99,99	4 730 512	4 730 512		23 365 541	7 361 180	417 935	31/12
SWORD TECHNOLOGIES Luxembourg SA 105 Route d'Arlon L-8009 Stassen LUXEMBOURG	31 000	184 237	99,04	11 346 400	11 346 400		28 689 200	1 371 589	2 819 996	31/12

(en €)	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé En €	Chiffre d'affaires En €	Résultat du dernier exercice clos En €	Dividendes encaissés En €	Observations Date de clôture
	En €	En €		Brut En €	Net En €					
FI SYSTEM BELGIUM 49-51 Rue de Trèves Bruxelles	6 064 000	(3 344 316)	100	3 000 000	3 000 000		0	(27 680)	NEANT	31/12
FIRCOSOFT 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR	265 920	26 684	99,94	8 701 463	8 701 463		4 969 438	1 054 999	93 317	31/12
SWORD SAS 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR	37 000	3 711	92	2 320 148	2 320 148		4 710 279	554 024	190 076	31/12
SWORD DDS 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR	40 000	4 009	100	618 295	618 295		85 089	582 420	NEANT	31/12

	Capital social En €	Capitaux propres hors capital social En €	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé En K€	Chiffre d'affaires En €	Résultat du dernier exercice clos En €	Dividendes encaissés En €	Observations Date de clôture
				Brut En €	Net En €					
SWORD ATLANTIQUE 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR	50 000	-	80	40 000	40 000		1 441 924	111 179	NEANT	31/12
LINKVEST Avenue des Baumettes 19, CH RENENS / LAUSANNE	1 281 476	124 548		5 655 715	5 655 715		9 860 412	602 168	NEANT	31/12
STELLON Avenue des Baumettes 19, CH RENENS / LAUSANNE	63 922	154 948		2 326 176	2 326 176		1 410 991	143 463	NEANT	31/12

	Capital social En €	Capitaux propres hors capital social En €	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur des titres		Prêt avance consenti par la société et non encore remboursé En K€	Chiffre d'affaires En €	Résultat du dernier exercice clos En €	Dividendes encaissés En €	Observations Date de clôture
				Brut En €	Net En €					
<u>2 - Participations (de 10% à 50% du capital détenu)</u> NEXTECH Rua Antonio de Albuquerque, 271 8° Andar CEP 30112-010 Savassi - Belo Horizonte MG	213 333	1 495 977	19	432 753	432 753		1 289 943	228 342	NEANT	31/12
SWORD NORD 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 ST DIDIER AU MONT D'OR	50 000	10 215	16	131 279	131 279		2 213 720	227 045	NEANT	31/12
<u>3 - Renseignements globaux sur les autres filiales et participations (moins de 10% du capital détenu)</u> SBT	73 189	- 285 673	2,79	254 549	254 549		796 826	497 074	NEANT	31/12
LOG & PI CONSULTING	300 000	-	5	11 115	11 115		1 551 926	(53 602)	NEANT	31/12

Aucune donnée ne concerne les prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés.

20.2 Informations financières pro forma

Néant.

20.3 Comptes consolidés annuels**20.3.1 Comptes consolidés 2006****COMPTE DE RESULTAT**

(en milliers d'euros)

	Note annexe	31/12/2006	31/12/2005
Chiffre d'affaires	6.1	142 005	101 491
Achats consommés		-6 075	-2 621
Autres achats et charges externes		-45 940	-32 963
Impôts et taxes		-1 456	-860
Salaires et Charges sociales	6.2	-65 240	-48 619
Dotations nettes aux amortissements et provisions	6.3	-1 196	-1 222
Autres produits et charges d'exploitation	6.5	124	445
Résultat opérationnel courant		22 222	15 651
Résultat sur cessions et dépréciation d'actifs	6.6	2 258	673
Autres produits et charges opérationnels non courants	6.7	-531	386
Résultat opérationnel		23 949	16 710
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	6.8	47	13
Coût de l'endettement financier brut	6.9	-2 096	-921
Coût de l'endettement financier net		-2 050	-908
Autres produits et charges financières	6.10	-134	313
Résultat avant impôts		21 766	16 116
Impôts sur les sociétés	6.11	-6 017	-5 056
Résultat net de l'ensemble consolidé		15 748	11 060
Dont part revenant au groupe		15 632	10 803
Dont part revenant aux minoritaires		117	257
Résultat par action	6.12	2,06	1,47
Résultat dilué par action	6.12	2,06	1,43
Montant des dividendes comptabilisés (en euros)		2 220 148	1 754 025
Montant distribué par action (en euros)		0,30	1,20

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2006
ACTIF

(en milliers d'euros)

	<i>Note annexe</i>	31/12/2006			31/12/2005
		Brut	Amort prov	Net	Net
ACTIFS NON COURANTS					
Goodwill	7	119 050		119 050	97 535
Autres immobilisations incorporelles	8	5 552	948	4 604	3 866
Immobilisations corporelles	9	15 105	10 132	4 972	3 100
Actifs financiers non courants	10	1 466		1 466	474
Autres actifs non courants	10	843		843	890
Impôts différés actifs		279		279	143
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		142 295	11 080	131 215	106 008
ACTIFS COURANTS					
Actifs destinés à la vente	9			0	3 453
Clients et comptes rattachés	11	58 809	668	58 141	37 795
Autres actifs courants	12	10 993	5	10 988	10 887
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	9 862	26	9 836	9 094
TOTAL ACTIFS COURANTS		79 664	699	78 966	61 230
TOTAL ACTIF		221 959	11 779	210 180	167 238

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2006**PASSIF**

(en milliers d'euros)

	<i>Note annexe</i>	31/12/2006	31/12/2005
FONDS PROPRES CONSOLIDES			
Capital	14	7 637	7 408
Prime d'émission	14	38 909	34 716
Réserves - part du groupe	14	20 175	11 190
Résultat net - part du groupe		15 632	10 803
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		82 352	64 117
Intérêts minoritaires		423	934
TOTAL FONDS PROPRES CONSOLIDES		82 775	65 051
PASSIFS NON COURANTS			
Provision pour retraites	15	168	293
Autres provisions non courantes	15	120	584
Dettes financières long terme	13	52 422	51 029
Dettes liées à des compléments de prix	3	2 811	5 339
Autres passifs non courants		437	443
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		55 958	57 688
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	15	69	479
Fournisseurs et comptes rattachés	16	16 413	10 938
Dettes d'impôt société	17	4 277	4 752
Autres passifs courants	17	33 653	24 536
Dettes financières court terme	13	17 034	3 794
TOTAL PASSIFS COURANTS		71 447	44 499
TOTAL GENERAL		210 180	167 238

Tableau des flux de trésorerie (1er janvier au 31 décembre 2006)

(en K€)	Note annexe	31/12/2006	31/12/2005
Flux provenant des activités opérationnelles			
Résultat net de l'ensemble consolidé		15 748	11 060
Charges (produits) sans effets sur la trésorerie			
• Dotations aux amortissements		1 728	1 152
• Dotations / reprises sur autres provisions		-591	119
• Plus ou moins-value de cession d'actifs non courant		-2 258	-673
• Rémunération payées en actions			
Coût de l'endettement financier net		2 050	908
Charges d'impôt (exigible et différés)		6 017	5 056
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		22 695	17 621
Impôt société payé		-6 536	-677
Intérêts payés		-2 050	-918
Variation du besoin en fonds de roulement (1)	20	-11 104	1 170
FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS		3 005	17 196
Flux d'investissement			
Décaissement sur acquisition			
• immobilisations incorporelles		-2 725	-3 640
• immobilisations corporelles		-1 915	-1 482
• immobilisations financières		-430	-38
Encaissement sur cessions			
• immobilisations incorporelles		2 673	710
• immobilisations corporelles		2 151	68
• immobilisations financières		61	382
Incidence des variations de périmètre (1)	20	-18 988	-50 050
FLUX NETS DE TRESORERIE SUR INVESTISSEMENTS		-19 174	-54 050
FLUX NETS DE TRESORERIE OPERATIONNELS APRES INVESTISSEMENTS		-16 168	-36 854
Flux sur opérations financières			
Dividendes versés par la société mère		-2 220	-1 754
Dividendes versés aux minoritaires		-98	-305
Fonds nets reçus par :			
• Augmentation de capital et de prime d'émission		4 421	1 321
• Souscription d'emprunt à long terme		22 776	44 344
Rachat / cession d'actions propres		198	958
Remboursement des dettes à long terme.		-8 022	-7 195
TOTAL DES FLUX DE FINANCEMENT		17 056	37 369
TOTAL DES FLUX DE TRESORERIE		888	515
Trésorerie nette à la clôture (A)		8 634	7 754
Trésorerie à l'ouverture (B)		7 754	6 967
Incidence des variations des cours des devises		9	-272
Variation trésorerie (B)-(A)		888	516
Trésorerie et équivalents de trésorerie		9 836	9 094
Concours bancaires créditeurs		-1 202	-1 340
Trésorerie nette		8 634	7 754

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

31-déc-06

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat de l'exercice	Réserves de conversion	Totaux capitaux propres part du groupe	Totaux capitaux propres intérêts minoritaires	Totaux capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2004	7 342	33 595	5 037	-639	7 986	-591	52 730	1 193	53 923
- Résultat de l'exercice					10 803		10 803	257	11 060
-Variations des écarts de conversion			-343			539	196		196
- Opérations sur actions propres				959			959		959
- Augmentation de capital (note 14)	66	1 121					1 187		1 187
- Affectation du résultat			7 986		-7 986		0		0
- Dividendes versés par la mère			-1 757				-1 757		-1 757
- Variation de périmètre							0	-516	-516
Situation à la clôture 31/12/2005	7 408	34 716	10 923	320	10 803	-52	64 117	934	65 051
- Résultat de l'exercice					15 632		15 632	116	15 748
-Variations des écarts de conversion						206	206		206
- Opérations sur actions propres				198			198		198
- Paiement en actions									
- Augmentation de capital (note 14)	228	4 193					4 421		4 421
- Affectation du résultat			10 803		-10 803		0		0
- Dividendes versés par la mère			-2 220				-2 220		-2 220
- Variation de périmètre							0	-627	-627
Situation à la clôture 31/12/2006	7 636	38 909	19 506	518	15 632	154	82 354	423	82 777

Les produits et charges directement passés par les réserves (variations des écarts de conversion et plus-values de cession des actions propres) s'élèvent à : 116 K€ en 2006, 1 091 K€ en 2005 et -591 K€ en 2004.

20.3.2 Notes annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2006

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 6 février 2007.

Ces comptes ne seront définitifs qu'après approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2007.

SWORD GROUP est une société anonyme de droit français, située 9 Avenue Charles de Gaulle à Saint Didier au Mont d'Or. SWORD GROUP est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. L'activité du groupe par métier est décrite à la note 2.6. « informations sectorielles ».

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1.1. Faits marquants de l'exercice

Les principaux faits marquants intervenus au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

- La société SWORD ATLANTIQUE, détenue à 80 % par SWORD GROUP et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon en date du 17 janvier 2006, a démarré son activité de conseil informatique en région atlantique par acquisition d'un fonds de commerce éditique à Nantes en juillet 2006 pour un montant de 270 K€.
- Afin de simplifier l'organigramme du groupe, SWORD SA a cédé, à sa société-mère SWORD GROUP, sa participation majoritaire dans la société SWORD SAS ; cette opération a reçu un avis favorable du comité d'entreprise de SWORD SA en date du 26 janvier 2006 ; poursuivant le même objectif, SWORD Suisse a cédé à SWORD GROUP sa participation majoritaire dans la société suisse SWORD LINKVEST Sa ; à l'issue de ces cessions, SWORD GROUP détient directement :
 - 89,5 % du capital de SWORD SAS
 - 100 % du capital de SWORD LINKVESTCes opérations de simplification juridique, internes au groupe SWORD GROUP, sont sans incidence sur les comptes consolidés,
- Le 27 janvier 2006, SWORD GROUP a acheté 10 % de la société NEXTECH, située au Brésil qui développe une activité en « Enterprise Content Management (ECM) » dans différents pays d'Amérique du sud ; SWORD GROUP n'a pas vocation à consolider cette entité dans le futur. Au 31 décembre 2006, le pourcentage de détention s'élève à 19 %,
- SWORD GROUP a cédé sa filiale SWORD NORD à son management le 27 janvier 2006 : SWORD GROUP conserve 15 % du capital de SWORD NORD et un contrat de partenariat a été conclu entre les deux sociétés ; SWORD NORD n'est plus consolidée au 31 décembre 2006,
- Le 31 janvier 2006, SWORD DDS a cédé le contrat de crédit-bail immobilier, relatif au siège social du groupe à Saint Didier au Mont d'or (69), à la Société Nationale De Propriété d'Immeubles (SNPI). En suite de cette cession, la société SNPI, se substituant à la société SWORD DDS, a conclu un contrat de sous-location avec la société SWORD GROUP ; l'opération a donné lieu à la réalisation d'une plus-value de cession d'un montant de 860 K€ ; au 31 décembre 2005, la valeur nette de ce contrat était présentée en immobilisations destinées à la vente pour un montant de 2,3 M€, avec pour contrepartie une dette financière de 2,07 M€. Ces deux postes disparaissent du bilan consolidé au 31 décembre 2006,
- A effet du 1^{er} janvier 2006, la société anglaise SWORD UK a absorbé sa filiale écossaise PRAGMA, spécialisée dans la gestion documentaire auprès des sociétés pétrolières ; cette fusion, à caractère interne au groupe, est sans incidence sur les comptes consolidés,

- Création par SWORD TECHNOLOGIES (Luxembourg) de la société belge SWORD SERVICES en vue de servir le marché bancaire belge,
 - En date du 28 juin 2006, SWORD GROUP, a acquis 97 % du capital de la société suisse STELLON, spécialisée dans le domaine du conseil, de la réalisation de systèmes de mesure de performance et de reporting d'entreprise (KPI : Key Performance Indicators),
- En date du 22 septembre 2006 SWORD GROUP a cédé sa filiale SWORD CONSULTING dans le cadre du recentrage des activités françaises du groupe sur l'intégration de systèmes à forte valeur ajoutée et sur l'activité « Produits ». Les activités de SWORD CONSULTING étaient principalement dédiées au conseil et à la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la monétique.

Le 1^{er} novembre 2006 SWORD GROUP a créé la société SWORD SOLUTIONS, basée à Paris et spécialisée dans l'intégration de systèmes d'E-Content Management qui a pour objectif la management de grands projets (plus de 1 M€ unitaire).

En date du 15 novembre 2006, SWORD SA, filiale de SWORD GROUP a cédé sa Business Unit IDP à son management. IDP employait 30 personnes et générait un chiffre d'affaires de 3 M par an.

En date du 17 novembre 2006 SWORD UK a acquis 97% du capital de la société REAL TIME ENGINEERING (RTE). Cette société, basée à Glasgow, est spécialisée dans le domaine du E-Content Management en Grande Bretagne auprès des sociétés pétrolières, en transport et télécommunications etc...

Le conseil d'administration du 29 décembre 2006, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 28 avril 2006, a consenti 60 000 options donnant droit à la souscription de 60 000 actions nouvelles de la société SWORD GROUP au profit de certains salariés et/ou mandataires sociaux. Cette opération est décrite à la note 14.

L'incidence des variations de périmètre sur les comptes 2006 est donnée en note 3 et en note 6.6. pour ce qui concerne les cessions..

1.2. Evènements post-clôture

Néant

NOTE 2 : PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET METHODES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de SWORD GROUP au 31 décembre 2006 ont été établis en appliquant le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2006. La société a notamment mis en œuvre les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006 à savoir en particulier : IAS 39 révisée (juste valeur), IAS 19 révisée (avantage au personnel) et IAS 21 révisée (variation des cours des monnaies étrangères) ; l'application de ces nouvelles normes et interprétations est sans incidence sur les comptes consolidés ; elle complète de manière mineure l'information fournie dans les notes annexes.

Les comptes consolidés n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées au 31 décembre 2006 mais non encore obligatoires dont l'application peut être anticipée. La société ne s'attend pas à ce que ces nouvelles règles modifient de manière substantielle le contenu ou la présentation de ces états financiers consolidés.

2.2. Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan consolidé est présenté selon le critère de distinction «courant» / «non courant» défini par la norme IAS 1. Ainsi, les dettes financières, les provisions pour risques et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an en «non courant» et la part à moins d'un an en «courant».

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature, selon le modèle proposé par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans sa recommandation 2004-R-02.

Le groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format recommandé par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) dans sa recommandation 2004-R-02.

2.3. Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer les avantages de ses activités. Il est présumé lorsque le groupe détient plus de 50% des droits de vote.

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SWORD GROUP et sont donc consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les soldes et transactions entre sociétés du groupe sont éliminées en consolidation.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 19.

2.4. Jugements de la direction

Certains principes comptables utilisés font appel au jugement de la direction du Groupe en ce qui concerne, en particulier, deux domaines :

- la détermination du niveau de reconnaissance des revenus, selon la méthode de l'avancement, en ce qui concerne les contrats au forfait (cf 2.17.)
- l'appréciation du caractère immobilisable des dépenses de développement en lien avec les critères définis par IAS 38 (cf 2.11.1.)

2.5. Estimations de la direction

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs, passifs, produits, charges, ainsi que sur les informations données en annexe

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valorisation des goodwill et des dettes pour compléments de prix, l'évaluation des provisions et des paiements en actions (IFRS 2).

2.6. Informations sectorielles

L'analyse des critères prévus par la norme IAS 14 permettant de déterminer des secteurs d'activité et des secteurs géographique (structure de l'organisation et autonomie, nature des produits et des process, type de clientèle, environnement réglementaire,...) a conduit à l'identification *d'un premier niveau d'information sectorielle liée aux secteurs d'activité, qui se ventilent comme suit :*

- L'activité Solutions, spécialisé en intégration de systèmes dans le domaine de la gestion du contenu des systèmes d'information,
- L'activité Produits, intégrant :
 - les produits de Straight Through Processing et de lutte contre l'argent sale (AML : anti-money laundering),
 - les produits de sécurisation de transferts financiers sur Internet,
 - les produits de document management, notamment ceux qui ont été développés en 2005 (FUSION),
 - les produits de document management et de business intelligence (risk management) à l'intention du marché des ré-assureurs,
 - les produits de gestion d'offices de marques et brevets.

L'évolution opérationnelle des structures du groupe conduit désormais l'essentiel des business units (BU) à réaliser des prestations de conseil directement auprès de leurs clients. Afin de refléter de manière plus fidèle la segmentation de l'activité du groupe, le segment relatif à l'activité conseil n'est plus présenté distinctement en 2006 et les BU le composant sont redistribuées vers l'activité Solutions. En outre, la majeure partie de ce segment conseil (SWORD CONSULTING) et la BU logistique (IDP) a fait l'objet d'une cession.

Le groupe n'est pas organisé par secteurs géographiques (il n'existe pas de responsables autonomes ni de reportings par régions identifiées,...). Une ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques est donnée pour information en note 5.2 de l'annexe.

2.7. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du groupe correspond à la monnaie locale en vigueur.

Le groupe n'a pas de filiales situées dans un pays hyper-inflationniste.

La conversion des comptes des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, s'effectue de la manière suivante :

- Tous les éléments d'actif et de passif (hors composantes des capitaux propres) sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice,
- Les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période,
- Les composantes des capitaux propres sont convertis au cours historiques,
- Les écarts de conversion constatés, tant sur les capitaux propres d'ouverture que sur le résultat de l'exercice, sont inscrits dans les capitaux propres sous la rubrique "réserve de conversion" inclus dans les réserves-part du groupe,
- La réserve de conversion est constatée en résultat lors de la cession de la filiale.

2.8. Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les écarts entre le cours de change à l'origine et le cours de règlement sont constatés en résultat.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits au compte de résultat. Les écarts de change constatés sur des créances et dettes inter-compagnies sont maintenus en résultat en consolidation.

Les écarts de change au compte de résultats sont rattachés à la rubrique correspondante du résultat opérationnel, s'ils se rattachent à des opérations commerciales (achats, ventes,...) et en coût de l'endettement financier, s'ils se rattachent à des placements ou à des dettes financières.

Les écarts de change latents relatifs à une dette financière qui fait partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et dont le règlement n'est ni planifié ni probable, ni prévisible dans un avenir proche, sont imputés directement en réserves de conversion. Ils sont constatés en résultat lors de la cession de la filiale, ou du remboursement de la dette.

La société n'a pas mis en place d'instruments de couverture de change.

2.9. Goodwill

Les fonds de commerce acquis sont traités comme des goodwill dans la mesure où leur caractère identifiable, au sens de la norme IAS 38, n'a pu être démontré.

Les regroupements d'entreprises intervenus depuis le 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par la norme IFRS 3. La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition, est comptabilisée en goodwill. La détermination des justes valeurs et des goodwill est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues postérieurement à cette date sont constatées en résultats, à l'exception des impôts différés actifs.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, majoré des coûts externes directement attribuables à l'acquisition et des ajustements de prix considérés comme probables et pouvant être mesurés de façon fiable.

Les compléments de prix (earn out) sont déterminés en appliquant les critères prévus au contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats,...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont classés en passif courant pour la partie à moins d'un an et en passif non courant pour la partie à plus d'un an. Les earn-out sont réestimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées sur le poste goodwill. Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de l'actualisation à chaque fin de période de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique "Coût de l'endettement financier brut".

La société n'a pas souscrit d'engagement de rachat (put ou forward) envers les actionnaires minoritaires du groupe.

Les goodwill liés à des entreprises étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entreprise acquise.

Les goodwill sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie lors de l'acquisition, en fonction des synergies attendues par le groupe.

Les goodwill négatifs (badwill) sont comptabilisés immédiatement en résultat.

En l'absence de dispositions prévues par la norme sur les regroupements d'entreprise, en cas d'acquisitions de parts de minoritaires postérieure à la prise de contrôle, un goodwill est constaté au bilan (ou en résultat s'il s'agit d'un badwill) sans réévaluation des actifs et passifs à la juste valeur.

Les goodwill ne font pas l'objet d'un amortissement conformément à la norme IFRS 3, mais font l'objet de tests de dépréciation chaque année selon les principes généraux définis dans la note 2.14 en application de la norme IAS 36. Les dépréciations constatées sont irréversibles.

Lors de la cession d'une activité ou d'une filiale, le goodwill est repris en résultat à hauteur du ratio juste valeur du goodwill cédé (déterminé à partir du prix de cession) / valeur recouvrable du goodwill total de l'unité génératrice de trésorerie (U.G.T.) à laquelle appartient l'entité cédée, appliqué à la valeur comptable du goodwill de cette U.G.T.

2.10. Immobilisations incorporelles

2.10.1. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont constatés en charges.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils remplissent l'ensemble des critères suivants prévus par la norme IAS 38 :

- la faisabilité technique,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou le vendre,
- la démonstration que l'actif génèrera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité actuelle ou future des ressources permettant de réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Les frais de développement répondant aux critères ci-dessus sont constatés à l'actif à hauteur des coûts directs affectés au projet. Ils sont amortis à compter de la commercialisation du projet et sur la durée d'utilité attendue du projet. Conformément à la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de ces actifs incorporels, ceux-ci font l'objet d'une revue détaillée (cf note 2.15.) afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année selon les modalités définies en note 2.15. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

2.10.2. *Autres immobilisations incorporelles*

Elles sont essentiellement constituées de logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont constatées au coût d'acquisition, frais accessoires inclus.

L'ensemble des immobilisations incorporelles est à durée de vie définie et par conséquent amorti sur la durée d'utilité attendue, de manière linéaire sur 3. Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (cf note 2.15).

2.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif.

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation attendue par le groupe.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau 10 ans

Les modalités d'amortissement sont révisées chaque année. Les modifications sont constatées de manière prospective, lorsque l'impact est significatif.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (cf note 2.15).

Compte tenu de la nature des actifs corporels, la comptabilisation par composants n'est pas applicable.

La société SWORD GROUP ne détient pas d'immeuble de placement.

2.12. Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est à dire qu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17 (ex : transfert automatique de propriété, existence d'une option d'achat intéressante,...). Les contrats de location-financement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif. Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif et amortis selon les règles applicables à la nature du bien, la contrepartie étant constatée en dettes financières. Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles.

2.13. Activités destinées à être cédées ou abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 «actifs non courants destinés à être cédés et abandons d'activités», les immobilisations disponibles immédiatement pour la cession, pour lesquelles un plan de cession ainsi que les actions nécessaires à trouver un client sont engagés et dont la vente à moins d'un an est très probable sont classées comme étant destinées à être cédées. Ces immobilisations sont évaluées au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette de frais de cession, au besoin par le biais d'une dépréciation.

2.14. Tests de dépréciation

Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année, pour tous les actifs non amortis (actifs à durée de vie indéfinie) et pour les actifs amortis lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur. Les actifs à durée de vie indéfinie concernent uniquement les goodwill.

L'analyse des dépréciations est réalisée en fonction des actifs testés, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des unités génératrices de trésorerie (plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de flux largement indépendants de ceux générés par les autres groupes). Les goodwill sont ainsi testés au niveau des unités génératrices de trésorerie qui correspondent aux secteurs d'activité (cf note 2.6.) .

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée chaque année et pour chaque UGT par un expert, conformément à la norme IAS 36 : elle correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées.

Les dépréciations constatées sur une unité génératrice de trésorerie sont imputées en priorité sur le goodwill, puis sur la valeur des autres composants de l'unité, dans la limite de la valeur recouvrable. Les dépréciations viennent modifier les bases amortissables. Les dépréciations sur les goodwill sont irréversibles.

Les principaux paramètres pris en compte sont repris ci-dessous :

- Horizon des prévisions : 3 ans,
- Prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance à l'infini propre à chaque secteur d'activité,
- Taux d'actualisation spécifique à chaque secteur d'activité. Le taux d'actualisation est déterminé à partir du taux sans risque (taux des OAT à 10 ans : 3,39%), majoré d'une prime de risque de marché pour la Zone Euro, d'un coefficient bêta et d'une prime de risque spécifique au secteur d'activité. Les taux d'actualisation s'élèvent à 13,6 % sur le segment Solutions et 14,3 % pour le segment Produits.
- Taux de croissance des flux au-delà de la période budgétaire retenu est de 2 % pour le segment Solutions et de 5% pour le segment Produits.

Les mouvements de dépréciations sont comptabilisés selon le cas en résultat opérationnel, ou en en autres produits et charges opérationnels non courants lorsque les critères d'affectation à cette rubrique sont respectés (cf note 6.5).

2.15. Actifs financiers non courants

Les **actifs financiers non courants** sont constitués essentiellement :

- de dépôts et cautionnements considérés comme des actifs constatés selon la méthode du coût (cf note 2.22 sur les instruments financiers)
- et de titres de sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable qui sont comptabilisés comme des actifs financiers disponibles à la vente c'est-à-dire évalués à leur juste valeur ; la variation de valeur de ces actifs destinés à la vente est enregistrée par capitaux propres.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de trésorerie attendus sont inférieurs à la valeur comptable.

2.16. Créances clients et autres actifs financiers courants et règles de constatation du chiffre d'affaires

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à leur juste valeur, y compris les coûts marginaux internes et externes attribuables à la transaction. Elles font l'objet d'une actualisation lorsque leur ancienneté est supérieure à 1 an.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque tient compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, ou la situation financière du client.

Le chiffre d'affaires est constaté lorsque l'essentiel des risques et avantages est transféré au client, lorsque le montant des revenus et des coûts associés peuvent être déterminés de manière fiable, et que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

Les activités de SWORD GROUP et de ses filiales se répartissent en deux familles principales qui présentent des caractéristiques de génération de revenus différentes :

Ventes de logiciels et prestations associées

Les ventes de logiciels et prestations associées concernent d'une part, la vente de logiciels et, d'autre part, la réalisation de prestations d'installation, de maintenance et de formation.

Le fait générateur de la vente de logiciels correspond à la livraison électronique des logiciels ; pour certaines applications nécessitant des adaptations et paramétrages complexes, la prise en compte de la vente est réalisée lors de la mise en service du logiciel chez le client.

Les prestations associées sont enregistrées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur réalisation :

- les prestations de formation sont facturées à l'issue de la prestation,
- les produits de maintenance sont constatés prorata temporis et linéairement sur la durée du contrat,
- les prestations d'assistance sont facturées au fur et à mesure de leur réalisation

Prestations d'ingénierie et de conseil

Ces prestations font l'objet d'un suivi par projet et sont facturées à l'avancement, lorsque les critères prévus par la norme sont respectés (évaluation fiable du produit, de la marge et de l'avancement).

Un produit différé est constaté, à hauteur des montants facturés d'avance.

2.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose en soldes bancaires, en valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à 3 mois lors de leur acquisition, et ne présentant aucun risque. Ils comprennent essentiellement des fonds monétaires en euros.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

2.18. Avantages accordés au personnel

Avantages à court terme

- Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés,...) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à cotisations définies : l'obligation du groupe est limitée au versement de cotisations : ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire : les cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.
- Régimes à prestations définies (le groupe a l'obligation de payer des niveaux de prestations convenus aux membres de son personnel en activité ainsi qu'aux anciens salariés, les risques actuariels incombent alors au groupe) : ils correspondent aux engagements de fin de carrière définis par les conventions collectives ou les accords d'entreprise : l'engagement est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles (taux de mortalité, taux de turn over, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire,...). Le détail des hypothèses actuarielles retenues est communiqué en note 15.1.

En raison des faibles montants en jeu, le groupe a opté pour la comptabilisation immédiate en résultats des écarts actuariels.

L'engagement est constaté au bilan en passifs non courants, pour le montant de l'engagement total, ajusté du coût des services passés différés. Le coût des services passés, lié à des modifications de régime est constaté immédiatement en résultats pour la partie acquise et différé sur la durée moyenne d'acquisition des droits pour la partie non acquise.

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés.

Le groupe SWORD GROUP n'externalise pas la gestion et le financement des indemnités de départ à la retraite auprès d'un fonds externe.

La charge de l'exercice est constatée intégralement au compte de résultat en charge opérationnelle, la ventilation de la charge entre ses différentes composantes est donnée en annexe (coût des services rendus, le coût financier, indemnités versées, écarts actuariels,...).

Autres avantages à long terme

Les seuls avantages à long terme sont liés à la participation des salariés. Ils sont comptabilisés en passifs non courants pour la partie supérieure à 1 an.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont comptabilisées lors de la mise en oeuvre d'une procédure.

Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés (options de souscription,...).

Le groupe a opté, comme indiqué supra en note 15 sur le bilan de transition pour le retraitement uniquement des contrats de stock-options dénoués en actions attribués après le 7 novembre 2002 et pour lesquels la date d'acquisition est postérieure au 1^{er} janvier 2005.

Paiements qui se dénouent en trésorerie :

Pour l'octroi d'options de souscription dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, la société évalue les services rendus par les employés à la date d'attribution du plan. L'évaluation est faite en utilisant une approche Black & Scholes.

La juste valeur de l'avantage est constatée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en passifs courants ou non courants, en fonction de l'échéance

La juste valeur initiale est actualisée à chaque date clôture pendant la durée de vie du plan, les variations de juste valeur étant constatées en charges de personnel.

Paiements qui se dénouent en actions :

Pour l'octroi d'options dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date d'attribution. L'évaluation est faite en utilisant une approche Black & Scholes.

La juste valeur est figée à la date d'attribution, elle est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, avec pour contrepartie un compte de réserves spécifique. Le montant comptabilisé tient compte du nombre de bénéficiaires et d'hypothèses de départ. La charge est recalculée à chaque date de clôture, après mise à jour des bénéficiaires et des hypothèses de départ, la variation par rapport à la charge cumulée de l'exercice précédent étant constatée en charges de personnel.

A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisés est maintenu en réserves, que les options aient été levées ou non.

2.19. Provisions (hors engagement de retraite), actifs et passifs éventuels

Une provision doit être comptabilisée si :

- le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du groupe,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent essentiellement :

- les provisions pour risques chantiers, qui sont liées à des litiges portant sur des contrats. Elles sont déterminées au cas par cas en fonction du risque estimé,

- les provisions pour risques contentieux, qui correspondent à des litiges intervenus suite à des opérations de regroupements d'entreprise. Les provisions sont constituées en fonction du risque estimé par la société,
- les provisions pour les litiges prud'homaux.

Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif.

Une information est donnée en annexe sur les actifs et passifs éventuels, si l'impact est significatif, sauf si la probabilité de survenance est faible.

2.20. Imposition sur les bénéfices

Impôts exigibles

L'impôt exigible est celui calculé pour chacune des entités selon les règles fiscales leurs étant applicables.

A compter du 1er janvier 2002, SWORD GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale de droit commun. Selon la convention d'intégration fiscale en vigueur au sein du groupe, chaque société-filiale supporte une charge d'impôt-société équivalente à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt induite par la transmission à SWORD GROUP des déficits des filiales est enregistrée en résultat l'année du transfert. Les sociétés intégrées fiscalement sur l'exercice 2006 sont SWORD GROUP et SWORD SA.

Les impôts exigibles sont présentés distinctement en passifs courants.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables en consolidation des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux goodwill, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible selon la définition de la norme IAS 12). De même, les impôts différés sont comptabilisés sur les écritures d'harmonisation des comptes sociaux avec les comptes consolidés.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluses dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et, le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés calculés sur des éléments directement enregistrés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.21. Instruments financiers

Actions propres

SWORD GROUP détient des actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 26 juillet 2005.

Les actions propres sont portées en déduction des capitaux propres consolidés indépendamment de l'objectif d'acquisition et de détention et de leur classement comptable dans les comptes individuels des entreprises détentrices.

Les dépréciations et résultats de cession éventuels des actions propres sont imputés directement en capitaux propres (pour le montant net d'impôt, le cas échéant) et ne contribuent pas au résultat de la période.

Autres instruments financiers

Les autres instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés.

Les règles de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers sont déterminées par rapport à la classification suivante, qui ne correspond pas à des rubriques identifiées du bilan consolidé :

- *actifs et passifs constatés au coût : cette rubrique correspond* aux créances clients, aux dettes fournisseurs, aux dépôts et cautionnements et autres créances commerciales. Ces instruments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, qui en pratique est proche de la valeur nominale. Ils sont évalués à la clôture à leur valeur comptable, ajustée le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. Les règles détaillées d'évaluation ont été présentées ci-dessus dans des notes spécifiques.
- *Actifs et passifs constatés au coût amorti pour les prêts et les dettes.* La juste valeur à l'origine est proche de la valeur nominale. Ces instruments sont évalués à la clôture au coût d'origine, diminué des amortissements en capital déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et ajustés le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. La valeur nette comptable à la clôture de l'exercice est proche de la juste valeur.
- *Actifs désignés en tant que «juste valeur par le résultat» : ils comprennent uniquement* les valeurs mobilières de placement telles que SICAV ou FCP, qui font l'objet de valeurs liquidatives régulièrement. Les valeurs comptables sont ajustées sur les justes valeurs à la date de clôture, les écarts de juste valeur étant constatés en résultats,
- *Placements détenus jusqu'à l'échéance :* non applicables dans le groupe.
- *Actifs disponibles à la vente : il s'agit de titres de participation de sociétés non consolidées désignés comme étant disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont constatées directement dans les capitaux propres.*

Un tableau comparatif des justes valeurs des actifs par rapport à leur valeur comptable est donné en note 18.

2.22. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté selon les règles définies à la note 2.17 ci-dessus. Il comprend le résultat de change lié aux ventes.

Les escomptes pour paiement comptant sont présentés en diminution du chiffre d'affaires.

Les produits constatés qui ne sont pas la contrepartie d'une prestation réalisée vis à vis des tiers (production immobilisée, transferts de charges,...), sont présentés en diminution des charges correspondantes.

2.23. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent les autres produits et charges tels qu'abandons de créances à caractère commercial, les produits et charges divers de gestion.

2.24. Eléments opérationnels non courants

Les éléments opérationnels non courants sont constitués des rubriques « Résultats sur cession et dépréciation d'actifs » et « autres produits et charges opérationnels non courants ». Ils correspondent à des produits et charges inhabituels ou peu fréquents et de montant significatif, autres que le résultat lié aux activités cédées, tels que :

- résultats de cession et dépréciation des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles répondant à cette définition,
- résultat de cession des sociétés consolidées,
- coûts nets de restructuration significatifs.

2.25. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement financier brut, qui correspond aux charges d'intérêt sur la dette financière consolidée (emprunts, dettes sur contrat de location-financement,...),
- diminuée des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers sont constitués :

- des dividendes reçus des participations non consolidées,
- des cessions de titres non consolidés,
- de l'effet de l'actualisation des créances et dettes commerciales,
- du résultat de change sur les transactions financières intercompagnies éliminées en consolidation.

2.26. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, à l'exception des actions d'auto-contrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription,...), retraité des actions d'auto-contrôle. Leur nombre est déterminé par application de la méthode du rachat d'actions.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant la période.

2.27. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations d'investissement et de financement.

L'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive acquise tel que détaillé en note 20.

Les flux de trésorerie liés à l'activité sont ceux générant des revenus et ceux ne répondant pas aux critères de flux d'investissement ou de financement. Le groupe a choisi de classer dans cette catégorie les dividendes reçus et les intérêts versés.

La capacité d'autofinancement est calculée en ajustant le résultat net des dotations aux amortissements et provisions (hors variations de provisions pour actifs circulants), des résultats de cession, et des charges calculées (produits et charges directement imputés sur les réserves tels que les avantages liés aux paiements en actions qui se dénouent par des actions).

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont ceux issus des acquisitions et cessions d'actifs à long terme et d'autres actifs non classés en équivalents de trésorerie, nets des dettes fournisseurs d'immobilisations. Les intérêts encaissés sont inclus dans ces flux d'investissement.

Les opérations de financement sont celles qui entraînent une modification de l'importance ou de la nature des capitaux propres ou des dettes de l'entreprise. Les augmentations de capital de l'exercice, les dividendes versés, ainsi que les émissions ou remboursements d'emprunts sont inclus dans cette catégorie.

Les augmentations d'actifs et de passifs n'ayant pas généré de flux de trésorerie sont compensés. Ainsi, les biens financés par crédit-bail au cours de l'exercice ne figurent pas parmi les investissements de l'exercice ; la part des loyers relative au remboursement du capital figure parmi les remboursements d'emprunts de l'exercice.

NOTE 3 : EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Acquisitions de l'exercice 2005

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2005 dans le périmètre de consolidation résultent des évènements suivants :

- SWORD UK, filiale de SWORD GROUP, a acquis à 100%, le 6 avril 2005, les sociétés anglaises PRAGMA et HARVARD respectivement situées à Aberdeen et Londres :
 - la société PRAGMA, achetée pour un montant total de 8,7 M£ exerce une activité de gestion de contenu. Le goodwill, généré par cette acquisition, s'élève à un montant de 8 M£.
 - la société HARVARD, achetée pour un montant total de 1,4 M£, est une société de conseil spécialisée dans le management de projets, la qualité et l'ingénierie de processus. Le goodwill, généré par la société HARVARD, s'élève à un montant de 1,3 M£.

- SWORD UK, filiale de SWORD GROUP, a acquis à 100%, le 30 novembre 2005, la société anglaise INTECH pour un montant de 20,25 M£. Le goodwill, généré par cette acquisition, s'élève à un montant de 17,9 M£.

- SWORD SUISSE, filiale de SWORD GROUP, a acquis à 100%, le 28 juillet 2005, la société suisse LINKVEST pour un montant de 9 MCHF. Le goodwill, généré par cette acquisition, s'élève à un montant de 8,1 MCHF.
- LINKVEST SUISSE, filiale de SWORD SUISSE, a acquis à 100%, en septembre 2005, la société libanaise offshore, SWORD LEBANON, pour un montant de 27,6 KCHF. Le goodwill, généré par cette acquisition, s'élève à un montant de 17 K\$.

La synthèse des acquisitions de l'exercice 2005 est présentée ci-dessous :

	PRAGMA en M£	HARVARD en M£	INTECH en M£	LINKVEST en MCHF	LINKVEST LIBAN en K\$
% acquis	100%	100%	100%	100%	100%
secteur d'activité rattaché	services	conseil	produits	services	services
Coût d'acquisition	8,7	1,4	20,3	9	21
- dont frais d'acquisition	0,37	0,08	0,78	0,5	-
- dont complément de prix	1,35	0,8	3,39	0,5	-
Actif	1,6	0,5	6,2	3,4	53
Passif	0,9	0,3	3,8	2,5	47
Réévaluation	-	-	0,4	-	-
Actif net réévalué	0,7	0,2	2,8	0,9	6
Résultat depuis la date d'acquisition	0,77	0,14	0,25	0,83	19
Goodwill (en devise locale)	8	1,3	17,5	8,1	17

Acquisitions de l'exercice 2006

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2006 dans le périmètre de consolidation résultent des évènements suivants :

- SWORD UK, filiale de SWORD GROUP, a acquis à 97 %, le 17 novembre 2006, la société REAL TIME ENGINEERING, pour un montant de 12,6 M£. Cette société, basée à Glasgow, est spécialisée dans le domaine du E-Content Management en Grande Bretagne auprès des sociétés pétrolières, en transport et télécommunication . Le goodwill, généré par cette acquisition, s'élève à un montant de 10,96 M£.
- SWORD GROUP a acquis 97 %, le 28 juin 2006, la société STELLON, spécialisée dans le domaine du conseil, de la réalisation de systèmes de mesure de performance et de reporting d'entreprise, pour un montant total de 5,1 M€. Le goodwill, généré par cette acquisition, s'élève à un montant de 7,63 MCHF.

La synthèse des acquisitions de l'exercice 2006 est présentée ci-dessous :

	STELLON en MCHF	RTE en M£
% acquis	100%	97%
secteur d'activité rattaché	services	services
Coût d'acquisition	7,97	12,6
- dont frais d'acquisition	0,45	0,74
- dont complément de prix	4,28	2,15
Actif	0,91	5,18
Passif	0,57	3,81
Réévaluation	-	-
Actif net réévalué	0,34	1,37
Résultat depuis la date d'acquisition	0,23	0,15
Goodwill	7,63	10,96

Les goodwill reconnus à l'occasion de ces acquisitions sont représentatifs d'actifs incorporels, non identifiables de manière distincte au sens d'IAS 38, mais habituels au niveau du secteur d'activité dans lequel évoluent les sociétés acquises

Le tableau comparatif des compléments de prix intégrés dans le prix d'acquisition en 2005 et 2006 est mentionné ci-dessous :

(K€)	31/12/2006			31/12/2005			Nature du sous-jacent
	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
PRAGMA	583	231		655	1 311		Les earn out sont basés sur les résultats de 2005 à 2007
HARVARD	298	894		583	584		Les earn out sont basés sur les résultats de 2005 à 2007
GLOBAL UK	-	-		53	-		Les earn out sont basés sur les résultats de 2004 à 2006
INTECH	2 717	-		1 500	3 444		Les earn out sont basés sur les résultats de 2005 à 2007
LINKVEST	77			64			Les earn out sont basés sur le chiffre d'affaires du 01/08/2005 au 31/07/2006
RTE	2 904	298					Les earn out sont basés sur le chiffre d'affaires et le résultat de 2006 à 2008
STELLON	1 273	1 388					Les earn out sont basés sur le résultat de 2006 à 2009
TOTAL	7 852	2 811	0	2 855	5 339	0	

Les changements d'estimation de la dette d'earn out par rapport à l'estimation faite en 2005, ont eu pour incidence la diminution des goodwill pour 362 K€. Aucune incidence sur le résultat n'a eu lieu liée aux ajustements de goodwill sur exercices antérieurs.

NOTE 4 : INFORMATION COMPLEMENTAIRE RELATIVE AUX SOCIETES ACQUISES

Les variations de périmètre sont données en note 3 ci-dessus.

Les produits et le résultat net des sociétés acquises en 2005 pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005 sont présentés ci-dessous :

	PRAGMA en K£	HARVARD en K£	INTECH en K£	LINKVEST en KCHF	LINKVEST LIBAN en K\$
Produits	7 117	1 488	11 247	11 606	416
Résultat net	876	29	2 116	-2 024	4

Les produits et le résultat net des sociétés acquises en 2006 pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 sont présentés ci-dessous :

	STELLON en KCHF	RTE en K£
Produits	4 176	11 658
Résultat net	142	-320

NOTE 5 : INFORMATION SECTORIELLE

5.1. Information sectorielle par activité

(K€)	Services		Produits		Autres activités		Consolidé	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Revenus	110 144	86 619	31 861	14 870		2	142 005	101 491
Résultat opérationnel courant	15 456	12 324	6 766	3 326			22 222	15 650
Produits et charges opérationnels non courants (y/c cessions)	1 264	1 058			463		1 727	1 058
Frais financiers (1)					2 184	592	2 184	592
Impôts					6 017	5 056	6 017	5 056
Résultat net	16 720	13 382	6 766	3 326	-7 738	-5 648	15 748	11 060
Actifs sectoriels	147 212	111 323	60 683	52 125			207 895	163 448
Actifs du siège et autres actifs non affectés					2 285	3 791	2 285	3 791
Actif total consolidé	147 212	111 323	60 683	52 125	2 285	3 791	210 180	167 239
Passifs sectoriels	147 212	111 323	60 683	52 125		3 791	207 895	167 239
Passifs du siège et autres passifs non affectés					2 285		2 285	
Passif total consolidé	147 212	111 323	60 683	52 125	2 285	3 791	210 180	167 239
Investissements	3 459	2 132	1 182	3 008		14	4 641	5 154
Dotations aux amortissements	1379	1 013	343	136	6	2	1 728	1 151
Charges nettes calculées hors amortissements	-198	288	-	9	-334	46	-532	343

(1): total des rubriques coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

5.2. Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques

K€	12/2006	12/2005
France	25 457	19 519
UK	57 085	30 122
Benelux	34 119	29 733
Autres	25 344	22 117
Chiffre d'affaires consolidé	142 005	101 491

NOTE 6 : COMPTE DE RESULTAT

6.1. Salaires et charges sociales

Les charges de personnel peuvent s'analyser comme suit :

(en K€)	12/06	12/05
Avantages à court terme / rémunérations brutes	52 759	40 452
Avantages à court terme / charges sociales	12 180	9 916
Avantages liés aux paiements en actions	80	151
Avantages long terme (participation et intéressement)	221	46
Total	65 240	50 565

La charges nette liée aux engagements de retraite est donnée en note 15.1.

Effectif moyen consolidé :

	12/06	12/05
Effectif facturable	1 005	918
Effectif non facturable	153	125
Total	1 158	1 043

6.2. Amortissements et provisions / dépréciations

Les amortissements et provisions / dépréciation inclus dans les charges opérationnelles se ventilent comme suit :

(en K€)	12/06	12/05
Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles	1 728	1 152
Dépréciation des créances clients et autres créances	59	(80)
Provisions nettes	(591)	151
Total	1 196	1 223

6.3. Frais de recherche et développement

(en K€)	12/06	12/05
Total de dépenses engagées	(6 404)	(8 395)
Frais de développement activés (Note 8)	877	2 825
Frais non activés (1)	(5 527)	(5 570)
Amortissements des frais de développements antérieurement activés (Note 8)	214	-
Total	(5 313)	(5 570)

(1) constatées en autres achats et charges externes et en salaires et traitements

Les frais de recherche et développement concernent :

- le développement de composants logiciels destinés à l'activité "services",
- la maintenance corrective et évolutive des produits,
- le développement de nouveaux produits.

6.4. Autres produits et charges d'exploitation

Ils correspondent essentiellement à des abandons de créance à caractère commercial.

6.5. Résultats de cession

Ils correspondent aux cessions d'actifs immobilisés, de SWORD CONSULTING et d'IDP.

(en K€)	12/06	12/05
Résultat de cession du crédit bail immobilier	631	
Résultat de cession SWORD CONSULTING	1 085	
Résultat de cession IDP	311	
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles		670
Résultat de cession sur immobilisations corporelles	83	3
Résultat de cession titres non consolidés	148	
Total	2 258	673

6.6. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent les montants suivants :

(en K€)	12/06	12/05
Abandon de créances reçues		451
Régularisation d'impôts	(148)	
Créances clients irrécouvrables	(141)	
Indemnité de rupture de contrat	(250)	
Autres charges non courantes	(168)	(100)
Autres produits non courants	176	35
Total	(531)	386

6.7. Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie-

(en K€)	12/06	12/05
Produits financiers de participations non consolidées	40	7
Produits de placements	7	6
Total	47	13

6.8. Coût de l'endettement financier brut

(en K€)	12/06	12/05
Intérêts sur contrats de location-financement	-	(133)
Intérêts sur emprunts et dettes assimilées	(2 100)	(786)
Autres charges financières	(3)	(2)
Autres produits financiers	7	-
Total	(2 096)	(921)

6.9. Autres produits et charges financières

(en K€)	12/06	12/05
Perte de change sur opérations financières	(1 564)	(1 039)
Autres charges financières	(32)	-
Gain de change sur opérations financières	1 298	1 254
Autres produits financiers	164	98
Total	(134)	313

Les pertes et gains de change sur opérations financières correspondent au résultat de change sur les opérations de change intragroupes éliminées en consolidation (avances en compte-courant...).

6.10. Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices*6.10.1. Structure de la charge d'impôt-société*

(en K€)	12/06	12/05
Impôt courant (Note 5.10.1.A)		
Impôt courant sur les bénéfices	6 258	4 868
Impôts différés		
Impôts différés de la période	(241)	188
Divers		-
Total	6 017	5 056

A. Impôts courants

La charge d'impôts courant est égale aux montants d'impôt sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la société SWORD GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223A du Code général des impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées au moins à 95%.

B. Impôts différés

La charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode comptable précisée en note 2.21.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. Le taux d'impôt sur les sociétés attendu pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 est de 33,83% (33,33 %, avec une contribution de 1,5%) et pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 est de 33,33 %.

6.10.2. Taux effectif d'impôt

(en K€)	12/06	12/05
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	21 766	16 116
Taux moyen d'imposition en vigueur en France	33,33%	33,83%
<i>Impôt attendu</i>	7 255	5 452
Incidence		
▪ Différences définitives entre résultat comptable et résultat taxable	(118)	81
▪ Différences permanentes sur écritures de consolidation	268	43
▪ Ecart de taux sur cession de titres de participation	(544)	
▪ Différentiel de taux sur les filiales étrangères	(605)	(143)
▪ Non-activation du produit d'IS sur déficits fiscaux	22	71
▪ Utilisation des déficits fiscaux non reconnus à l'ouverture	(169)	(329)
▪ Changement du taux en France	(99)	32
▪ Crédit d'impôt	(117)	(155)
▪ Divers	124	4
<i>Impôt effectivement constaté</i>	6 017	5 056
Taux effectif d'impôt	27.64 %	31,37 %

6.10. 3. Impôts différés au bilan

Soldes	2006	2005
Impôts différés actifs		
- impôt différés activables	279	169
- dont non reconnus		-26
Impôts différés actifs comptabilisés	279	143
Impôt différés passifs	-437	-443
Impôts différés nets	-158	-300

La variation des impôts différés constatés au bilan est détaillée ci-dessous par rubrique comptable du bilan :

en K€	31/12/05	Impact résultat	Impact situation nette	Change	Périmètre	Autres	31/12/06
Provisions	99	-36					63
Immobilisations incorporelles et corporelles	-373	133		-15			-255
Différences temporelles générés sur d'autres postes du bilan	-26	144			14	-98	34
Déficits reportables et crédits d'impôts	0						
Actifs bruts et passifs différés	-300	241		-15	14	-98	-158

6.11. Résultat par action

Les modalités de calcul du résultat de base par action et du résultat dilué par action ont été indiquées en note 2.27.

Pour le calcul du résultat dilué 2005, les 181 126 BSA SWORD GROUP en circulation, pouvant donner lieu à l'émission de 226 407 actions nouvelles SWORD GROUP, ont été pris en compte par la méthode du rachat d'actions.

En euros	12/06	12/05
<i>Résultat net par action non dilué</i>		
▪ Nombre moyen total d'actions	7 581 669	7 347 557
▪ Résultat net total	15 631 766	10 802 517
▪ Résultat net par action non dilué	2,06	1,47
<i>Résultat net par action dilué</i>		
▪ Nombre moyen total d'actions	7 581 669	7 347 557
▪ Nombre d'actions liés aux BSA	21 518	196 870
	(équivalent actions)	(équivalent actions)
▪ Nombre total de titres	7 603 187	7 544 427
▪ Résultat net total	15 631 766	10 802 517
▪ Résultat net par action dilué	2,06	1,43

NOTE 7 : GOODWILL

(en K€)	12/05	Acquisitions-dotations	Cessions	Effet de change	Mouvements de périmètre	12/06
GOODWILL						
Valeurs brutes	97 535	1 752	(1 622)	370	21 015	119 050
Dépréciations						
<i>Net</i>	97 535	1 752	(1622)	370	21 015	119 050

Le détail des nantissements sur les fonds de commerce est donné en note 20.

Le détail par secteur d'activité des goodwill et fonds commerciaux non affectés est donné dans le tableau ci-dessous.

(K€)	31/12/2006	31/12/2005
Segment Services	86 774	66 481
Segment Produits	32 274	31 054
Total consolidé	119 048	97 535

La mise en œuvre des tests de dépréciation par un expert, selon les modalités décrites en note 2.15. ci-dessus, n'a pas conduit à constater de dépréciations.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en K€)	12/05	Acquisiti ons- dotations	Cession s	Effet de taux de change	Mouveme nts de périmètre	12/06
Frais de développement						
Valeurs brutes	3 128	877		71		4 076
Amortissements et dépréciations		(211)		(3)		(214)
Net	3 128	666		68		3 862
Autres immobilisations incorporelles						
Valeurs brutes	1 395	95	(5)	(9)		1 476
Amortissements et dépréciations	(657)	(84)		6		(735)
Net	738	11		9		746
Total (1)	3 866	677	(5)	65		4 603

(1) : dont actifs constatés à la juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprise : néant.

Les projets comptabilisés en frais développement immobilisés ne sont pas amortis, car les projets ne sont pas encore commercialisés.

La mise en œuvre des tests de dépréciation sur les frais de développement en cours n'a pas conduit à constater de dépréciations.

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS DESTINES A LA VENTE

(en K€)	12/05	Acquisiti ns- dotations	Cessions	Reclasse ment	Effet de taux	Mouvement s de périmètre	12/06
Terrains							
Valeurs brutes							
Amortissements							
Net							
Constructions							
Valeurs brutes				(1183)			(1183)
Amortissements				24			24
Net				(1159)			(1159)
Matériel de transport							
Valeurs brutes	442	124	(55)	40	4		555
Amortissements	(179)	(134)	36	22	(3)		(258)
Net	263	(10)	(19)	62	1		297
Agencements-installations							
Valeurs brutes	1 691	674	(5)	37	(1)	93	2 489
Amortissements	(1 042)	(271)	5	(41)	8	(94)	(1 435)
Net	649	403	0	(4)	7	(1)	1 054
Matériel informatique et de bureau							
Valeurs brutes	7 412	917	(1 241)	126	14	981	8 209
Amortissements	(5 882)	(841)	1 177	(146)	(6)	(761)	(6 459)
Net	1 530	76	(64)	(20)	8	220	1 750
Mobilier de bureau							
Valeurs brutes	2 056	201	(13)	12	9	404	2 669
Amortissements	(1 398)	(169)	8	9	(11)	(394)	(1 955)
Net	658	32	(5)	21	(2)	10	714
Immobilisations corporelles							
Valeurs brutes	11 602	1 916	(1 314)	1 398	25	1 478	15 105
Amortissements	(8 502)	(1 415)	1 226	(180)	(11)	(1 249)	(10 131)
Net	3 100	501	(88)	1 218	14	229	4 974
Actifs destinés à la vente							
Valeurs brutes	3 459		(2 300)	(1183)	24		
Amortissements	(6)	(18)		24			
Net	3 453	(18)	(2 300)	(1159)	24		
Total (1)	6 560	483	(2 388)	59	32	229	4 974

(1) : dont actifs constatés à la juste valeur dans le cadre de regroupements d'entreprise : néant.

Les biens financés sous forme de location-financement concernent exclusivement un immeuble classé en actifs destinés à la vente.

Il n'existe pas de garanties données portant sur les actifs corporels.

NOTE 10 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants sont essentiellement composés de dépôts et cautionnements que l'on retrouve chez SWORD SA et SWORD INC ainsi que de la prise de participation de 3,3 % dans la société SBT par la société SWORD GROUP (impact non significatif).

Les autres actifs non courants sont essentiellement constitués d'une créance commerciale à plus d'un an détenue par la filiale SWORD INC.

NOTE 11 : CLIENTS

(en K€)	12/06	12/05
Créances brutes	58 810	38 325
Dépréciations	-667	-529
Valeurs nettes	58 143	37 795

Les créances clients ont une échéance inférieure à 1 an.
Il n'existe pas de contrats de cession de créances.

NOTE 12 : AUTRES ACTIFS COURANTS

(en K€)	12/06	12/05
Créances d'impôts	406	569
Autres créances fiscales et sociales	4 097	4 232
Charges constatées d'avance	3 361	2 453
Autres actifs courants	3 129	3 669
Total valeurs brutes	10 993	10 923
<i>Dépréciations</i>	-5	-36
<u>Total</u>	10 988	10 887

Les autres créances ont une échéance inférieure à 1 an.

NOTE 13 : ENDETTEMENT FINANCIER NET

(hors compléments de prix)

Détail du poste par nature

(K€)	12/06	12/05
Dettes de crédit bail liée aux actifs destinés à la vente (1)		2 071
Autres emprunts long terme et moyen terme (1)	68 254	51 413
Concours bancaires courants	1 202	1 340
Endettement brut total	69 456	54 824
Valeurs mobilières de placement	190	617
Disponibilités et assimilés	9 645	8 477
Endettement net total	59 621	45 730

(1) dont endettement courant et non courant est respectivement de 15 832 K€ et 52 422 K€ au 31 décembre 2006 et de 2 454 K€ et 51 029 K€ au 31 décembre 2005.

La trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie, nette des concours bancaires courants) s'élève à 8 633 K€ au 31 décembre 2006 et à 7 754 K€ au 31 décembre 2005.

L'essentiel des emprunts sont libellés en euros.

Ventilation de l'endettement financier brut par échéance

(K€)	12/06	12/05
Dettes financières courantes (< 1 an)	17 034	3 794
1 an < X < 5 ans	52 422	50 343
> 5 ans		686
Dettes financières courantes (> 1 an)	52 422	51 029
Total (1)	69 456	54 824

Les dettes financières au 31 décembre 2006 non courantes comprennent, à hauteur de 51 385 K€ versus 48 810 K€ au 31 décembre 2005, des crédits en pool à taux variable qui font l'objet de tirages par SWORD GROUP sous forme de billets dont la durée peut varier de 1 à 6 mois. Pour le classement en dettes financières non courantes (> 1 an) des billets en cours à la clôture, il a été tenu compte des éléments suivants :

- Possibilité pour l'entreprise, sans opposition des banques ayant accordé l'ouverture de crédit, de renouveler les tirages pendant une période d'au moins un an (toutes les ouvertures de crédit en vigueur au 31 décembre 2006 ne peuvent pas être réduites par les banques dans un délai de 12 mois)
- Volonté de l'entreprise d'avoir recours à ce financement dans les 12 mois à venir.

Au 31 décembre 2005, ces ouvertures de crédits à taux variable avaient été classées en dettes financières courantes pour un montant de 48 810 K€; pour permettre la comparabilité des comptes, elles ont été reclassées parmi les dettes financières non courantes dans la colonne 12/2005.

Ventilation des emprunts par taux et par couverture de taux:

Les principaux emprunts ont été souscrits au taux d'intérêt euribor 3 mois + 1,5. Une couverture par SWAP payeur à taux fixe de 3,825 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 14 novembre 2006 pour une durée de 24 mois et pour un montant de 20 M€.

Covenants bancaires

SWORD GROUP s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant :

- le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3,5
- le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1

En cas de non respect des clauses de covenants ci- dessus, les banques prêteuses seront en mesure d'exiger le remboursement anticipée de l'encours de crédit d'un montant de 66 985 K€ au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2006, ces clauses sont respectées par SWORD GROUP.

Garanties sur emprunts

Cf note 21.

NOTE 14 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capital social et titres donnant accès au capital

➤ **Capital social**

Le capital social était composé de 8 000 actions de 5 euros de valeur nominale à la date de constitution de SWORD GROUP en juin 2001.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2001 a procédé à une augmentation de capital de 3 412 K€ pour rémunérer les actionnaires de SWORD Sa qui ont apporté l'intégralité de leurs titres SWORD Sa à SWORD GROUP.

Au 31 décembre 2001, suite à l'exercice de 33 568 bons de souscription autonomes détenus par Jacques MOTTARD, le capital social a été à nouveau augmenté de 168 K€.

Au 27 février 2002, suite à l'exercice de 123 072 bons de souscription autonomes détenus par la société 21 CENTRAL PARTNER, le capital social a été augmenté de 615 K€ (123 072 actions nouvelles) avec une prime d'émission de 2 769 K€.

Le conseil d'administration du 12 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital réservée au FCPR 21 DEVELOPPEMENT pour un montant de 630 K€ (126 089 actions nouvelles) assortie d'une prime d'émission de 4 665 K€.

Le conseil d'administration du 20 mars 2002 a procédé à une augmentation de capital de 1 295 K€ (259 020 actions nouvelles) assortie d'une prime d'émission de 9 584 K€ en vue de permettre l'ouverture du capital de la société au public.

L'assemblée générale mixte du 27 février 2002 a délégué au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder par voie d'appel public à l'épargne à l'émission de toutes valeurs mobilières de la société SWORD GROUP.

Le conseil d'administration du 21 janvier 2004 a subdélégué au Président l'intégralité des pouvoirs consentis par l'assemblée précitée.

Le Président du conseil d'administration a décidé, le 26 mars 2004, d'initier le processus d'émission de 205 373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant de 1 026 865 euros (soit 5 euros par ABSA) et une prime d'émission maximum de 15 813 721 euros (soit 77 euros par ABSA) avec la possibilité d'émettre 30 805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension.

Le Président du conseil d'administration a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15% en portant à 236 178 le nombre d'ABSAs à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital de SWORD GROUP.

Le conseil d'administration du 26 avril 2004 a constaté que 236 178 actions nouvelles avec bon de souscription d'action de 5 euros chacune, composant l'augmentation du capital social de 1 180 890 euros ont été entièrement souscrites portant le capital à 7 342 105 euros. Chaque ABSA nouvelle comporte un BSA dont les conditions d'exercice sont les suivantes :

- 4 BSA permettront de souscrire 1 action SWORD GROUP
- Souscription à des actions SWORD GROUP à tout moment à compter de leur inscription en compte jusqu'au 30 avril 2006
- Prix d'exercice d'une action 96,78 euros.

Compte tenu de la division par 5 de la valeur nominale de l'action SWORD GROUP, l'exercice de 4 BSA permettront de souscrire 5 actions SWORD GROUP.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2005 a procédé à la division de la valeur nominale de l'action de SWORD GROUP par 5 et a décidé de la ramener d'une valeur de 5 euros à 1 euro, ce qui portera le nombre d'actions de SWORD GROUP de 1 468 421 à 7 342 105.

Le conseil d'administration du 14 juin 2005 a constaté l'exercice de 23 716 BSA, donnant droit à 29 645 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 30 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 544 K€.

29 336 BSA ont été exercés jusqu'au 31 décembre 2005 et ont été constatés dans les comptes de SWORD GROUP, donnant droit à 36 670 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 37 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 673 K€. Le conseil d'administration du 19 janvier 2006 a constaté cette augmentation de capital et a modifié, en conséquence, l'article 8 des statuts.

183 126 BSA sur les 236 178 BSA autorisés initialement pouvaient encore être exercés au 31 décembre 2005, ce qui correspondait à une émission future de 228 907 actions.

Au 31 décembre 2005, le capital social s'élevait à 7 408 420 euros divisé en 7 408 420 actions de 1 € de valeur nominale.

Le conseil d'administration du 21 juin 2006 a constaté l'exercice de 182 736 BSA, donnant droit à 228 420 actions nouvelles, entraînant une augmentation de capital de 228 K€ et une augmentation de la prime d'émission de 4 193 K€.

Au 31 décembre 2006, le capital social s'élève à 7 636 840 euros divisé en 7 636 840 actions de 1 € de valeur nominale.

SWORD GROUP détient au 31 décembre 2006, 2 912 actions propres.

Le montant des dividendes proposés pour la distribution lors l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2007 s'élève à 0,42 euro par action, soit une distribution totale de 3 207 473 euros, contre 0,30 euro par actions en 2005, soit une distribution totale de 2 220 148 euros.

Catégorie de titres	Valeur nominale	Nombre de titres				
		01/01/2006	Créés et liés au split de la VN(1)	Créés pendant l'exercice (2)	Remboursés pendant l'exercice	31/12/2006
2006	1	7 408 420		228 420		7 636 840
2005	1	1 468 421	5 873 684	66 315		7 408 420

(1) L'AGE du 29 avril 2005 a procédé à la division de la valeur nominale de l'action de SWORD GROUP par 5, la ramenant d'une valeur de 5 euros à 1 euro, ce qui entraînera une augmentation du nombre d'actions de SWORD GROUP de 5 873 684.

(2) L'exercice des 182 736 BSA en 2006 entraîne la création de 228 420 actions SWORD GROUP. L'augmentation en 2005 était liée à l'exercice de 53 052 BSA entraînant la création de 66 315 actions SWORD GROUP.

Bons de souscription d'actions

Catégorie de titres	Nombre de titres				
	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Levés pendant l'exercice	Non levés et perdus	En fin d'exercice
2006	183 126		182 736	390	0
2005	236 178		53 052		183 126

Stock-options :

SWORD GROUP

En date du 28 avril 2006, l'assemblée générale extraordinaire de SWORD GROUP a autorisé le conseil d'administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société SWORD GROUP à concurrence de 60 000. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 38 mois. En date du 29 décembre 2006 le conseil d'administration a fait usage de cette autorisation et a consenti au profit des salariés et/ou mandataires sociaux 60 000 options de souscriptions d'actions.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la moyenne des cours cotés lors des 20 séances de bourse précédant la décision d'attribution et ressort, pour la période du 29 novembre 2006 au 28 décembre 2006 à une valeur de 35,128 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 29 décembre 2006.

Au 31 décembre 2006, le nombre d'options attribuées s'élève à 60 000.

Dans la mesure où les bénéficiaires des de souscription d'actions sont de nationalités différentes, trois plans d'options de souscription d'actions sont établis :

Exercice des options

- pour le 1^{er} plan les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 24 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.
- Pour les plans 2 et 3 les options pourront être exercées pendant une période s'ouvrant à l'issue d'un délai de 36 mois à compter de la date d'octroi et se terminant 12 mois plus tard.

Cession et négociabilité des actions acquises suite à la levée d'options

- 1^{er} et 2^{ème} plan: les actions acquises suite à la levée de l'option seront cessibles et négociables à compter de la date à laquelle elles seront exerçables, pour la première fois.
- 3^{ème} plan : les actions acquises suite à la levée de l'option seront incessibles, non négociables, non convertibles au porteur et ne pourront être données en location ou en crédit-bail pendant un délai de douze mois à compter de la date à laquelle elles seront, pour la première fois exerçables.

Le coût généré par cet avantage aux personnels n'a pas d'effet significatif sur le compte de résultat au 31 décembre 2006, compte tenu de la date d'attribution. La juste valeur totale des 60 000 options attribuées au 29 décembre 2006 s'élève à 373 K€ et sera appréhendée en résultat linéairement sur la durée d'acquisition.

L'évaluation de la juste valeur de cet avantage a été déterminée sur la base de la formule financière de Black and Scholes en utilisant les hypothèses de calcul suivant :

- Volatilité : 21 %
- Taux de distribution de dividende prévu : 1 %
- Taux de rendement sans risque sur la durée de vie de l'option : 4 %.

FIRCOSOFT

En date du 17 décembre 2003, le président de la société FIRCOSOFT a été autorisé à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société FIRCOSOFT à concurrence de 1 500.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la valeur de 298,80 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 13 janvier 2004.

Au 31 décembre 2006, le nombre d'options attribuées s'élève à 1 500.

Les bénéficiaires ne peuvent exercer les options qu'après une période de blocage de 2 ans et pendant 3 ans seulement.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2006, aucune option n'a été exercée.

Le coût généré par cet avantage aux personnels s'élève à 88 K€ à la date d'attribution et a été entièrement enregistré en résultat.

En date du 4 novembre 2005, l'assemblée générale extraordinaire de FIRCOSOFT a autorisé à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société FIRCOSOFT à concurrence de 340.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la valeur de 537 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 4 novembre 2005.

Au 31 décembre 2006, le nombre d'options attribuées s'élève à 275.

Les bénéficiaires ne peuvent exercer les options qu'après une période de blocage de 2 ans et pendant 2 ans seulement.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2006, aucune option n'a été exercée.

Le coût généré par cet avantage aux personnels s'élève à 30 K€ à la date d'attribution et a été comptabilisé en résultat à hauteur de 17 K€ au 31 décembre 2006, dont 15 K€ au titre de l'année 2006.

En date du 4 septembre 2006, l'assemblée générale extraordinaire de FIRCOSOFT a autorisé son Président à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société FIRCOSOFT à concurrence de 1700.

Le prix de souscription des actions nouvelles a été fixé à la valeur de 730 €. Le plan d'attribution des options a été clos le 4 septembre 2006.

Au 31 décembre 2006, le nombre d'options attribuées s'élève à 1 700.

Les bénéficiaires ne peuvent exercer les options qu'après une période de blocage de 2 ans et pendant 2 ans seulement.

A la clôture de l'exercice, soit le 31 décembre 2006, aucune option n'a été exercée.

Le coût généré par cet avantage aux personnels, s'élève à 101 K€ à la date d'attribution et a été comptabilisé en résultat à hauteur de 17 K€ au 31 décembre 2006, dont 17 K€ au titre de l'année 2006.

NOTE 15 : PROVISIONS, ACTIFS ET PASSIF EVENTUELS

(K€)	31/12/05	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice		Mouvements de périmètre	Autres (1)	31/12/06
			Consummées	Sans objet			
<u>Provisions non courantes</u> - Provisions risques contentieux (2)	584	120	(584)				120
<u>Provisions courantes</u> - Autres provisions (3)	479		(26)		(26)	(358)	69
TOTAL	1 063	120	(610)		(26)	(358)	189

- (1) Il s'agit de reclassements pour un montant de 355 K€ en dettes fournisseurs et comptes rattachés et de l'impact des variations du cours des devises pour un montant de 3 K€.
- (2) Le poste comprend une provision liée à une indemnité d'éviction pour un montant de 120 K€ au 31 décembre 2006.
- (3) Ce poste comprend essentiellement les risques sur chantiers (cf note 2.20).

Les provisions non courantes ont une échéance inférieure à 5 ans. Elles n'ont pas été actualisées, compte tenu de l'impact non significatif.

A la date du 31 décembre 2006, la société et ses filiales n'ont pas d'actions importantes de recours en cours à l'encontre de tiers.

15.1. Engagements de retraite (régimes à prestation définies)

(EN K€)	12/06	12/05
- Engagements de retraite	168	293
<u>Total</u>	168	293

Les indemnités de départ en retraite des sociétés françaises du groupe SWORD GROUP sont déterminées par la convention collective du SYNTEC.

Comme indiqué en note 2.20, le groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels, et il n'y a pas de coûts des services passés différés. Aucun actif n'est affecté à la couverture des engagements de retraite.

La part à moins d'un an est non significative.

La ventilation de la charge de l'exercice est donnée dans le tableau ci-dessous :

	12/06	12/05
Coût des services rendus	27	-32
Coût financier	7	-8
Indemnités versées	-	-
Ecarts actuariels	91	-48
Total	125	-88

Les évaluations actuarielles reposent sur un certain nombre d'hypothèses à long terme fournies par l'entreprise. Ces hypothèses sont revues annuellement.

Les hypothèses de calcul des provisions pour retraites sont les suivantes :

	2006	2005
Taux d'actualisation	3,55%	3%
Revalorisation des salaires annuels	1,5 %	1,5 %
Taux de charges sociales	45 %	45 %
Age de départ	65 ans	65 ans
Rotation du personnel	(1)	(1)
Table de mortalité	INSEE 2006	INSEE 2004

(1) : Il a été utilisé une table statistique par âge correspondant à un turn-over élevé qui est inchangée à l'ouverture et à la clôture.

NOTE 16 : FOURNISSEURS

(K€)	12/06	12/05
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 413	10 938

Les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.

NOTE 17 : DETTES D'IMPOTS EXIGIBLES ET AUTRES PASSIFS COURANTS

(K€)	12/06	12/05
Dettes d'impôts sur les sociétés	4 277	4 752

Avances et acomptes reçus	401	168
Dettes fiscales et sociales (hors dettes d'impôt sur les sociétés)	13 259	12 157
Compléments de prix à moins d'un an	7 990	2 738
Produits constatés d'avance sur chantiers	9 638	8 034
Autres dettes	2 365	1 439
Autres passifs courants	33 653	24 536

Les dettes d'impôts sur les sociétés et les autres passifs courants sont à moins d'un an.

NOTE 18 : NOTE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

(Actifs et passifs générant un flux de trésorerie hors créances et dettes fiscales et sociales)
 La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories prévues par la norme IAS 39 (catégories extra-comptables – cf note 2.22.), et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, sont données dans le tableau ci-dessous :

Rubrique de bilan	Désignation des instruments	Valeur nette comptable	Juste valeur (1)
ACTIFS			
Actifs financiers non courants	A et D	1 466	1 466
Créances clients	D	58 141	58 141
Autres actifs courants	D	3 124	3 124
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	9 836	9 836
PASSIFS			
Dettes financières non courantes	C	67 022	67 022
Dettes compléments de prix non courantes	D	2 811	2 811
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	D	16 413	16 413
Dettes financières courantes	C	2 434	2 434
Autres passifs courants	D	10 756	10 756

A : actifs disponibles à la vente

B : actifs à la juste valeur par le résultat

C : actifs et passifs évalués au coût amorti

D : actifs et passifs évalués au coût

E: placements détenus jusqu'à l'échéance (non applicable)

(1) : La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou amortis est proche de leur juste valeur.

NOTE 19 : GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

19.1. Politique de gestion des risques

A. Risque de change

Le risque de change n'est pas considéré comme un risque significatif à ce jour et pour lequel il serait nécessaire de mettre en place une structure lourde de suivi de gestion du risque.

Il n'existe pas d'investissement et d'endettement significatif impliquant un risque de change. En effet, les endettements résultent essentiellement de l'activité sociale. Il n'existe donc pas d'outil spécifique au risque de change.

Le risque de change est maîtrisé par la holding. Les budgets sont conçus avec des hypothèses prudentes, le taux de change analytique étant toujours celui du mois en cours.

B. Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt n'est pas considéré comme un risque significatif à ce jour. Le suivi et la gestion de ce risque sont néanmoins effectués par le service administratif et financier dans le cadre de la gestion générale de la société.

19.2. Information quantitative pour les risques

A. Risque de change – Position nette avant et après gestion

(K€)	K£	K\$	K Franc Suisse	K Rand	K Roupie indienne
Actifs	75 998	7 341	9 917	6 152	49 960
Passifs	19 783	5 959	6 166	4 679	3 715
Position nette avant gestion	56 215	1 382	3 751	1 473	46 245
Dérivé de gestion	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	56 215	1 382	3 751	1 473	46 245

B. Risque de taux – Position nette avant et après gestion

(K€)	JJ à 1 an	1 à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	17 034	52 422	-
Actifs financiers	1 746	-	-
Position nette avant gestion	15 288	52 422	-
Dérivé de gestion (SWAP)	-15 288	-4 712	-
Position nette après gestion	-	47 710	-

NOTE 20 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le détail de la rubrique des flux d'investissement « incidence nette des variations de périmètre » est donnée dans le tableau ci-dessous :

En K€	31/12/06	31/12/05
<u>Variations de périmètre 2006</u>		
Prix payé / acquisitions 2006 (1)	- 20 451	
Prix encaissé / cessions 2006 (3)	1 822	
Trésorerie nette active / passive acquise (1)	3 523	
Prix payés / acquisitions antérieures	- 3 614	
Autres variations	-268	
<u>Variations de périmètre 2005</u>		
Prix payé / acquisitions 2005 (2)		-49 954
Trésorerie nette active / passive acquise (2)		1 451
Prix payés / acquisitions antérieures		-1 547
Autres variations		
Total :	- 18 988	-50 050

(1) comprenant les sociétés STELLON, RTE

(2) comprenant les sociétés INTECH, HARVARD, PRAGMA, LINKVEST

(3) comprenant les sociétés SWORD NORD et SWORD CONSULTING

Le détail de la rubrique des flux d'exploitation « Variation du besoin en fonds de roulement » est donnée dans le tableau ci-dessous :

en K€	31/12/06	31/12/05
Variation du besoin en fonds de roulement	-11 104	1 170
- Variation des clients	-11 775	-1 441
- Variation des fournisseurs	1 008	-2 141
- Variation des autres actifs	189	7 332
- Variation des autres passifs	-526	-2 580

NOTE 21 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES ENGAGEMENTS

Rappel : les compléments de prix sont constatés au bilan en normes IFRS (cf note 17).

Pour les opérations courantes, le groupe est engagé à la clôture de l'exercice précédent et de cet exercice, pour les montants suivants :

	31/12/2006			31/12/2005	
	Total	Paiements dus par période			Total
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Obligation contractuelle					
Contrat de location simple	1 907	1 108	799	2 073	
Obligations d'achat irrévocables					
Autres obligations à long terme					
Total				2 073	
Autres engagements commerciaux					
Ligne de crédit (1)	1 220	1 220		2 439	
Lettre de crédit	1700			1 700	
Cautions données sur marché					
Cautions données sur loyers	220		220	220	
Autres engagements commerciaux (2)	104		104	104	
Total	3 244	1 220	324	1 700	
Engagements reçus					
Caution reçue sur marché					
Autres engagements reçus (3)	220			220	
Total	220			220	

(1) La société SWORD GROUP affecte et délègue à titre de nantissement commercial et en garantie des lignes de crédits bancaires disponible de 9 147 K€, utilisés à hauteur de 1 220 K€ au 31 décembre 2006:

- Un nantissement des 3 fonds de commerce acquis en décembre 2000 : IDP, IDL et SWP
- Un gage de compte d'instrument financier portant sur les actions de la société FIRCOSOFT PARIS (valeur des titres 4 798 K€)

(2) La société SWORD GROUP a donné un nantissement d'avoirs à DEXIA, banque internationale. DEXIA a donné des garanties de marché à la commission européenne.

(3) La société SWORD GROUP a reçu une garantie de la banque KBC Bank pour la location des locaux situés à Bruxelles, rue Joseph 9/13 et ceux situés au Luxembourg, 105 route d'Arlon.

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Le droit individuel à la formation (D.I.F.) non encore utilisé correspond à un avantage du personnel selon IAS 19 (avantage à long terme) qui doit donner lieu à la reconnaissance d'un passif à la clôture ; toutefois, compte tenu de la possibilité pour l'entreprise d'intégrer l'essentiel du coût du DIF dans son plan de formation, le montant de ce passif a été considéré comme négligeable. Le DIF représentait 7 536 heures de droit de formation cumulés au 31 décembre 2006.

NOTE 22 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**22.1. Entreprises associées**

SWORD GROUP ne détient pas d'entreprises entre 20 % et 50 %, sur lesquelles elle exerce une influence notable et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

22.2. Transactions réalisées avec des sociétés non consolidées ayant des dirigeants communs

Néant.

22.3. Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

(K€)	12/06	12/05
Avantages à court terme :		
- Brut (hors avantages en nature)	1 136	924
- Charges patronales	230	236
- Avantages en nature	51	26
Avantages postérieurs à l'emploi		
- Engagements provisionnés au titre des départs en retraite	21	33
- Charges des droits acquis au cours de l'exercice	-3	11
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
<i>Paiements en actions</i>	-	-
Charge total	1 414	1 197

Les membres des organes d'administration (mandataires sociaux) et de direction sont ceux faisant partie des comités de direction générale et d'opération soit environ une dizaine de personnes.

NOTE 23 : LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Sociétés	Date de clôture	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
SWORD GROUP (société mère) 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 Saint Didier au mont d'or	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD SA (France)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD Création Informatique Ltd (Afrique du sud)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD SOUTH AFRICA Ltd	31/12	75 %	75 %	55 %	55 %
FIRCOSOFT (France)	31/12	99,94%	99,94 %	95,77%	95,77 %
FIRCOSOFT Inc (US)	31/12	100 %	99,94 %	100 %	95,77 %
SWORD Inc (US)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD CONSULTING (France)	31/12	-	-	99,94 %	99,94 %
SWORD UK	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD SUISSE	31/12	95,60 %	95,60 %	94,80 %	94,80 %
SWORD DDS FRANCE	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD TECHNOLOGIES SA (Bénélux)	31/12	99,04 %	99,04 %	96,92 %	96,92 %
ASCII (Luxembourg)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
FI SYSTEM BELGIUM	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD SAS (France)	31/12	92 %	92 %	83 %	83 %
GLOBAL INDIA	31/03	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD NORD (France)	31/12	-	-	56,50 %	56,50 %
SWORD IT SOLUTIONS (Grèce)	31/12	65 %	64,38 %	65 %	63 %
SWORD SECURITY SA (Bénélux))	31/12	60 %	59,42 %	60 %	58,15 %
LINKVEST SA (Suisse)	31/12	100 %	100 %	100 %	94,80 %
SWORD LEBANON	31/12	92 %	92 %	92 %	87,22 %
HARVARD (UK)	31/12	100 %	100 %	100 %	100 %
PRAGMA (UK)	31/12	-	-	100 %	100 %
INTECH (UK)	30/06	100 %	100 %	100 %	100 %
SWORD ATLANTIQUE	31/12	80 %	80 %	-	-
SWORD SERVICES	31/12	88 %	87,15 %	-	-
STELLON	31/12	100 %	100 %	-	-
SWORD SOLUTION	31/12	76 %	76 %	-	-
RTE	31/12	97 %	97 %	-	-

Toutes les sociétés consolidées ont une activité opérationnelle, à l'exception de SWORD GROUP et FI SYSTEM BELGIUM, qui sont des holdings.

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés INTECH et GLOBAL INDIA ne clôturant pas au 31 décembre, ont établi des situations intermédiaires au 31 décembre.

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SWORD GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 1.3 des comptes annuels expose les modalités d'évaluation et de dépréciation des titres de participation. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Villeurbanne, le 7 février 2007

Les Commissaires aux Comptes

CAP - CONSEIL

DELOITTE & ASSOCIES

Philippe BONNEPART

Alain DESCOINS

20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels

Comptes Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SWORD GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède annuellement à un test de dépréciation des goodwills, selon les modalités décrites dans la note 2.14 des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et vérifié que la note 2.14 donne une information appropriée.
- La note 2.9 précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation des compléments de prix relatifs aux acquisitions d'entreprises. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner leur traduction comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 7 février 2007

Les Commissaires aux Comptes

CAP - CONSEIL

DELOITTE & ASSOCIES

Philippe BONNEPART

Alain DESCOINS

20.5 Date des dernières informations financières

Les comptes au 31 décembre 2006 sont les derniers comptes audités par les commissaires aux comptes.

20.6 Informations financières intermédiaires

Néant

20.7 Politique de distribution des dividendes

20.7.1 Politique de distribution

La société suivra une politique de distribution de dividendes, reliée d'une part aux profits de l'année concernée, et d'autre part à l'évolution prévisible du groupe et de sa rentabilité.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, un dividende de 0,42 € par action sera distribué, sous réserve de l'accord de l'assemblée générale du 30 avril 2007

Au titre de l'exercice 2005, un dividende de 0,30 € par action a été distribué.

Au titre de l'exercice 2004, un dividende de 1,20 € par action a été distribué.

Au titre de l'exercice 2003, un dividende de 0,90 € par action a été distribué.

Au titre de l'exercice 2002, un dividende de 0,75 € par action a été distribué.

Il est précisé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2005 a décidé la division par 5 de la valeur nominale des actions, cette dernière étant ramenée de 5 € à 1€.

20.7.2 Délai de prescription

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés se prescrivent par 5 ans au profit de l'Etat à compter de leur date de mise en paiement (art. 2277 du code civil).

20.7.3 Dividendes et réserves distribués au cours des trois derniers exercices

En euros	Exercice 2003	Exercice 2004	Exercice 2005
Dividende global	1.310.209,20 €	1.762.105,20 €	2.220.148,50 €
Dividende par action	0,90 €	1,20 €	0,42 €

20.8 Procédure judiciaire et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Néant.

XXI - Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

21.1.1.1 Capital social souscrit

Le capital de la société entièrement libéré s'élève au 29 janvier 2007 à 7.636.840 €, divisé en 7.636.840 actions d'une valeur nominale de 1 €.

Capital à libérer

Néant

21.1.1.2 Capital autorisé non émis

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 28 avril 2006 a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 5 000 000 €, le montant maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant excéder 100 000 000 €.

Ces délégations sont valables pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 juin 2008.

Nature de la délégation	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant de l'augmentation de capital autorisé
Délégation globale	Augmentation de capital avec maintien du DPS	Titres de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5 000 000 € (*)
Délégation globale	Augmentation de capital avec suppression du DPS	Titres de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5 000 000 € (*)

(*) ces montants ne sont pas cumulatifs.

Au cours de l'exercice 2006, ces délégations n'ont pas été utilisées par le conseil d'administration.

Il est précisé que le Conseil d'Administration du 6 février 2007 a proposé à l'Assemblée Générale du 30 avril 2007 de renouveler les délégations en matière d'augmentation de capital ci-dessus visées.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

A la date du présent document de référence, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominal des actions détenues par la Société ou pour son compte

Au 31 décembre 2006, la Société SWORD ne détient plus aucune action propre. La Société a confié à Gilbert-Dupont, dans le cadre d'un nouveau contrat de liquidité en date du 26 juillet 2005, mandat pour intervenir pour son compte sur le marché en vue notamment de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre. Au 31 décembre 2006, le nombre d'actions SWORD GROUP au titre de ce contrat s'élève à 2.912 actions.

21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeable ou assorties de bons de souscription

Emissions d'actions à bons de souscription d'actions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, la Société n'a émis aucune nouvelle action à bon de souscription d'actions.

21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant

21.1.6 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Options de souscription consenties à certains salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 28 avril 2006 a, aux termes de sa quinzième résolution, autorisé le Conseil d'administration à consentir, dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, au profit de tout ou partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription de 60.000 actions nouvelles de la Société, cette autorisation ayant été consentie pour une durée de 38 mois.

Faisant usage de l'autorisation de ladite assemblée, le conseil d'administration, lors de sa séance en date du 29 décembre 2006, a procédé à l'attribution de 60.000 options de souscription d'actions. Dans la mesure où les bénéficiaires des options de souscription d'actions sont de nationalités différentes, trois plans d'options de souscription d'actions ont été établis dans les conditions suivantes.

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date de l'Assemblée	28 avril 2006		
Date du Conseil	29 décembre 2006		
Nombre total d'options attribuées	60.000		
Point de départ d'exercice des options	30/12/2008	30/12/2009	
Prix d'exercice	35,128 euros		
Rabais	Néant		
Nombre de bénéficiaires par plan	4	3	1
Nombre d'actions à souscrire par les dirigeants	60.000		
Date d'expiration	30/12/2009	30/12/2010	

21.1.7 Evolution du capital social

21.1.7.1 Tableau d'évolution du capital social au cours des trois dernières années

Date	Nature des opérations	Nominal des actions (€)	Augmentation de capital (€)	Prime d'émission ou d'apport (€)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions après opération	Montant du capital après opération (€)
22-06-2001	Constitution de la société	5	40 000	-	8 000	8 000	40 000
30-08-2001	Augmentation de capital (1)	5	3 412 470	-	682 494	690 494	3 452 470
31-12-2001	Exercice de bons de souscription (2)	5	167 840	746 888	33 568	724 062	3 620 310
27-02-2002	Exercice de bons de souscription (2)	5	615 360	2 738 352	123 072	847 134	4 235 670
12-03-2002	Augmentation de capital réservée au FCPR 21 Développement	5	630 445	4 665 293	126 089	973 223	4 866 115
12-03-2002	Augmentation de capital en numéraire	5	1 295 100	9 583 740	259 020	1 232 243	6 161 215
26-04-2004	Augmentation de capital (3)	5	1 180 890	17 595 261	236 178	1 468 421	7 342 105
29-04-2005	Division de la valeur nominale de l'action est ainsi ramenée de 5 € à 1 €						
14-06-2005	Exercice de bons de souscriptions (3)	1	29.645	544.163,32	29.645	7.371.750	7.371.750
19-01-2006	Exercice de bons de souscriptions (3)	1	36.670	673.114,50	36.670	7.408.420	7.408.420
21-06-2006	Exercice de bons de souscriptions (3)	1	228.420	4.192.877,40	228.420	7.408.420	7.636.840

(1) Cette augmentation de capital est consécutive à l'apport d'actions effectué par les actionnaires de SWORD SA à SWORD GROUP.

Pour les besoins de l'apport, la valeur de l'action SWORD SA a été évaluée à la valeur nominale, soit 5 €. L'apport des 682 494 actions de la société SWORD SA a donc été évalué à 3 412 470 €.

Sur la base de ses travaux, le commissaire aux apports conclut dans son rapport, que la valeur des apports dont le total s'élève à 3 412 470€, n'est pas surévaluée. Il estime également que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Le commissaire aux apports a en effet considéré que les sociétés SWORD SA et SWORD GROUP étant de création récente, leur valeur devait s'apprécier sur la base du nominal des titres.

Les résultats consolidés de SWORD GROUP au titre de l'exercice 2001 ainsi que les perspectives figurant au paragraphe 4.11. "Plan de développement" du prospectus d'Introduction en Bourse permettent d'expliquer l'écart constaté entre la valeur de 5 € retenue lors de l'opération d'apport mentionnée ci-dessus, et le prix de 42 € proposé au marché dans le cadre de l'introduction en bourse.

(2) Par assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2000 SWORD SA a procédé à l'émission de BSA au profit de deux de ses actionnaires, Jacques Mottard et 21 Centrale Partners.

En contrepartie de cette émission, Jacques MOTTARD et 21 Centrale Partners ont respectivement procédé au versement d'une avance en compte courant d'un montant global de 4 268 440€, indisponible pendant une période de 5 années sauf cas d'exercice des BSA (cf. § 4).

Le 2 juin 2001, SWORD GROUP, holding, a été créée sans rôle opérationnel. L'objectif était de rendre l'organigramme du groupe plus lisible avec une ou plusieurs filiales par pays. Cette création a été réalisée par voie d'apport des titres de SWORD SA à SWORD GROUP par l'ensemble des actionnaires de SWORD SA. Les filiales étrangères de SWORD SA (DDS, SWORD Suisse, SWORD Inc. et SWORD Afrique du Sud) ont été cédées à SWORD GROUP pour leur prix d'acquisition.

Afin de reconstituer autour de SWORD GROUP l'environnement initialement créé au niveau de SWORD SA en sa qualité de société tête de groupe il a été convenu de transposer au niveau de SWORD GROUP les opérations relatives aux BSA ainsi adoptées. C'est ainsi que les bons émis par SWORD SA en décembre 2000 ont été annulés puis recréés à l'identique chez SWORD GROUP le 29 octobre 2001, assortis d'un engagement de conservation des titres par les bénéficiaires.

Par ailleurs, les créances de M. Jacques Mottard et de 21 Centrale Partners à l'égard de SWORD SA au titre de l'avance en compte courant ont été cédées à SWORD GROUP en contrepartie de l'inscription dans les livres de cette dernière d'une avance en compte courant d'un montant identique à celui figurant dans les comptes de SWORD SA.

Monsieur Jacques Mottard a exercé ses BSA à la date du 31 décembre 2001 par compensation de compte courant à hauteur de 914 728€. Le solde de l'avance en compte courant a été ramené à zéro.

21 Centrale Partners, agissant pour le compte du FCPR 21 Développement, a exercé ses BSA le 27 février 2002 par compensation de compte courant à hauteur de 3 353 712 €. Le solde de l'avance en compte courant a été ramené à 34 990,40€.

Date d'assemblée 15 décembre 2000 - Nombre total d'actions pouvant être souscrites 156 640

Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction 33 568

Nombre de dirigeants concernés 1 - Prix d'exercice 5 € - Point de départ d'exercice des BSA 01-05-2001

Date d'expiration 15-12-2005 Nombre d'actions souscrites au 28 février 2002 156 640

Nombre de BSA restant à souscrire 0

(3) L'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2002 a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois par voie d'appel public à l'épargne, à l'émission d'actions de la Société et plus généralement de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société,

Dans sa séance du 21 janvier 2004, en vertu de l'autorisation visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de subdéléguer au Président l'intégralité des pouvoirs qui lui ont été consentis par l'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2002, permettant la mise en œuvre d'une augmentation de capital social avec ou sans Droit Préférentiel de souscription dans la limite de 5.000.0000 euros de nominal.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président du Conseil d'Administration a décidé le 26 mars 2004 d'initier le processus d'émission de 205.373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant nominal de 1.026.865 euros et une prime d'émission maximum de 15.813.721 euros, soit un montant global maximum, prime d'émission incluse de 16.840.586 euros avec possibilité d'émettre 30.805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension telle que définie au sein de ladite décision.

Selon décision du 5 avril 2004, le Président a fixé les caractéristiques définitives de l'augmentation de capital social par émission d'ABSA.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président du Conseil d'Administration, a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15%, telle que précitée, en portant à 236.178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital social de la Société SWORD GROUP.

Le 15 avril 2004, le dépositaire des fonds a certifié avoir reçu en dépôt la somme de 18.776.151 euros représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs de l'augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 1.180.890 euros par émission de 236.178 actions à bons de souscription d'actions.

Le Conseil d'administration en date du 26 avril 2004 a constaté :

- que 236.178 actions nouvelles de 5 € euros chacune, composant l'augmentation de capital de 1.180.890 €, ont été entièrement souscrites,
- que les souscriptions ont été libérées en espèce ainsi que l'a attesté le certificat des fonds de la SOCIETE GENERALE en date 15 avril 2004,
- qu'ainsi les 236.178 actions nouvelles ont été entièrement souscrites, qu'elles ont été libérées des sommes exigibles en conformité des conditions de l'émission et que, par suite, l'augmentation de capital s'est trouvée définitivement réalisée.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 29 avril 2005 a décidé la division de la valeur nominale des actions de la Société qui a été ainsi ramenée de 5 euros à 1 euro.

Le Conseil d'Administration du 14 juin 2005 a constaté l'exercice, à la date du 10 juin 2005, de 23.716 bons de souscriptions d'actions donnant droit à 29.645 actions nouvelles et l'augmentation de capital corrélative et a décidé de modifier en conséquence l'article 8 des statuts.

Le Conseil d'Administration du 19 janvier 2006 a constaté l'exercice, du 11 juin jusqu'au 31 décembre 2005, de 29.336 bons de souscriptions d'actions donnant droit à 36.670 actions nouvelles et l'augmentation de capital corrélative et a décidé de modifier en conséquence l'article 8 des statuts.

Le Conseil d'Administration du 21 juin 2006 a constaté l'exercice, du 19 janvier jusqu'au 31 mai 2006, de 182.736 bons de souscriptions d'actions donnant droit à 228.420 actions nouvelles et l'augmentation de capital corrélative et a décidé de modifier en conséquence l'article 8 des statuts.

21.1.7.2 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Prénom-Nom	Situation au 31/12/2004			Situation au 31/12/2005		
	Nbre d'actions	% du capital	% de droit de vote	Nbre d'actions	% de capital	% de droit de vote
Jacques Mottard	366 111	24,93	30,05	1 740 820	23,50	32,39
21 Centrale Partners et FCPR 21 Développement	403 451	27,48	30,62	5	0	0
Françoise Fillot	21 279	1,45	2,12	106 395	1,43	2,35
Christian Tapia	19 638	1,34	1,95	94 080	1,27	2,08
Titres en autodétention	12 633	0,86	0	10 606	0,14	0
Salariés et actionnaires divers au nominatif	63 609	4,33	6,31	253 091	3,42	5,58
Flottant	581 700	39,61	28,94	5 203 423	70,24	57,52
TOTAL	1 468 421	100	100	7 408 420	100	100

Prénom-Nom	Situation au 31/12/2006		
	Nbre d'actions	% du capital	% de droit de vote
Jacques Mottard et Sémaphore Investissements	1.746.820	22,87	22,25
21 Centrale Partners	5	0	0
Françoise Fillot	106.395	1,39	2,65
Heath Davies	18.000	0,24	0,22
Christian Tapia	57.205	0,75	1,42
Titres en autodétention (1)	2.912	0,04	0
Salariés et actionnaires divers au nominatif	235.829	3,09	5,36
Flottant	5.469.674	71,62	68,09
TOTAL	7.636.840	100	100

(1) Au 31 décembre 2006, le nombre d'actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Gilbert-Dupont représentait 2.912 actions.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la prise de participation dans toutes les entreprises, sociétés, GIE français ou étrangers, créés ou à créer, et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achats d'actions ou de parts sociales, de fusion, d'achat de fonds de commerce, etc.,
- toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation,
- la société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation ; toutes activités de prestations, de conseils et de réalisation dans le domaine des systèmes d'information.

Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son propre compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes les sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction

21.2.2.1 Composition du conseil d'administration

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Au 31 décembre 2006, il était composé des membres suivants :

- Jacques MOTTARD, Président,
- Nicolas MOTTARD,
- 21 Centrale Partners SA, représentée par François BARBIER.

21.2.2.2 Pouvoirs du Conseil d'Administration (extraits de l'article 15 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

(...)

21.2.2.3 Direction Générale (extraits de l'article 14 des statuts)

La Direction Générale ne peut être assumée que par une personne physique qui ne peut détenir qu'un seul mandat de Directeur Général, membre du Directoire ou Directeur Général unique, mandat auquel peut s'ajouter un second mandat de direction générale tel que défini ci-dessus dans une société contrôlée au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce et sous réserve que les titres de cette société contrôlée ne soient pas admis à la négociation sur un marché réglementé.

(...)

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommé par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Directeur Général est choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

Il appartient au Conseil d'Administration de choisir entre les deux modalités d'exercice de direction générale telle que définies ci-dessus.

Lorsque la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, il exerce les pouvoirs de Président et de Directeur Général et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. (...)

Lorsque le Président du Conseil d'Administration assume les fonctions de Président et de Directeur Général, il peut, s'il le souhaite, se faire assister d'un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués qui ne peuvent dépasser le nombre de cinq.

(...)

Le Conseil d'Administration du 22 juin 2001 a nommé Monsieur Jacques MOTTARD en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Il a été renouvelé dans ses fonctions par le Conseil d'Administration du 26 avril 2004 pour une durée expirant le 31 décembre 2009.

21.2.3.4 Rémunération des administrateurs, du président, des directeurs généraux et des mandataires du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

Les administrateurs ont droit à des jetons de présence dont le montant global annuel est fixé par l'assemblée générale et demeure maintenu jusqu'à décision nouvelle de cette assemblée. Le Conseil répartit cette rémunération entre ses membres de façon qu'il juge convenable.

21.2.2.4 Rémunération des administrateurs, du président, des directeurs généraux et des mandataires du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

Les administrateurs ont droit à des jetons de présence dont le montant global annuel est fixé par l'assemblée générale et demeure maintenu jusqu'à décision nouvelle de cette assemblée. Le Conseil répartit cette rémunération entre ses membres de façon qu'il juge convenable.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachées aux actions de la Société

21.2.3.1 Forme des actions (extrait de l'article 10 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de leurs titulaires. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

21.2.3.2 Droits et obligations attachées aux actions (article 19 des statuts)

Droit de vote

Dans les assemblées générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation à la seule exception des cas prévus par la loi. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (droit de vote double instauré par l'assemblée générale mixte du 27 février 2002). En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci ont institué un droit de vote double. Il n'y a pas d'actions nominatives attribuées gratuitement et rien n'est prévu par les statuts en cas de cessation de cette qualité, en cas de conversion au porteur ou de transfert.

21.2.3.3 Droits aux dividendes et aux profits (article 24 des statuts)

Sur les bénéfices de l'exercice diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours si, pour une raison quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour, sur proposition du conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

Le paiement en numéraire des dividendes est effectué à la date et au lieu fixés par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration, dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Le conseil d'administration peut, avant l'approbation des comptes de l'exercice, mettre en distribution, dans les conditions légales, un ou plusieurs acomptes sur les dividendes. L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Les réserves dont l'assemblée générale a la disposition peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

La demande de paiement du dividende en actions devra intervenir dans un délai maximal de trois mois après la date de l'assemblée générale. Tous dividendes qui n'ont pas été perçus dans les cinq années à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits conformément à la loi.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que pas l'assemblée générale extraordinaire de la Société.

21.2.5 Assemblées Générales d'actionnaires (article 19 des statuts)

Convocation

Les actionnaires sont réunis, chaque année, en assemblée générale ordinaire, au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

Des assemblées générales ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement à toutes époques de l'année.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être au siège social ou dans tout autre lieu et son ordre du jour.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou plusieurs actionnaires ou du Comité d'entreprise dans les conditions fixées par la loi.

Lorsqu'une assemblée n'a pas pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première assemblée.

Admission aux assemblées - Pouvoirs

1 - Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

2 - Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée.

3 - Un actionnaire peut également se faire représenter dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur à condition que le mandataire soit lui-même actionnaire. Il peut encore se faire représenter par son conjoint

4 - Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire titulaire d'actions nominatives dans les comptes tenus par la société, soit au dépôt au lieu indiqué dans l'avis de convocation des certificats délivrés par les intermédiaires habilités constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, des actions au porteur inscrites en compte chez eux, ces formalités devant être accomplies au plus tard cinq jours avant le tenue de l'assemblée.

Toutefois, le conseil d'administration peut abréger ou supprimer ces délais.

Conditions d'exercice du droit de vote - Quorum majorité

1 - Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

2 - L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart, et sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'assemblée statue aux conditions de quorum des assemblées ordinaires.

21.2.6 Franchissements de seuils statutaires (article 10 des statuts)

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui viendra à posséder plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, de 90 % ou de 95 % du capital ou des droits de vote, devra informer la Société du nombre total d'actions et des droits de vote détenus, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de ces seuils de participation. Il en sera de même chaque fois que sa participation deviendra inférieure à chacun desdits seuils.

Cette information sera également faite auprès de l'Autorité des Marchés Financiers dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation.

A défaut d'avoir été déclarées régulièrement, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la régularisation de la notification.

21.2.7 Conditions particulières régissant les modifications du capital

Toute modification du capital social est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de stipulations spécifiques.

XXII - Contrats importants

SWORD GROUP signe régulièrement et de façon soutenue de nouveaux contrats, mais uniquement dans le cadre habituel de son activité.

XXIII - Information provenant des tiers, déclaration d'expert et déclaration d'intérêts

Non applicable

XXIV - Documents accessibles au public

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société et notamment :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tout rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent prospectus,
- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

XXV - Information sur les participations

Les informations concernant les sociétés dans lesquelles la Société détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats figure au Chapitre 7 et au paragraphe 20.1.3.

XXVI – Annexes

26.1 Rapport de gestion établi par le conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 avril 2007

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en exécution des prescriptions légales, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Vous aurez également notamment à vous prononcer sur les projets suivants :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration : rapport de gestion, rapport sur les stock-options et rapports visés aux articles L.225-38 et L.225-209 du Code de commerce,
- Lecture du rapport du Président sur le contrôle interne et la gouvernance de l'entreprise, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président,
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ; lecture du rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- Présentation des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés clos le 31 décembre 2006 ;
- Approbation des conventions réglementées relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Renouvellement des mandats de co-commissaire aux comptes titulaire et suppléant, nomination de nouveaux co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Fixation des jetons de présence ;
- Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Pouvoirs pour formalités ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
- Mise en harmonie des statuts avec le décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006 ; modification corrélative de l'article 19 C des statuts ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Autorisation à conférer à l'effet d'augmenter le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- Délégation à l'effet de procéder à l'émission d'actions, de titres ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société ;
- Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes ;
- Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe ;
- Pouvoirs pour formalités.

Nous vous présenterons successivement les comptes consolidés et les comptes sociaux que nous soumettrons ensuite à votre approbation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

1. EVENEMENTS IMPORTANTS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006 AU SEIN DU GROUPE SWORD

Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 265.090 €, par voie d'exercice de 212.072 BSA, le capital étant porté de 7.371.750 € à 7.636.840 €.

Nous vous rappelons que :

l'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2002 a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois par voie d'appel public à l'épargne, à l'émission d'actions de la Société et plus généralement de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société,

Dans sa séance du 21 janvier 2004, en vertu de l'autorisation visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de subdéléguer au Président l'intégralité des pouvoirs qui lui ont été consentis par l'Assemblée Générale Mixte du 27 février 2002, permettant la mise en œuvre d'une augmentation de capital social avec ou sans Droit Préférentiel de souscription dans la limite de 5.000.0000 euros de nominal.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président du Conseil d'Administration a décidé le 26 mars 2004 d'initier le processus d'émission de 205.373 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) pour un montant nominal de 1.026.865 euros et une prime d'émission maximum de 15.813.721 euros, soit un montant global maximum, prime d'émission incluse de 16.840.586 euros avec possibilité d'émettre 30.805 ABSA supplémentaires en cas d'exercice de la clause d'extension telle que définie au sein de ladite décision.

Selon décision du 5 avril 2004, le Président a fixé les caractéristiques définitives de l'augmentation de capital social par émission d'ABSA.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président du Conseil d'Administration, a décidé le 7 avril 2004 d'exercer la clause d'extension de 15%, telle que précitée, en portant à 236.178 le nombre d'ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital social de la Société SWORD GROUP.

Le 15 avril 2004, le dépositaire des fonds a certifié avoir reçu en dépôt la somme de 18.776.151 euros représentant l'intégralité des versements en numéraire effectués par les souscripteurs de l'augmentation du capital de la Société d'un montant nominal de 1.180.890 euros par émission de 236.178 actions à bons de souscription d'actions.

Le Conseil d'administration en date du 26 avril 2004 a constaté :

- que 236.178 actions nouvelles de 5 € euros chacune, composant l'augmentation de capital de 1.180.890 € ont été entièrement souscrites,
- que les souscriptions ont été libérées en espèce ainsi que l'a attesté le certificat des fonds de la SOCIETE GENERALE en date 15 avril 2004,

- qu'ainsi les 236.178 actions nouvelles ont été entièrement souscrites, qu'elles ont été libérées des sommes exigibles en conformité des conditions de l'émission et que, par suite, l'augmentation de capital s'est trouvée définitivement réalisée.

Le Conseil d'administration en date du 14 juin 2005 a constaté :

- qu'au 10 juin 2005, 23.716 BSA ont été exercés donnant droit, compte tenu de la nouvelle parité d'exercice, en suite de la division par 5 de la valeur nominale des actions, à 29.645 actions nouvelles de 1 € chacune,
- l'augmentation de capital corrélative d'un montant de 29.645 €.

Le Conseil d'administration en date du 19 janvier 2006 a constaté :

- qu'au 31 décembre 2005, 29.336 BSA ont été exercés donnant droit à 36.670 actions nouvelles de 1 € chacune,
- l'augmentation de capital corrélative d'un montant de 36.670 €.

Le Conseil d'administration en date du 21 juin 2006 a constaté :

- qu'au 31 mai 2006, 182.736 BSA ont été exercés donnant droit à 228.420 actions nouvelles de 1 € chacune,
- l'augmentation de capital corrélative d'un montant de 228.420 €,
- la caducité des BSA non encore exercés au 30 avril 2006.

Acquisitions et prises de participation réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 :

Prise de participation dans la société de droit Brésilien NEXTECH

Le 27 janvier 2006, la Société a acquis 10% du capital de NEXTECH, société basée à Belo Horizonte (BRESIL). Cette prise de participation a été portée à 19% en juin 2006.

L'intérêt de NEXTECH réside principalement dans sa capacité à revendre les produits Cimage en Amérique du Sud. NEXTECH et Sword travaillent ensemble sur :

- une croissance commune en Amérique Latine sur les marchés régulés,
- un accroissement du chiffre d'affaires généré par les produits et les composants.

Acquisition par SWORD GROUP, de la société de droit suisse dénommée STELLON, au 29 juin 2006.

STELLON est leader en Suisse Romande dans le domaine du conseil, de la réalisation de systèmes de mesure de performance et de reporting d'entreprise (KPI : Key Performance Indicators).

Les cibles de STELLON sont les marchés Banque, Assurance, Pharma et TELCO.

L'expansion interne budgétée est de 15%. Le savoir-faire de STELLON en gestion de la performance (KPI) est un relais de croissance stratégique qui enrichira l'offre de SWORD au niveau international.

Acquisition par la Société SWORD UK, filiale de SWORD GROUP, de la société REAL TIME ENGINEERING (RTE) au 17 novembre 2006.

RTE, basée à Glasgow, est un acteur majeur dans le domaine de l'E-Content Management en Grande-Bretagne.

RTE est présente à Glasgow, Aberdeen, Edimbourg et Londres. RTE gère également un bureau au Qatar pour ses marchés avec les compagnies pétrolières du Moyen-Orient.

RTE fournit des solutions dans les marchés de niche suivants : Gouvernement, Pétrole, Energie, Transport et Télécommunications.

En 2007, RTE augmentera son chiffre d'affaires de 5% et sa rentabilité passera de 8% à 15% (les 15% de rentabilité seront atteints en juillet 2007).

Emission d'options de souscription d'actions

Le conseil d'administration du 29 décembre 2006, faisant usage de la délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 28 avril 2006, a consenti 60 000 options donnant droit à la souscription de 60 000 actions nouvelles de la société SWORD GROUP au profit de certains salariés et/ou mandataires sociaux. Le prix unitaire de souscription des actions émises par exercice des options est égal à la moyenne des cours cotés lors des 20 dernières séances de bourse précédant la décision d'attribution, sans rabais. Le prix unitaire de souscription, ainsi calculé, ressort à 35,128 euros.

Evolutions stratégiques et opérationnelles importantes :

Restructurations intra-groupe

- Dans un souci de simplification et de lisibilité de l'organigramme du Groupe SWORD, la Société SWORD SA a cédé l'ensemble de ses participations directes dans les Sociétés SWORD CONSULTING et SWORD SAS au profit de la Société SWORD GROUP. Dans ce cadre, le Comité d'Entreprise de SWORD SA a été informé et consulté sur cette opération et a émis un avis favorable le 26 janvier 2006.
- Pour les mêmes raisons, SWORD SUISSE a cédé à SWORD GROUP la participation qu'elle détenait dans SWORD LINKVEST SA.

Cession de SWORD NORD

SWORD GROUP a cédé sa filiale SWORD NORD à son management le 27 janvier 2006.

SWORD GROUP conserve 15% du capital de SWORD NORD et un contrat de partenariat. Cette cession a été motivée par la volonté de SWORD GROUP de rester concentrée sur des marchés hautement régulés et d'améliorer sa marge d'exploitation en valeur relative.

Cession de SWORD CONSULTING

SWORD GROUP a cédé, le 22 septembre 2006, sa filiale SWORD CONSULTING à la société MALTEM.

L'activité de SWORD CONSULTING était principalement dédiée au conseil et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la monétique. Cette cession fait partie du plan de recentrage des activités françaises de SWORD sur l'intégration de systèmes à forte valeur ajoutée et sur l'activité produits de FIRCOSOFT. Elle vient compléter la cession des activités de conseil en logistique déjà réalisée en 2005.

Cession de l'activité IDP Paris

SWORD SA a vendu en novembre 2006 au Management sa Business Unit IDP, laquelle est spécialisée dans l'activité d'Ingénierie Informatique. Cette BU n'est plus consolidée depuis le 1^{er} novembre 2006.

Cession de contrat de crédit-bail immobilier

La Société SWORD DDS a cédé, le 31 janvier 2006, à la SOCIETE NATIONALE DE PROPRIETE D'IMMEUBLES (SNPI) le contrat de crédit-bail immobilier la liant à la Société SICOMI RHONE ALPES. En suite de cette cession, la Société SNPI, se substituant à la Société SWORD DDS, a conclu le 31 janvier 2006 un contrat de sous-location avec la Société SWORD GROUP, la Société SWORD DDS résiliant parallèlement les contrats de sous-location la liant aux Sociétés SWORD GROUP et SWORD SA.

Création de nouvelles filiales

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, les filiales suivantes ont été créées :

- SWORD SOLUTIONS, basée à Paris (filiale de Sword SA), qui sera spécialisée dans l'intégration de systèmes d'E-Content Management et qui aura pour objectif le management de grands projets (plus d'1 million d'euros unitaire),
- SWORD ATLANTIQUE, détenue à hauteur de 80% par SWORD GROUP, a été immatriculée le 17 janvier 2006 et a démarré son activité de conseil en région atlantique. Elle a acquis un fonds de commerce éditique à basé à Rennes en juillet 2006.
- SWORD SERVICES, détenue à plus de 85% par Sword Technologies. Cette nouvelle société doit servir le marché bancaire Belge.

Fusion-absorption de PRAGMA

A effet du 1^{er} janvier 2006, la société anglaise SWORD UK a absorbé sa filiale écossaise PRAGMA, spécialisée dans la gestion documentaire auprès des sociétés pétrolières.

2. COMPARABILITE DES COMPTES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de SWORD GROUP au 31 décembre 2006 ont été établis en appliquant le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2006. La société a notamment mis en œuvre les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006 à savoir en particulier : IAS 39 révisée (juste valeur), IAS 19 révisée (avantage au personnel) et IAS 21 révisée (variation des cours des monnaies étrangères) ; l'application de ces nouvelles normes et interprétations est sans incidence sur les comptes consolidés ; elle complète de manière mineure l'information fournie dans les notes annexes.

Les comptes consolidés n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées au 31 décembre 2006 mais non encore obligatoires dont l'application peut être anticipée. La Société ne s'attend pas à ce que ces nouvelles règles modifient de manière substantielle le contenu ou la présentation de ces états financiers consolidés.

3. ACTIVITE DU GROUPE – PRESENTATION DES COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

Le tableau suivant présente le compte de résultat simplifié du groupe SWORD de l'exercice clos le 31 décembre 2006 avec le comparatif 2005.

En milliers d'Euros	2006 consolidé	2005 consolidé
CA	142.005	101.491
Résultat opérationnel courant	15,65%	15,42%
Résultat opérationnel	23.949	16 710
Résultat net de l'ensemble consolidé	15.748	11 060
Résultat net part du Groupe	15.632	10 803

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2006

Sociétés	Date de clôture	31 décembre 2006	
		% contrôle	% intérêt
SWORD GROUP (société mère) 9 Avenue Charles de Gaulle 69370 Saint Didier au mont d'or	31/12	100 %	100 %
SWORD SA (France)	31/12	100 %	100 %
SWORD Création Informatique Ltd (Afrique du sud)	31/12	100 %	100 %
SWORD SOUTH AFRICA Ltd	31/12	75 %	75 %
FIRCOSOFT (France)	31/12	99,94%	99,94 %
FIRCOSOFT Inc (US)	31/12	100 %	99,94 %
SWORD Inc (US)	31/12	100 %	100 %
SWORD CONSULTING (France)	31/12	-	-
SWORD UK	31/12	100 %	100 %
SWORD SUISSE	31/12	95,60 %	95,60 %
SWORD DDS FRANCE	31/12	100 %	100 %
SWORD TECHNOLOGIES SA (Bénélux)	31/12	99,04 %	99,04 %
ASCII (Luxembourg)	31/12	100 %	100 %
FI SYSTEM BELGIUM	31/12	100 %	100 %
SWORD SAS (France)	31/12	92 %	92 %
GLOBAL INDIA	31/03	100 %	100 %
SWORD NORD (France)	31/12	-	-
SWORD IT SOLUTIONS (Grèce)	31/12	65 %	64,38 %
SWORD SECURITY SA (Bénélux)	31/12	60 %	59,42 %
3LINKVEST SA (Suisse)	31/12	100 %	100 %
SWORD LEBANON	31/12	92 %	92 %
HARVARD (UK)	31/12	100 %	100 %
PRAGMA (UK)	31/12	-	-
INTECH (UK)	30/06	100 %	100 %
SWORD ATLANTIQUE	31/12	80 %	80 %
SWORD SERVICES	31/12	88 %	87,15 %
STELLON	31/12	100 %	100 %
SWORD SOLUTION	31/12	76 %	76 %
RTE	31/12	97 %	97 %

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

Activité et chiffre d'affaires

SWORD Group a enregistré en 2006 une augmentation de plus de 25% de son CA pro-forma par rapport à 2005. Le bénéfice net part du groupe de l'ensemble consolidé en 2006 a été de 11,01 % du chiffre d'affaires.

Au cours de l'exercice 2006, le groupe a :

- Poursuivi son internationalisation,
- Poursuivi sa spécialisation dans la gestion du contenu (Electronic Content Management),
- Poursuivi son expansion tant interne qu'externe.

Spécialisation

- Historiquement, la première spécialisation du Groupe a été technologique : technologies d'Intelligence Artificielle, de Gestion Documentaire, de Systèmes d'Information Géographique et de Business Intelligence.
- Puis, la spécialisation s'est réalisée autour de types d'offres :
 - spécialisation ECM (gestion du contenu des entreprises)
 - spécialisation filtrage (lutte contre l'argent sale)
- Ensuite, une spécialisation "marchés" s'est organisée autour
 - des marchés des organismes internationaux
 - des marchés hautement régulésLes premiers sont les plus stables, les seconds les plus rentables
- Enfin, le Groupe choisit de poursuivre ce processus de spécialisation d'une manière globale : le point commun des offres en sécurité financière et en ECM et la gestion de la conformité (Compliance Management) sous-tendue par les technologies de gestion de connaissances (Knowledge Management)

Dès lors, la spécialisation du Groupe peut être résumée ainsi : la gestion de la conformité (Compliance Management) sur des marchés ciblés (organisations internationales et marchés régulés) dans le cadre de solutions de gestion de contenu (ECM)

Internationalisation

Il convient de bien différencier l'approche multinationale de l'approche internationale.

- Dans le premier cas, il s'agit de gérer au mieux des projets dans chaque pays et de profiter de cette internationalisation pour cibler les régions les plus rentables.

Ceci n'est qu'une partie de notre stratégie.

- La seconde notion est une notion d'approche globale des clients et entraîne un savoir-faire de gestion de projets très spécifiques, car il s'agit de projets internationaux impliquant plusieurs filiales et plusieurs cultures.

C'est ce qui a été réussi par le Groupe et qui a conduit SWORD à être basé dans plus de dix pays dans le monde.

Expansion

Dans le cadre de la poursuite constante de l'augmentation de la marge brute du Groupe, deux phénomènes permettent d'envisager l'avenir avec optimisme :

- la capacité du Groupe à faire cohabiter "produits" et "services". En effet le Groupe cible des produits spécifiques et complémentaires des produits des grands éditeurs de logiciels. Ainsi SWORD devient leur partenaire privilégié. De fait, cette stratégie "produits" augmente mécaniquement le pourcentage de marge brute,

- la spécialisation "marchés" dans des industries hautement régulées permet de cibler une marge brute supérieure de par la double spécialisation de SWORD : technologie / marchés.

Résultats opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant de l'ensemble consolidé sur 2006 s'est monté à 22.222 K€, soit 15,65 % du chiffre d'affaires.

La marge opérationnelle continue de représenter la force du Groupe et la preuve de sa capacité à acquérir des sociétés moins profitables et de les faire converger vers les standards de SWORD dans l'année suivant l'acquisition.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de l'ensemble consolidé sur 2006 s'est monté à 23.949 K€, soit 16,86 % du chiffre d'affaires.

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'est monté à 932 K€ soit 0,66 % du chiffre d'affaires.

Il se décompose principalement en charges d'intérêts nets sur emprunts pour 786 K€, en charges d'intérêts nets sur contrat de location financement pour 133 K€ et en produits de placement et de participation non consolidée pour 13 K€.

Impôt sur les bénéfices et résultat net

L'impôt sur les sociétés au niveau consolidé se monte à 6.017 K€ pour un taux effectif d'impôt de 27,64 %.

Après impôt sur les sociétés, le résultat de l'ensemble consolidé ressort à un bénéfice net de 15.748 K€, soit 11,09 % du chiffre d'affaires, à un bénéfice net part du groupe de 15.632 K€, soit 11,01 % du chiffre d'affaires et à un bénéfice net affecté aux minoritaires de 117 K€.

Endettement, capacité d'autofinancement et investissements

L'endettement net, soit l'endettement brut total sous déduction de la trésorerie existante au 31 décembre 2006, se monte à 59.621 K€.

La capacité d'autofinancement (cf tableau des flux de trésorerie) se monte à 22.530 K€, retraité du coût de l'endettement financier net et de la charge d'impôt.

Les investissements bruts, incorporels (hors écarts d'acquisition, parts de marché et fonds de commerce) et corporels de l'exercice, se sont élevés à 4.804 K€.

Opérations de croissance

Elles concernent principalement les acquisitions de :

- STELLON au 01/07/2006 (3 M€ de CA annuel)
- RTE au 17/11/2006 (15 M€ de CA annuel)

Opérations de Cession

Elles concernent les cessions suivantes :

- SWORD NORD au 31/02/2006 (2,8 M€ de CA annuel)
- SWORD CONSULTING au 22/09/2006 (2,7 M€ de CA annuel)
- L'actif IDP de SWORD SA (3 M€ de CA annuel)

Evolution des principales filiales du groupe

SWORD SA

Le chiffre d'affaires de SWORD SA s'élève à 23.366 K€. Son résultat net s'élève à 7.361 K€.

L'activité de la Société SWORD SA au cours de l'exercice 2006 peut être résumée de la façon suivante :

Nous avons, en 2006, stabilisé le CA de SWORD SA afin d'en améliorer la rentabilité. C'est pour cela que ce CA n'a augmenté que de 3,86 %, tandis que le Résultat Opérationnel Courant a augmenté de 19 % atteignant 6 % du CA.

Les résultats sur cessions et dépréciation d'actifs proviennent de plus values sur :

- cession de SWORD CONSULTING au profit de SWORD GROUP,
- cession de SWORD DDS au profit de SWORD GROUP,
- cession de FIRCOSOFT au profit de SWORD GROUP,
- cession de l'actif IDP de SWORD SA.

Le Résultat Opérationnel est encore peu impacté par la sous performance de IDP, actif qui a été consolidé pendant 9 mois en 2006.

En termes d'activité, les centres de profits de l'Ouest de la France et de Lyon ont été en phase avec le budget.

En ce qui concerne Paris :

- la BU SWP a été au budget (activité worldwide de services aux offices de marques et brevets)
- la BU IDP, revendue au 17/11/2006, a sous performé par rapport au budget (activité de gestion documentaire à faible valeur ajoutée)

Le budget 2007 est en régression en termes de chiffre d'affaires par rapport à 2006 à cause de la vente de IDP, mais en progression en terme de rentabilité.

SWORD SA a constitué une filiale, SWORD SOLUTIONS, dans le but de répondre de façon structurée aux grands appels d'offres d'intégration de systèmes français.

Elle est basée à Paris et en est encore à sa phase de démarrage.

SWORD SAS

Le chiffre d'affaires de SWORD SAS s'élève à 4.710 K€, alors qu'il était de 2.340 K€ au titre de l'exercice précédent. Son résultat net est de 554 K€ alors qu'il était de 235 K€ lors de l'exercice précédent.

L'activité de la Société SWORD SAS au cours de l'exercice 2006 peut être résumée de la façon suivante :

SWORD SAS continue à conjuguer rentabilité et croissance comme le prouvent ses résultats :

- 100 % de croissance en terme de CA,
- 144 % de croissance du ROC.

Cette Société, qui représente dorénavant avec SWORD SOLUTIONS, notre activité d'intégration de systèmes à Paris, dans le domaine de l'ECM, doit se rapprocher stratégiquement de SWORD SOLUTIONS, nouvelle société créée dans le but de répondre à de grands appels d'offres (plus de 3 M€).

SWORD ATLANTIQUE

Le chiffre d'affaires de SWORD ATLANTIQUE s'élève à 1.442 K€ et son résultat net est de 111 K€. L'exercice clos le 31 décembre 2006 est le premier exercice social de cette société.

SWORD ATLANTIQUE termine sa première année d'existence à Nantes en surperformant par rapport à son budget, puisque durant cette première année, le ROC est de 12,2 %.

SWORD ATLANTIQUE doit continuer sa progression à une vitesse supérieure à la croissance organique du Groupe. Elle est budgétée à 25 % en 2007.

FIRCOSOFT

Le chiffre d'affaires de FIRCOSOFT s'élève à 4.969 K€, progressant de plus de 46% par rapport à l'exercice précédent. Son résultat net de 1.055 K€ alors qu'il était de 932 K€ lors de l'exercice précédent.

L'activité de la Société FIRCOSOFT au cours de l'exercice 2006 peut être résumée de la façon suivante :

FIRCOSOFT prouve qu'elle s'adresse un marché porteur et rentable car cette société affiche une croissance interne de 46 % en terme de CA.

Le ROC n'a crû que de 18 % en raison des investissements de l'année 2006 dans l'évolution des produits de la gamme.

Cette rentabilité opérationnelle de 32 % doit se maintenir en 2007 et la croissance sera supérieure à 15 %.

FIRCOSOFT a une filiale aux US, FIRCOSOFT INC, qui relaie son offre sur le continent américain.

Cette filiale génère un CA de 1,1 M€ et une rentabilité opérationnelle courante de 17,3 %.

SWORD TECHNOLOGIES

Le chiffre d'affaires de SWORD TECHNOLOGIES SA s'élève à 28.689 K€ pour 25.295 K€ au titre de l'exercice précédent. Son résultat net est de 1.372 K€ alors qu'il était de 1.643 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'activité de la Société SWORD TECHNOLOGIES au cours de l'exercice 2006 peut être résumée de la façon suivante :

SWORD TECHNOLOGIES travaille dans le contexte de l'Union Européenne, sur des contrats longue durée dont les tarifs n'augmentent pas au même rythme que le marché.

En conséquence, la croissance interne de 13 % n'a pas été associée à une croissance du ROC.

Plusieurs orientations ont été engagées en 2006 et auront des effets sur 2008, l'année 2007 étant une année de transition.

Les points suivants sont en outre à reporter :

- un effort de prospection important et payant a été réalisé sur le marché hors UE en Belgique,
- la diminution des coûts d'avant-vente liés à sa gestion en Grèce nous a permis de répondre à plus d'appels d'offres de l'UE,
- nous avons refusé, sur le renouvellement d'un marché important (30 M€), de suivre la baisse des tarifs que proposait le marché,
- cette diminution potentielle de CA de SWORD TECHNOLOGIES sera compensée en 2008 par le CA du contrat TAXUD signé fin 2006, mais dont la production ne sera significative qu'à partir du 2^e semestre 2007.

En conséquence, en 2007, le CA sera en régression par rapport à 2006, avec une stabilisation du ROC, préparant une expansion 2008 avec une augmentation de rentabilité.

SWORD TECHNOLOGIES a plusieurs filiales :

- SWORD IT SOLUTIONS en Grèce, spécialisée dans l'élaboration de propositions techniques répondant aux grands appels d'offres de l'Union Européenne,
- SWORD SECURITY, filiale au Luxembourg qui n'a à l'heure actuelle pas d'activité,
- SWORD SERVICES, qui est créée à Bruxelles afin de pénétrer le marché bancaire belge. Cette Société est encore en phase de démarrage.

SWORD UK Ltd

Le chiffre d'affaires de SWORD UK Ltd s'élève à 35.103 K€ en augmentation de 86,96 % par rapport à l'exercice précédent. Son résultat net s'élève à 3.121 K€ alors qu'il était de 2.622 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'activité de la Société SWORD UK Ltd au cours de l'exercice 2006 peut être résumée de la façon suivante :

SWORD UK a absorbé PRAGMA au 01/01/2006.

L'ensemble SWORD UK + PRAGMA avait réalisé en 2005 un CA de 27 144 K€ et un RO de 5 418 K€.

Cette année, le même ensemble réalise un CA de 35 103 K€, en progression de 29,3 %.

Les activités de cette Société sont :

- le service en ingénierie documentaire d'une part,
- la vente de produits de document management d'autre part

La Société a continué à investir dans l'amélioration de ses produits bien au-delà du programme « FUSION » qui avait été initialisé l'année précédente.

Cet investissement, passé en charges, explique la baisse de rentabilité exceptionnelle.

Cette rentabilité sera aux normes du Groupe en 2007.

Les filiales de SWORD UK sont :

- SWORD GLOBAL INDIA, Société offshore anglophone du Groupe, dont la rentabilité opérationnelle est de 24 %,
- HARVARD CONSULTING, Société en cours de restructuration mais dont la croissance interne en 2006 a été de 38 %,
- INTECH, Société de produits acquise en Décembre 2005, spécialisée dans le marché de la ré-assurance et qui aura surperformé en 2006,
- RTE, Société acquise en Novembre 2006, en cours de restructuration, qui doit être stabilisée en 2007 afin d'atteindre les normes de rentabilité du Groupe en 7 mois.

SWORD CREATION INFORMATIQUE

SWORD CREATION INFORMATIQUE n'a pas réalisé de chiffre d'affaires, au même titre que l'année dernière. Son résultat net est de 3 K€ alors qu'il était de 19 K€ au titre de l'exercice précédent.

Comme budgété en 2005 pour 2006, la Société devient profitable, son RO passant de -4 % à +9 % du chiffre d'affaires.

Le 15 janvier 2006, SWORD CREATION INFORMATIQUE a augmenté sa participation de 20 % dans la société SWORD SOUTH AFRICA, cette dernière étant depuis cette date détenue à hauteur de 75%.

SWORD SOUTH AFRICA a réalisé quant à elle un chiffre d'affaires de 547 K€ et un résultat net de 6 K€.

SWORD SUISSE

Le chiffre d'affaires de SWORD SUISSE s'élève à 101 K€ alors qu'il s'élevait à 1.404 au titre de l'exercice précédent. Son résultat net s'élève à - 22 K€ alors qu'il était de -153 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'activité de la Société SWORD SUISSE au cours de l'exercice 2006 peut être résumée de la façon suivante :

SWORD SUISSE a cédé son actif opérationnel à LINKVEST afin de restructurer nos opérations suisses.

En conséquence la seule facturation ayant eu cours en 2006 est celle du solde de travaux en cours/facturés d'avance existant au 31/12/2005.

SWORD LINKVEST

Le chiffre d'affaires de SWORD LINKVEST s'élève à 9.860 K€ alors qu'il s'élevait à 7.494 K€ au titre de l'exercice précédent. Son résultat net s'élève à 602 K€ alors qu'il était de - 1307 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'activité de la Société SWORD LINKVEST au cours de l'exercice 2006 peut être résumée de la façon suivante :

SWORD LINKVEST a repris les activités de SWORD SUISSE et développé ses activités historiques en Suisse Romande.

Cette Société a été restructurée en Décembre 2005 et est passée d'un résultat annuel négatif à une situation profitable durable.

Filiale de SWORD LINKVEST, LINKVEST LEBANON, Société offshore francophone du Groupe, a une rentabilité opérationnelle de 16,3 %.

STELLON

STELLON a réalisé un chiffre d'affaires de 1.411 K€ et un résultat de 143 K€.

STELLON est une Société de services de business intelligence, spécialisée en KPI (Key Performance Indicators).

Cette Société, acquise au 01/07/2006, n'était pas profitable. Elle a retrouvé plus rapidement que budgété un taux de rentabilité conforme à ceux du Groupe.

L'objectif 2007, outre l'expansion, est la mise en place de synergies avec LINKVEST afin de construire une offre ECM (E-content management).

SWORD DDS

SWORD DDS a réalisé un chiffre d'affaires de 85 K€ et un résultat de 582 K€.

La Société SWORD DDS a cédé, le 31 janvier 2006, à la SOCIETE NATIONALE DE PROPRIETE D'IMMEUBLES (SNPI) le contrat de crédit-bail immobilier la liant à la Société SICOMI RHONE ALPES. En suite de cette cession, la Société SNPI, se substituant à la Société SWORD DDS, a conclu le 31 janvier 2006 un contrat de sous-location avec la Société SWORD GROUP, la Société SWORD DDS résiliant parallèlement les contrats de sous-location la liant aux Sociétés SWORD GROUP et SWORD SA.

FI SYSTEM BELGIUM

Le chiffre d'affaires de FI SYSTEM BELGIUM a été nul. Son résultat net s'est élevé à - 28 K€ contre 413 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'activité de la Société FI SYSTEM BELGIUM au cours de l'exercice 2006 peut être résumée de la façon suivante :

FI SYSTEM est la Société holding d'ASCII, Société de gestion de contenu WEB, dont le principal client est l'Union européenne.

ASCII est leader dans son domaine. Cette Société a progressé de 9 % en 2006 en terme de profit et son résultat opérationnel est passé de 13,5 % à 16,03 %.

SWORD INC

SWORD INC est l'antenne américaine du Groupe, et cette Société qui propose du service à New York et des produits à Houston, a été stabilisée en 2006 en terme de CA car son ROC en 2005 était négatif de 13,7 %.

La marge opérationnelle consolidée 2006 est de 3,5 %, en constante progression de trimestre en trimestre au cours de 2006.

Evènements importants survenus postérieurement à la clôture

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons que le 10 janvier 2007, la Société a cédé les 800 actions qu'elle détenait encore dans la société SWORD NORD (devenue ALFEA CONSULTING) et représentant 16% du capital de cette dernière. Postérieurement à cette cession, elle ne détient plus aucune participation dans cette société.

A l'exception de ce qui précède, aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la Société, n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice de la Société.

Perspectives d'avenir

Le business plan 2007 qui avait déjà été réévalué à fin 2005, a été à nouveau reconsidéré à la hausse à fin 2006, intégrant les acquisitions (18 M€) et les sorties de périmètre (8,5 M€) réalisées en 2006.

Le chiffre d'affaires consolidé 2007 sera supérieur à 180 M€ incluant 7,3 M€ d'acquisition consolidée.

Les acquisitions 2006 seront stabilisées afin d'atteindre les normes de rentabilité du Groupe dès le 1^{er} juillet 2007.

La croissance organique sera supérieure à 15 % (hors acquisitions 2006, lesquelles seront stabilisées en 2007).

En conséquence le chiffre d'affaires 2007 est réparti comme suit :

M€ 2007	Réévaluation à fin 2006
Chiffre d'affaires hors acquisition	173
Chiffre d'affaires consolidé des acquisitions 2007	7,3
Chiffre d'affaires consolidé	180,3
Chiffre d'affaires non consolidé des acquisitions 2007	10,2
Chiffre d'affaires pro forma	190,5

Appréciation de la valeur des goodwill et autres actifs incorporels

Une évaluation indépendante menée par le Cabinet MAZARS GUERARD a confirmé la valeur au bilan de ces actifs incorporels.

Aucune provision n'a été constituée après la vérification du respect des critères d'évaluation des goodwill et autres actifs incorporels.

Recherche et développement

En 2006, la R&D s'est décomposée comme suit :

Partie « produit » :

35,4% du nombre de jours potentiels d'activité des collaborateurs de ce département, soit 12% du chiffre d'affaires « produits »

Partie « services » :

3,9% du nombre de jours potentiels d'activité des collaborateurs de ce département, soit 2,4% du chiffre d'affaires « services »

Ainsi, en consolidé, la R&D représente 8,1% du nombre de jours potentiels d'activité de nos collaborateurs, soit 4,5% du CA consolidé.

Approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de l'ensemble consolidé de 15.748 K€ (dont bénéfice part du groupe 15.632 K€).

4. ACTIVITE DE LA SOCIETE SWORD GROUP – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Activité de la société pendant l'exercice 2006 - Bilan et compte de résultat

En 2006, l'effectif de la holding est passé de 6 à 4 personnes, étant précisé que depuis le 1^{er} janvier 2007, Monsieur Mottard et son assistante ne sont plus salariés de la Société, leur rémunération étant facturée à la Société par la société Sémaphore Investissements dans le cadre d'un contrat de prestations de services.

L'équilibre de son compte d'exploitation est respecté grâce à la refacturation de ses prestations à ses filiales.

Pendant l'année 2006, la Société SWORD GROUP a réalisé sa mission d'animation opérationnelle, stratégique et financière du Groupe.

Les principales données chiffrées de l'exercice écoulé sont les suivantes :

En euros	Exercice N	Exercice N-1	Variation en %
Chiffre d'affaires	3.422.249,65	3.026.580,89	13,1
Produits d'exploitation	3.761.890,12	3.027.800,86	24,2
Charges d'exploitation	2.337.412,83	2.490.292,26	-6,1
Résultat d'exploitation	1.424.477,29	537.508,60	165
Résultat courant	5.085.719,37	4.436.132,78	14,6
Produits financiers	7.739.486,27	5.201.878,00	48,8
Charges financières	4.078.244,19	1.303.253,82	212,9
Résultat financier	3.661.242,08	3.898.624,18	-6,1
Résultat courant avant impôt	5.085.719,37	4.436.132,78	14,6
Produits exceptionnels	1.945.688,79	38.211,65	
Charges exceptionnelles	1.894.540,68		
Résultat exceptionnel	51.148,11	38.211,65	33,9
Impôt sur les bénéfices	(70.675,00)	786.000,00	-109
Bénéfice	5.207.542,48	3.688.344,43	41,2

Evènements importants survenus après la clôture

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'à l'exception de ce qui figure au point 3.10 ci-dessus, aucun évènement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la Société, n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice de la Société.

Perspectives d'avenir 2006

Les perspectives d'avenir pour 2006 sont décrites au point 3.11 ci-dessus.

Description des ressources humaines et de l'environnement social

L'effectif salarié de la Société est de 4 personnes. Tous sont membres du Comité de Direction à l'exception d'une assistante.

En conséquence, la liste des informations obligatoires en matière sociale prévue par le décret du 20 février 2002 ne présente que peu d'intérêt.

Risques industriels et environnementaux

En application des règlements n°98-01 et n°95-01, nous vous indiquons que compte tenu de son activité, la Société n'est pas exposée au problème d'environnement.

Informations sur les risques de marché

Risque commercial dû aux prestations au forfait

Les prestations au forfait estompent le risque commercial de l'intercontrat au jour le jour. En revanche, elles amplifient le risque de la fin de chantier et de l'occupation d'équipe entre deux projets.

Cela illustre l'importance du carnet de commandes. Un effort particulier a été porté sur son accroissement.

Au 31 décembre 2006, il s'élève à 23 mois de chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires 2007 budgété.

Naturellement, une partie de ce CA s'applique aux années postérieures à 2007.

La partie de CA 2007 représente 10 mois de CA.

Le suivi de chaque projet est réalisé mensuellement. A ce jour, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est proche de 0, ce que nous devons à l'application systématique de la méthode Isopro.

Néanmoins, en cas de dérapage potentiel d'un chantier, l'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendé en résultat par le biais de concessions commerciales (= temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

Enfin, la facturation des composants reste un élément de sécurité majeur dans la politique de cotation de SWORD Group, étant donné que ce chiffre d'affaires ne génère pas de coûts directs et qu'elle peut pallier les conséquences de certains dépassements sur chantiers.

Risque technologique

Au niveau hardware et réseau local, une équipe de 6 personnes est spécialisée dans le maintien des infrastructures et surtout dans les sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifugées.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir les risques en termes de dégâts provoqués par les collaborateurs chez les clients.

Enfin, la capitalisation des savoir-faire au travers des composants permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

Risque lié à la concurrence

Le risque lié à la concurrence est très limité grâce à :

- l'avance technologique de SWORD Group,
- sa connaissance fonctionnelle des domaines d'intervention de ses clients,
- la dispersion de sa concurrence qui s'avère fort différente d'un pôle à l'autre,
- la typologie de sa clientèle (exemple : ONU) qui nécessite un investissement important à l'entrée.

Ce spectre large de types de concurrence s'avère très positif, notamment quand le client réclame des savoir-faire très divers dans le cadre de projets d'intégration.

Risque de change

Dans les pays où les coûts sont payés localement (personnel local), aucune couverture de change n'est prise.

Le risque de change est assumé par le holding. Les budgets sont conçus avec des hypothèses prudentes.

Risque Pays

Concernant le Liban, le conflit récent du Proche-Orient n'a pas affecté la filiale SWORD LEBANON.

5. ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 alinéa 1 et alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

- de l'activité et des résultats des filiales de notre Société et des sociétés contrôlées par elle ;
- des prises de participations significatives ou des prises de contrôle dans les sociétés ayant leur siège en France.

Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans les sociétés ayant leur siège en France

SWORD GROUP n'a pas, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, pris de participations significatives ou pris le contrôle de sociétés ayant leur siège social en France.

Activité et résultats des filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce

Sociétés	Pourcentage de participation	Chiffre d'affaires en k€	Résultats en k€	Activité
SWORD SA	100	23.366	7.361	Solutions
SWORD SAS	92	4.710	554	Solutions
SWORD ATLANTIQUE	80	1.442	111	Solutions
FIRCOSOFT	99,94	4.969	1.055	Software
SWORD UK	100	35.103	3.121	Software et Solutions
SWORD INC	100	6.204	97	Software et Solutions
SWORD CREATION INFORMATIQUE SA	100	0	3	Solutions
SWORD SUISSE	95,60	101	(22)	Solutions
SWORD TECHNOLOGIES SAS	99,04	28.689	1.372	Solutions
FI SYSTEMS BELGIUM	100	0	-28	Solutions
SWORD LINKVEST	100	9.860	602	Solutions
SWORD DDS	100	85	582	
STELLON	100	1.411	143	Solutions

Activité et résultats des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce

Sociétés	Pourcentage de participation	Chiffre d'affaires en k€	Résultats en k€	Activité
SWORD SOUTH AFRICA LIMITED	75	547	6	Solutions
FIRCOSOFT INC	100	1.101	103	Software
SWORD SECURITY SA	60	3	(13)	Solutions
SWORD IT SOLUTIONS	65	285	44	Offshore
ASCII	100	6.408	409	Solutions
SWORD GLOBAL INDIA	100	2.591	650	Offshore
SWORD LEBANON	92			Offshore
HARVARD Consulting	100	2.614	14	Solutions
INTECH	100	18.312	4.596	Software
RTE	97	1.897	225	Solutions
SWORD SOLUTIONS	76	93	14	Solutions
SWORD SERVICES	88	564	60	Solutions

6. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DE SWORD GROUP

Il est précisé que le personnel de la société et/ou le personnel des sociétés liées au sens de l'article L 225-180 du code de commerce ne détient pas, dans le capital de notre Société, d'action au sens de l'article L 225-102 du Code de Commerce.

7. REPARTITION DU CAPITAL DE SWORD GROUP A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (EN %)

Prénom-Nom	Situation au 31/12/2006		
	Nbre d'actions	% du capital	% vote
Jacques Mottard et Sémaphore Investissements	1.746.820	22,87	22,25
21 Centrale Partners	5	0	0
Françoise Fillot	106.395	1,39	2,65
Heath Davies	18.000	0,24	0,22
Christian Tapia	57.205	0,75	1,42
Titres en autodétention (1)	2.912	0,04	0
Salariés et actionnaires divers au nominatif	235.829	3,09	5,36
Flottant	5.469.674	71,62	68,09
TOTAL	7.636.840	100	100

(1) Au 31 décembre 2006, le nombre d'actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Gilbert-Dupont représentait 2.912 actions.

Aux termes d'une déclaration de franchissement publiée le 24 février 2006 la Société Threadneedle Asset Management Holding a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% en capital uniquement.

Aux termes d'une déclaration de franchissement publiée le 6 mars 2006 la Société Schroders Investment Management Limite a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% en capital uniquement.

8. EVOLUTION BOURSIERE DU TITRE

2006	Au 31 janvier 2007
Cours le plus haut 35,75 € (le 29/12/06)	Cours le plus haut 40 € (le 12/01/2007)
Cours le plus bas 25,60 € (le 02/01/06)	Cours le plus bas 35,55 € (le 02/01/2007)
Nombre de titres échangés par bourse 8.759 (1)	Nombre de titres échangés par bourse du 01/01/2007 au 31/01/2007 : 8.888 (2)

(1) Il s'agit d'une moyenne des échanges réalisés au titre de l'année 2006 au cours de laquelle 2.233.607 titres ont été échangés.

(2) Il s'agit d'une moyenne des échanges réalisés au titre du mois de janvier 2007 au cours duquel 195.544 titres ont été échangés.

9. INFORMATION SUR LES ACQUISITIONS ET CESSIIONS PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS AU 31 DECEMBRE 2006

Nombre de titres détenus par la Société au 31 décembre 2005	10.606
Nombre de titres achetés en 2006	39.751
Nombre de titres vendus en 2006	47.445
Nombre de titres détenus en propre par la Société au 31 décembre 2006	2.912

Des informations complémentaires figurent dans le rapport spécial du Conseil d'Administration établi conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

10. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 5.207.542,48 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

- A la réserve légale : afin de porter son montant à 10% du capital social	181.571,44 €
- Aux actionnaires à titre de dividendes :	3.207.472,80 €
- le solde soit au poste «Report à nouveau » lequel sera porté à 4.784.705,73 €.	1.818.498,24 €

Le dividende net par action serait de 0,42 € par action (l'avoir fiscal n'étant plus applicable à cette distribution).

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que :

- conformément à l'article 158 3-2° à 4° du Code Général des Impôts, le dividende par action ci-dessus visé est éligible à l'abattement de 40% sur le montant imposable des revenus distribués, cet abattement étant réservé aux contribuables personnes physiques fiscalement domiciliées en France,
- que le montant du dividende mis en distribution au titre des trois derniers exercices et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants, étant précisé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2005 a décidé la division par 5 de la valeur nominale des actions, cette dernière étant ramenée de 5 € à 1 € :

Exercice	Dividende net par action	Avoir fiscal
31 décembre 2005	0,30 €	Néant
31 décembre 2004	1,20 €	Néant
31 décembre 2003	0,90 €	0,45 €

11. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

12. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévus par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

13. ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Le détail de cette analyse figure dans le document de référence 2006.

14. PARTICIPATION CROISEES

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les Articles L 233-29 et L 233-30 du Code de Commerce.

15. OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS

Identité de l'actionnaire	Nombre total de titres cédés ou acquis	Prix moyen de cession ou d'acquisition par action
Jacques MOTTARD (1)	1.700.000	31,99 €
Heath DAVIES (2)	18.000	28,799 €

- (1) Il s'agit d'un apport de titres au profit de la société SEMAPHORE INVESTISSEMENTS.
 (2) Il s'agit d'une acquisition.

16. TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée Générale du 28 avril 2006 a délégué au conseil la compétence de réaliser les opérations d'augmentation de capital suivantes :

Nature de la délégation	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant de l'augmentation de capital autorisé
Délégation globale	Augmentation de capital avec suppression du DPS	Titre de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5.000.000 € (*)
Délégation globale	Augmentation de capital avec suppression du DPS	Titres de capital ou titres de créances donnant accès au capital	5.000.000 € (*)

(*) ces montants ne sont pas cumulatifs

Au cours de l'exercice 2006, ces délégations n'ont pas été utilisées par le conseil d'administration.

Il est précisé que le Conseil d'Administration du 6 février 2007 a proposé à l'Assemblée Générale du 30 avril 2007 de renouveler les délégations en matière d'augmentation de capital ci-dessus visées.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux emprunts ont été souscrits au taux d'intérêt euribor + 1,5. Une couverture par SWAP payeur à taux fixe de 3,825 % (hors marge bancaire) a été mise en place en date du 14 novembre 2006 pour une durée de 24 mois et pour un montant de 20 M€.

18. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce qui ont été conclues et régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous précisons que les Commissaires aux comptes ont régulièrement reçu toutes les informations requises pour établir leur rapport spécial.

La liste et l'objet des conventions courantes, conclues à des conditions normales, à l'exception de celles qui, en raison de leurs objets ou de leurs implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties, ont été communiqués aux Commissaires aux comptes ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, et a été tenue à votre disposition au siège social.

19. NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'administration étant uniquement composé de trois administrateurs, ce qui représente le minimum légal, il nous semble opportun d'augmenter le nombre d'administrateurs en fonction et vous proposons de nommer un nouvel administrateur.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée la candidature de Monsieur Heath DAVIES au poste d'administrateur, ce dernier étant déjà Directeur Général Délégué de la Société. En outre, de par sa présence et sa forte implication au sein du Groupe, Monsieur Heath DAVIES serait à même d'assister le conseil dans ses fonctions.

En annexe au présent rapport figure un exposé détaillé de la carrière professionnelle de Monsieur Heath DAVIES.

20. RENOUELEMENT DES MANDATS DE CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT, NOMINATION DE NOUVEAUX CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Nous vous précisons que les mandats suivants des deux co-commissaires aux comtes titulaires et suppléants arrivent à expiration lors de la réunion de l'Assemblée générale annuelle.

Commissaires aux comptes titulaires :

- Deloitte : 185, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine
- Cabinet Cap-conseil : 21 rue Bossuet - 69006 LYON

Commissaires aux comptes suppléants :

- BEAS : 7/9, Villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine.
- Monsieur Paul Mollin : 14, rue Claude Fouilloux, 69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or

Nous vous proposons :

- de renouveler en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet Deloitte, et en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant le cabinet BEAS,
- de nommer, en remplacement du Cabinet Cap-Conseil, co-commissaire aux comptes titulaire, la société SAFICI (Société d'Audit Financier et de Contrôle Interne), 127 avenue de Saxe, 69003 LYON, et en remplacement de Monsieur Paul Mollin, co-commissaire aux comptes suppléant, Madame Elizabeth BAYLOT, 11 montée Reine Victoria, 73100 Tresserve

pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

21. MANDATS SOCIAUX DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

FONCTION	DUREE MANDAT	SOCIETE	DATE D'ECHEANCE AG statuant sur les comptes de l'exercice
Jacques MOTTARD : Président Directeur Général			
Président et Directeur Général	6 ans	SWORD GROUP	31.12.09
Président et Directeur Général	6 ans	SWORD SA	31.12.08
Président	illimitée	SWORD DDS	Durée illimitée
Président	illimitée	FIRCOSOFT	Durée illimitée
Président	illimitée	SWORD SAS	Durée illimitée
Président	illimitée	SWORD ATLANTIQUE	Durée illimitée
Président	illimitée	SWORD SOLUTIONS	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD UK	Durée illimitée
Chairman	illimitée	HARVARD	Durée illimitée
Chairman	illimitée	INTECH	Durée illimitée
President and Director	illimitée	RTE	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD Global Ltd	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD ECM Ltd	Durée illimitée
Chairman	illimitée	CIMAGE Ltd	Durée illimitée
Chairman	illimitée	CIMAGE Novasoft	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD Inc	Durée illimitée
Chairman	illimitée	SWORD CREATION INFORMATIQUE Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD SOUTH AFRICA Ltd	Durée illimitée
Président	6 ans	SWORD TECHNOLOGIES SA	10.12.08
Président	6 ans	SWORD SECURITY	10.12.08
Chairman	Illimitée	FIRCOSOFT Inc	Durée illimitée
Président et administrateur	6 ans	FI SYSTEMS BELGIUM	11.02.2010
Président et administrateur	6 ans	ASCII	11.02.2010
Director	Illimitée	SWORD GLOBAL INDIA	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	SWORD LINKVEST	Durée illimitée
Chairman	Illimitée	SWORD LEBANON	Durée illimitée
Président et Administrateur		SWORD IT SOLUTIONS	30 juin 2011
President and Director	Un an	STELLON	31/12/2006
Président et administrateur	6 ans	SWORD SERVICES	31/12/2011

Mandats exercés hors du Groupe			
Gérant	Illimitée	SCI FI	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	LE SEMAPHORE	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	CHINARD INVESTISSEMENT	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SEMAPHORE INVESTISSEMENTS	Durée illimitée

Nicolas MOTTARD : administrateur			
Administrateur	6 ans	SWORD GROUP	31.12.09

21 CENTRALE PARTNERS : administrateur			
Administrateur	6 ans	SWORD GROUP	31.12.09
Mandats exercés hors du Groupe			
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	LE PUBLIC SYSTEME	31.12.09
Administrateur	6 ans	EGIDE	31.12.11
Administrateur	6 ans	FONTAINE PAJOT	31.08.07
Administrateur	6 ans	MECCANO	31.12.08
Administrateur	6 ans	GROUPE ELECTROPOLI	31.12.08
Administrateur	3 ans	GLOBALGAS	31.03.07
Administrateur	6 ans	FINANCIERE IMPALA	31.12.08
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	ALTO EXPANSION	31.12.10
Membre du Conseil de Surveillance	1 an	ALLTUB	31.12.06
Membre du Conseil de Surveillance	3 ans	FINANCIERE VERLYS	31.12.07
Membre du Conseil de Surveillance	5 ans	FINANCIERE EUROPE ASSISTANCE	31.12.09
Membre du Conseil de Surveillance	3 ans	FINANCIERE SYREVA	31.12.07
Censeur	3 ans	ROBINE	31.03.07
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	THE NOMAD COMPANY	31.12.11
Membre du Conseil de Surveillance	6 ans	VULCANIC HOLDING	31.12.11
Membre du Comité de Surveillance	3 ans	FINANCIERE ARAMIS	31.12.08
Administrateur	3 ans	SFTF INTERFLORA	31.12.08

Françoise FILLOT : Directrice Générale Déléguée			
Directrice Générale Déléguée	Pour la durée du mandat du Président	SWORD GROUP	31/12/2009
Director	Illimitée	SWORD UK	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	SWORD TECHNOLOGIES SA	10.12.08
Administrateur	6 ans	SWORD SA	31.12.08
Director	Illimitée	SWORD ECM Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	CIMAGE Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	Cimage Novasoft	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD SOUTH AFRICA	Durée illimitée
Directrice Générale	Illimitée	FIRCOSOFT	Durée illimitée
Directrice Générale	Illimitée	SWORD SOLUTIONS	Durée illimitée
Directrice Général	Illimitée	SWORD ATLANTIQUE	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	FI SYSTEM BELGIUM	11.02.2010
Administrateur	6 ans	ASCII	11.02.2010
Director	Illimitée	SWORD GLOBAL Ltd	Durée illimitée
Director	Illimitée	SWORD GLOBAL INDIA	Durée illimitée
Directrice Générale	Illimitée	SWORD DDS	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	SWORD SECURITY	2008
Directrice Générale	Illimitée	FIRCOSOFT Inc	Durée illimitée
Director	Illimitée	HARVARD Consulting	Durée illimitée
Directrice	Un an	STELLON	Assemblée statuant sur les comptes clos 31/12/2006
Administrateur	6 ans	SWORD SERVICES	Assemblée statuant sur les comptes clos 31/12/2011

Heath DAVIES : Directeur Général Délégué			
Directeur Général Délégué (depuis le 13 mars 2006)	Pour la durée du mandat du Président	SWORD GROUP	31/12/2009
Director	Illimitée	SWORD UK Limited	Durée illimitée
Director	Illimitée	HARVARD Consulting Limited	Durée illimitée
Director	Illimitée	Real Time Engineering Limited	Durée illimitée
Director	Illimitée	Intech Solutions Limited	Durée illimitée

22. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération globale versée aux mandataires sociaux s'est élevée à 431 k€.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que les jetons de présence, versés durant l'exercice à chaque mandataire social.

MANDATAIRE	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	JETONS DE PRESENCE	Variation rémunération exercice 31/12/05
Jacques MOTTARD (1) Président Directeur Général	Par la Société : 36.587,76 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 25.550 €	+ 9,80 %
21 CENTRALE PARTNERS, représentée par François BARBIER Administrateur	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 31.200 €	+ 24,80%
Nicolas MOTTARD Ad3ministrateur	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €	Par la Société : 2.000 €	inchangé
Françoise FILLOT Directeur Général Délégué	Par la Société : 133.546,88 € (prime 2005/2006 de 60.371,36 € incluse) Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 0 €		+ 43%
Christian TAPIA (2) Directeur Général Délégué	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 32.272,80 \$ + 5.313,56 €		NA
Heath DAVIES (2) (3) Directeur Général Délégué	Par la Société : 0 € Par les Sociétés contrôlées article L.233-16 du Code de Commerce : 114.000 £		NA

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2007, la rémunération de Monsieur Jacques Mottard (et de son assistante) est facturée à la Société par la société Sémaphore Investissements dans le cadre d'un contrat de prestations de services

(2) Christian TAPIA a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué avec effet le 13 mars 2006 et a été remplacé par Monsieur Heath Davies.

(3) Le Conseil d'administration du 29 décembre 2006 a décidé d'attribuer à Monsieur Heath Davies 28.500 options de souscription d'actions au prix de 35,128 euros.

Aucun système de prime en cas d'arrivée ou de départ des mandataires sociaux n'existe au sein de SWORD GROUP.

Les Provisions pour Indemnités de Départ en Retraite relatives aux dirigeants et administrateurs sont les suivantes :

Nom	Provision retraite au 31 décembre 2006
Jacques Mottard	3.937,26 euros
Françoise Fillot	4.784,05 euros

23. JETONS DE PRESENCE

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration à la somme de 65.000 euros.

Nous vous précisons que les jetons de présence verraient ainsi leur montant augmenter de 2,13%.

24. AUTORISATION ET POUVOIRS A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DU RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS ; PROJET D'AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A CONFERER A L'EFFET D'ANNULER LES ACTIONS AUTODETENUES

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale en date du 28 avril 2006 a autorisé le Conseil à opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 28 octobre 2007.

Au regard de l'évolution du cours de l'action de la Société, nous vous proposons d'annuler l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 28 avril 2006 et de la remplacer par un nouveau programme de rachat d'actions.

Les objectifs de ce programme de rachat seraient les suivants, par ordre décroissant :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuites d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du code de commerce,
- l'annulation des titres acquis.

Cette autorisation serait accordée dans les conditions suivantes :

- le nombre d'actions achetées par la Société en vertu de cette autorisation ne pourrait représenter plus de 10% du capital social, tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'Assemblée Générale, étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 6 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital social ;
- les rachats d'actions pourront être réalisés par interventions sur le marché ou par des achats de blocs, sans limitation particulière pour ces acquisitions de blocs ;
- le prix maximum auquel les actions pourraient être acquises serait fixé à 65 euros par action et le prix minimum auquel les actions pourraient être vendues serait fixé à 28 euros par action,
- cette autorisation serait consentie pour une durée de dix-huit mois, commençant à courir à compter de l'Assemblée Générale autorisant le rachat d'actions.

En vue de permettre au Conseil d'annuler les actions achetées par la Société dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat, nous vous demandons également de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues par la Société et à modifier, en conséquence, les statuts.

25. MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LES DISPOSITIONS DU DECRET N°2006-1566 DU 11 DECEMBRE 2006

Nous vous précisons que le décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006 a modifié certaines dispositions du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales relatives à la justification de la qualité d'actionnaires.

Aux termes du décret du 11 décembre 2006, pour les sociétés dont les titres sont, au mois pour partie, des titres au porteur, la procédure de justification de la qualité d'actionnaires au moyen d'une immobilisation temporaire des actions est abandonnée au profit d'un système de date d'enregistrement. En outre, le droit de participer aux assemblées générales est désormais subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

En conséquence, vous aurez à vous prononcer sur la mise en harmonie des statuts de la Société avec les dispositions du décret du 11 décembre 2006. L'article 19 C des statuts serait modifié en conséquence en cas de vote favorable de votre part.

26. DELEGATION DE COMPETENCE A CONFERER AU CONSEIL EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Nous vous indiquons qu'il conviendrait que de nouvelles autorisations soient conférées au Conseil à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du code de commerce. Ces autorisations annuleraient celles conférées par l'Assemblée Générale du 28 avril 2006.

Ainsi, nous vous demandons de déléguer au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration serait valable pour une durée de vingt-six mois à compter l'Assemblée Générale l'autorisant.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence serait exclu.

Dans le cadre de cette délégation de compétence :

- le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 5.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourrait excéder un montant de 100.000.000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission.

Les actionnaires auraient, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'auraient pas absorbées la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourrait offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Nous vous précisons que cette délégation mettrait fin à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2006 par le vote de sa dixième résolution.

27. DELEGATION DE COMPETENCE A CONFERER AU CONSEIL EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Il conviendrait également que l'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce délègue au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration serait valable pour une durée de vingt-six mois à compter de l'assemblée générale l'autorisant.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence serait exclue.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses serait supprimé mais le conseil d'administration aurait le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires, un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L 225-135 du Code de commerce.

Dans le cadre de cette délégation de compétence :

- le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 5.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputerait sur le plafond global d'augmentation de capital de 5.000.000 d'euros précédemment visé,
- le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourrait excéder un montant de 100.000.000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que ce montant nominal s'imputerait sur le montant nominal de 100.000.000 d'euros précédemment visé,
- la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscriptions d'actions, du prix d'émission desdits bons, serait au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%, conformément aux dispositions de l'article 155-5 modifié du décret du 23 mars 1967.

Nous vous précisons que cette délégation mettrait fin à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2006 par le vote de sa onzième résolution.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-135 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes de la Société ont rédigé un rapport sur la suppression du droit préférentiel de souscription dont il vous sera donné lecture. Nous vous précisons qu'un rapport complémentaire sera établi par le Conseil lorsqu'il fera usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale pour :

- décrire les conditions définitives de l'opération établies conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire ;
- déterminer, conformément aux dispositions de l'article 155-1 du décret du 23 mars 1967, l'incidence de l'émission proposée sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres.

De même, les Commissaires aux comptes de la Société établiront le rapport complémentaire prescrit par l'article 155-2 alinéa 2 du décret du 23 mars 1967.

28. AUTORISATION A CONFERER AU CONSEIL A L'EFFET D'AUGMENTER LE NOMBRE D' ACTIONS, TITRES OU VALEURS MOBILIERES A EMETTRE EN CAS D'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC OU SANS DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, pour une durée de vingt-six (26) mois, à augmenter, dans la limite du plafond global fixée ci-dessus et relative à la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15% de l'émission initiale, et au même prix retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article 155-4 modifié du décret du 23 mars 1967.

Nous vous précisons que la limite prévue au 1° du I de l'article L. 225-134 du Code de commerce, serait augmentée dans les mêmes proportions.

Cette autorisation priverait d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

29. DELEGATION A CONFERER AU CONSEIL A L'EFFET DE PROCEDER A L'EMISSION D' ACTIONS, DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIERES DIVERSES EN VUE DE REMUNERER DES APPORTS EN NATURE CONSENTIS A LA SOCIETE

Nous vous demandons de bien vouloir déléguer au Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce, pour une durée de vingt-six (26) mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses notamment donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société dans la limite de 10% du capital social, au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

Conformément à la loi, le Conseil d'administration statuerait alors sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'imputerait sur le plafond global fixé ci-dessus et relatif à la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous vous demandons, dans ce cadre, de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration notamment pour approuver l'évaluation des apports, décider l'augmentation de capital en résultant, en constater la réalisation, prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et procéder à la modification des statuts.

Nous vous précisons que la délégation visée ci-dessus priverait d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

30. DELEGATION DE COMPETENCE A L'EFFET DE DECIDER D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, BENEFICES OU PRIMES

Nous vous demandons de bien vouloir déléguer au Conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce, votre compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Les droits formant rompus ne seraient ni négociables, ni cessibles et les titres correspondants seraient vendus, les sommes provenant de la vente étant alloués aux titulaires des droits dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat,

Le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être ainsi réalisé, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond global fixé ci-dessus et relatif à la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription, ne pourrait être supérieur au montant de réserves, primes ou bénéfiques visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital.

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation et en assurer sa bonne fin.

La délégation visée ci-dessus priverait d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

31. DELEGATION DE COMPETENCE A L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL EN FAVEUR DES SALARIES DU GROUPE

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article L 443-5 modifié du code du travail et des articles L 225-129-6 et L 225-138-1 du code de commerce, il appartient au conseil d'administration de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires, à l'occasion de chaque opération d'augmentation de capital, un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du Travail.

Compte tenu des autorisations d'augmenter le capital qui sont proposées à l'assemblée, il convient que l'assemblée générale extraordinaire se prononce, conformément à l'article L 225-129-2 du Code de commerce, sur un projet de délégation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, dans un délai de vingt-six mois, et ce dans la limite d'un nombre total d'actions représentant 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, et, le cas échéant, par l'attribution d'actions gratuites.

Cette autorisation emporterait suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ou d'autres titres à émettre au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont, le cas échéant, adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise Groupe (ou à tout Fonds Commun de Placement à créer dont ces salariés seraient souscripteurs de parts).

Concernant le prix des actions à émettre, nous vous proposons de fixer la décote à 20% par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée s'il le juge opportun.

Si vous acceptez cette proposition, il conviendra de déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :

- arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation en conformité avec les prescriptions légales et statutaires, et notamment, déterminer le prix de souscription en respectant les règles définies ci-dessus, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libérations des actions ;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ;
- et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-135 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes de la Société ont rédigé un rapport sur la suppression du droit préférentiel de souscription dont il vous sera donné lecture.

Nous vous précisons qu'un rapport complémentaire sera établi par le Conseil d'administration lorsqu'il fera usage de l'autorisation qui lui sera éventuellement conférée par l'assemblée générale pour :

- décrire les conditions définitives de l'opération établies conformément à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire ;
- déterminer conformément aux dispositions de l'article 155-1 du décret du 23 mars 1967 l'incidence de l'émission proposée sur la situation de chaque actionnaire, en particulier en ce qui concerne sa quote-part des capitaux propres, ainsi que l'incidence théorique sur la valeur actuelle de l'action.

De même, les commissaires aux comptes de la Société établiront le rapport complémentaire prescrit par l'article 155-2 alinéa 2 du décret du 23 mars 1967.

Ces rapports complémentaires seront mis à votre disposition au siège social, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du Conseil d'administration et portés à votre connaissance lors de la plus prochaine assemblée générale.

L'activité réalisée au titre de l'exercice précédent vous a été exposée précédemment.

Quant à la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours, elle vous est présentée sous le paragraphe 4 ci-dessus.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote, à l'exception de la résolution relative à l'augmentation de capital effectuée dans les conditions de l'article L.443-5 du Code de travail dans la mesure où celle-ci ne correspond pas, à l'heure actuelle, aux objectifs de la Société.

Le Conseil d'Administration

Jacques MOTTARD
Président et Directeur Général
De la Société SWORD GROUP

26.2 Rapport du Conseil d'administration sur les stock-options (exercice clos le 31/12/2006)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L 225-177 à L 225-186 dudit Code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions.

Nous vous précisons que le conseil d'administration du 29 décembre 2006 a, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 28 avril 2006 dans sa quinzième résolution, consenti, dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription de 60.000 actions nouvelles de la Société. Dans le cadre de cette autorisation, trois plans d'options de souscription d'actions ont été établis.

Nous vous indiquons ci-après le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription d'actions qui, durant l'exercice écoulé, et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées. Le tableau ci-après vous rend également compte des options consenties à chacun des 10 salariés de la Société (ou des sociétés qui lui sont liées) non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties a été le plus élevé.

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date de l'Assemblée	28 avril 2006		
Date du Conseil	29 décembre 2006		
Nombre total d'options attribuées	60.000		
Point de départ d'exercice des options	30/12/2008	30/12/2009	
Prix d'exercice	35,128 euros		
Rabais	Néant		
Bénéficiaires /nombre d'options attribuées (1)	Heath Davies Jim Graham John Innes Phil Norgate	Juan Arcas Per Rosand Patrick de la Haye	Jean-Marc Sonjon
Date d'expiration	30/12/2009	30/12/2010	

(1) 4.500 options de souscriptions d'actions ont été attribuées à chaque bénéficiaire à l'exception de Monsieur Heath DAVIES, Directeur Général Délégué, lequel s'est vu attribuer 28.500 options.

Conformément aux dispositions de l'alinéa II de l'article L 225-180 dudit Code, nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001, un Plan d'options de souscription d'actions avait été mis en place au sein de la Société SWORD SA.

Au 1^{er} janvier 2006, toutes les options de souscriptions d'actions ont été exercées au titre de ce plan. Aucun nouveau plan n'a été mis en plan au sein de la Société SWORD SA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

De même, nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société FIRCOSOFT SAS en date du 4 novembre 2005 a autorisé son Président à attribuer à certains membres du personnel de la Société, 340 nouvelles options de souscription d'actions. Le Président, en vertu d'une décision en date du 4 novembre 2005, a partiellement fait usage de cette autorisation en attribuant 300 options de souscription d'actions. Aucune de ces nouvelles options n'a été souscrite au cours de l'exercice écoulé.

De plus, nous vous informons qu'un nouveau plan d'options de souscription d'actions a été mis en place au sein de la Société FIRCOSOFT SAS. L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a, en date du 4 septembre 2006, autorisé son Président à attribuer à certains membres du personnel de la Société, 2.300 nouvelles options de souscription d'actions. Le Président, en vertu d'une décision en date du 4 septembre 2006, a partiellement fait usage de cette autorisation en attribuant 1.700 options de souscription d'actions. Aucune de ces nouvelles options n'a été souscrite au cours de l'exercice écoulé.

En annexe figurent les informations visées à l'article L 225-184 du code de commerce, pour les Sociétés SWORD GROUP et FIRCOSOFT.

Fait à Saint Didier au Mont d'Or
Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1

**LISTE DES BENEFICIAIRES DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS
AU SEIN DE LA SOCIETE SWORD GROUP**

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS AUTORISES PAR L' AGE DE SWORD GROUP DU 28/04/2006 ET CONSENTI PAR LE CONSEIL D' ADMINISTRATION DU 29/12/2006				
Bénéficiaires	Nb d'actions pouvant être souscrites	Date de levée des options	Nombre d'actions souscrites	Date de cession des actions souscrites
Plan n°1				
Heath DAVIES	28.500			
Jim GRAHAM	4.500			
John INNES	4.500			
Phil NORGATE	4.500			
Plan n°2				
Juan ARCAS	4.500			
Per ROSAND	4.500			
Patrick de la HAYE	4.500			
Plan n°3				
Jean-Marc SONJON	4.500			
TOTAL	60.000			

ANNEXE 2

**LISTE DES BENEFICIAIRES DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS
AU SEIN DE LA SOCIETE FIRCOFT**

PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS AUTORISE PAR L' AG DE FIRCOFT DU 04/11/2005 ET CONSENTI PAR LE PRESIDENT LE 04/11/2005				
Valeur nominale des actions : 16 € Prix d'émission 537 € (prime de 521 €) Levée des options du 05/11/2007 au 05/11/2009				
Bénéficiaires	Nb d'actions pouvant être souscrites	Date de levée des options	Nombre d'actions souscrites	Date de cession des actions souscrites
France PIOGER	50			
David JACQUET	50			
Geraldine CRAMBERT	35			
Neziha DJIGOUADI	30			
Florence VICENTINI	40			
Lionel BENSIMON	30			
Sébastien REY	35			
Stéphane PADOVANI	30			
TOTAL	300			

PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS AUTORISE PAR L'AG DE FIRCOSOFT DU 04/09/2006 ET CONSENTI PAR LE PRESIDENT LE 04/09/2006 Valeur nominale des actions : 16 € Prix d'émission 730 € (prime de 714 €) Levée des options du 05/09/2008 au 05/09/2010				
Bénéficiaires	Nb d'actions pouvant être souscrites	Date de levée des options	Nombre d'actions souscrites	Date de cession des actions souscrites
France PIOGER	300			
Laurent CORBEL	300			
Frédéric CASADEI	300			
Jean LOSCO	600			
David JACQUET	100			
Thierry HAESENBERGER	100			
TOTAL	1.700			

26.3 Texte des projets de résolutions à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 avril 2007

Résolutions à titre ordinaire

**Première résolution
(Approbation des comptes sociaux)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux de cet exercice se soldant par un bénéfice de 5.207.542,48 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, qui n'ont donné lieu à aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**Deuxième résolution
(Approbation des comptes consolidés)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 225-100 du Code de commerce, faisant ressortir un bénéfice de 15.748.409 euros, et un résultat groupe de 15.632.271 euros.

Troisième résolution
(Conventions réglementées au sens de l'article L 225-38 du Code de commerce)

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, l'assemblée générale approuve successivement dans les conditions de l'article L. 225-40 dudit code, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution
(Affectation du résultat)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration :

- A la réserve légale :	181.571,44 €,
afin de porter son montant à 10% du capital social	
- Aux actionnaires à titre de dividendes :	3.207.472,80 €
- le solde soit	1.818.498,24 €
au poste «Report à nouveau » lequel sera porté à 4.784.705,73 €.	

Le dividende net par action est ainsi de 0,42 € par action. Sa mise en paiement aura lieu le 2 mai 2007.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 158 3-2° à 4° du Code Général des Impôts, le dividende par action ci-dessus visé est éligible à l'abattement de 40% sur le montant imposable des revenus distribués, cet abattement étant réservé aux contribuables personnes physiques fiscalement domiciliés en France,

- (i) donne tout pouvoir au Conseil d'administration ou à son Président pour affecter au compte de report à nouveau créditeur les dividendes qui viendraient à échoir aux actions auto-détenues,

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte que le montant du dividende par action mis en distribution au titre des trois derniers exercices et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants, étant rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2005 a décidé la division par 5 de la valeur nominale des actions :

Exercice	Dividende net par action	Avoir fiscal
31 décembre 2005	0,30 €	Néant
31 décembre 2004	1,20 €	néant
31 décembre 2003	0,90 €	0,45 €

Cinquième résolution
(Jetons de présence)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, fixe à la somme de 60.000 euros le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'administration pour l'exercice en cours.

Sixième résolution
(Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial visé à l'article L.225-209 du Code de commerce, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003,

autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social, soit 763.684 actions, étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 6 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% capital social ;

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l'annulation des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'assemblée générale extraordinaire d'une résolution spécifique.

L'assemblée générale décide que :

- le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 65 euros,
- le prix unitaire minimum de vente devra au moins être égal à 28 euros,
- le montant maximal des fonds que la Société pourra consacrer à l'opération est de 49.639.460 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré et notamment par achat ou cession de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la sixième résolution de l'assemblée générale de la Société du 28 avril 2006.

**Septième résolution
(Nomination d'un nouvel administrateur)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration nomme :

Monsieur Heath DAVIES, demeurant 275 Lonsdale Road Barnes SW13 9qb Londres (Royaume Uni),

en qualité de nouvel administrateur de la Société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Heath DAVIES a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

**Huitième résolution
(Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, renouvelle, pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012 :

- le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société DELOITTE, 185 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE,
- le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la Société BEAS, 7/9 Villa Houssay, 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Les Sociétés DELOITTE et BEAS ont fait connaître par avance à la Société qu'ils accepteraient le renouvellement de leur mandat.

**Neuvième résolution
(Nomination de nouveaux co-Commissaires aux comptes titulaire et suppléant)**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ne pas procéder au renouvellement des mandats de :

- co-Commissaire aux comptes titulaire de la Société CAP CONSEIL,
- co-Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Paul MOLLIN,

dont les mandats arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée, et décide de nommer en remplacement :

- la SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE CONTROLE INTERNE (SAFICI), 127 avenue de Saxe, 69003 LYON, en qualité de nouveau co-Commissaire aux comptes titulaire,

Et :

- Madame Elizabeth BAYLOT, 11 montée Reine Victoria, 73100 Tresserve, en qualité de nouveau co-Commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

La SOCIETE D'AUDIT FINANCIER ET DE CONTROLE INTERNE (SAFICI) et Madame Elizabeth BAYLOT ont fait connaître par avance à la Société qu'ils accepteraient leur mandat respectif.

Dixième Résolution (Pouvoir pour formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

Résolutions à titre extraordinaire

Onzième résolution (Mise en harmonie des statuts avec le Décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006 modifiant le décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration proposant de mettre en harmonie les statuts de la Société avec le Décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006 modifiant le décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, décide de modifier l'article 19 C des statuts de la manière suivante :

« Article 19 : Règles générales

[...]

C- Admission aux Assemblées - Pouvoirs

« Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom,
- soit d'un enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Toutefois, le conseil d'administration peut abrégé ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Un actionnaire peut se faire représenter dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur à condition que le mandataire soit lu même actionnaire. Il peut également se faire représenter par son conjoint. »

Douzième résolution
(Autorisation donnée au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital, les actions que la Société pourra détenir, dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, par suite des rachats réalisés en application de la sixième résolution de la présente assemblée, et des achats effectués à ce jour le cas échéant, et à réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- fixe à 18 mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- donne au conseil d'administration, avec faculté de délégation, tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

Treizième résolution
(Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

1°) met fin avec effet immédiat à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2006 par le vote de sa dixième résolution,

2°) Délègue au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclu.

3°) Décide :

- que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 5.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 100.000.000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission

4°) Décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution.

5°) Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil pourra offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Quatorzième résolution

(Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce :

1°) met fin avec effet immédiat à la délégation donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2006 par le vote de sa onzième résolution.

2°) Délègue au conseil d'administration la compétence de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaie étrangère ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisition - donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

La délégation ainsi conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclu.

3°) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses et de conférer au Conseil d'administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires, un droit de priorité pour les souscrire en application des dispositions de l'article L 225-135 du Code de commerce.

4°) Décide :

- que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 5.000.000 d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital de 5.000.000 d'euros fixé dans la treizième résolution,
- que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 100.000.000 d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que ce montant nominal s'imputera sur le montant nominal de 100.000.000 d'euros fixé dans la treizième résolution,

5°) Décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons de souscriptions d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%, conformément aux dispositions de l'article 155-5 modifié du décret du 23 mars 1967.

Quinzième résolution

(Augmentation du nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, à augmenter, sur ses seules décisions, dans la limite du plafond global fixée sous la treizième résolution, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15% de l'émission initiale, et au même prix retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article 155-4 modifié du décret du 23 mars 1967 ou toute autre disposition applicable.

L'assemblée constate que la limite prévue au 1° du I de l'article L. 225-134 du Code de commerce, sera augmentée dans les mêmes proportions et précise que cette autorisation privera d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Seizième résolution
(Délégation à l'effet de procéder à l'émission d'actions, de titres ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration dans le cadre de l'article L. 225-147 alinéa 6 du code de commerce,

Délègue, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée générale, au Conseil d'administration, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses notamment donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société dans la limite de 10% du capital social, au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables. L'assemblée précise que, conformément à la loi, le Conseil d'administration statue alors sur le rapport du ou des commissaires aux apports mentionné à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

La délégation visée ci-dessus privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans tous les cas, le montant des augmentations de capital effectuées en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond global prévu par la treizième résolution.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration notamment pour approuver l'évaluation des apports, décider l'augmentation de capital en résultant, en constater la réalisation, prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et procéder à la modification des statuts.

Dix-septième résolution
(Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, statuant dans le cadre des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du code de commerce, aux conditions de quorum des assemblées générales extraordinaires :

1°) délègue au Conseil d'administration sa compétence, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités,

2°) décide que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat,

3°) décide que le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être ainsi réalisée, augmenté du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions et indépendamment du plafond fixé à la treizième résolution ne pourra être supérieur au montant de réserves, primes ou bénéfices visés ci-dessus qui existent lors de l'augmentation de capital.

4°) confère au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, tous pouvoirs conformément à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution et en assurer sa bonne fin,

5°) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dix-huitième résolution
(Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en faveur des salariés du groupe)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, prenant acte des dispositions de l'article L 443-5 modifié du code du travail, et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, s'il le juge opportun, à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, dans un délai de vingt six mois à compter du jour de la présente assemblée, et ce dans la limite d'un nombre total d'actions représentant 3% du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, et, le cas échéant, par l'attribution d'actions gratuites,
- décide que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles ou d'autres titres à émettre au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés liées à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont, le cas échéant, adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise Groupe (ou à tout Fonds Commun de Placement à créer dont ces salariés seraient souscripteurs de parts),
- concernant le prix de souscription à émettre, décide de fixer la décote à 20% par rapport à la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. lors de vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'assemblée générale autorise expressément le conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée s'il le juge opportun.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour :

- arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation en conformité avec les prescriptions légales et statutaires, et notamment, déterminer le prix de souscription en respectant les règles définies ci-dessus, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libérations des actions ;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ;
- et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social.

Dix-neuvième résolution
(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

26.4 Rapport spécial établi conformément à l'article L.225-209 alinéa 2 du Code du Commerce

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU
30 AVRIL 2007**

Chers Actionnaires,

En application de l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce, le présent rapport a pour objet de porter à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre Société.

Le présent rapport comprend en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005.

Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan du précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 28 avril 2006 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2007.

1- BILAN DU PROGRAMME PRECEDENT

L'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire du 28 avril 2006 de SWORD GROUP avait autorisé le Conseil d'Administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 27 octobre 2007, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, conformément aux conditions décrites dans sa sixième résolution.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sus ses propres titres du 29 février 2006 (date de l'établissement du précédent bilan) jusqu'au 31 janvier 2007

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe ou indirecte (au 31 janvier 2007)	0,07%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titre détenus en portefeuille (au 31 janvier 2007)	5.006
Valeur comptable du portefeuille au 31 janvier 2007	195.807.43 €
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base d'un cours de 38,923 euros correspondant à la moyenne des 20 derniers cours cotés (à la date du 31 janvier 2007)	194.848,53 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 janvier 2007	
	Achats	Ventes	A l'achat	A la vente
Nombre de titres	47.588	46.932	Néant	Néant
Echéance maximale moyenne	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen	33,266 €	32,883 €	Néant	Néant
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	1.583.043,37 €	1.543.264,96 €	Néant	Néant

SWORD GROUP n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Au 31 janvier 2007, SWORD GROUP détient 5.006 de ses propres actions.

La totalité de ces actions sont gérées par Gilbert Dupont dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Répartition par objectifs des 5.006 actions détenues au 31 janvier 2007

Objectifs de vente	Nombre de titres
Animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un PSI au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers	5.006
Achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe	0
attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe	0
annulation des actions	0
Mandat de cession réalisé par un PSI indépendant	0
TOTAL	5.006

2- PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2007

Compte tenu de l'évolution du cours de l'action de la Société, nous vous proposons d'annuler l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 28 avril 2006 et de la remplacer par un nouveau programme de rachat d'actions, présentant les caractéristiques suivantes :

Emetteur

SWORD GROUP, cotée sur l'Eurolist (code ISIN : FR0004180578), Compartiment B d'Euronext Paris.

SWORD GROUP appartient aux indices suivants : SBF 250, CAC Small 90, CAC Mid and small 190 et IT CAC.

Programme de rachat d'actions

- Part maximale du capital pouvant être acquis : 10% du capital, soit un nombre maximum de 763.684 actions. Compte tenu du pourcentage de capital autodétenu au 31 janvier 2007, soit 0,07% représentant 5.006 actions, le pourcentage maximal pouvant être acquis par la Société sera de 9.93%, soit 758.678 actions, étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 6 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% du capital social ;
- Prix maximum d'achat par action : 65 euros,
- Prix minimum de vente par action : 28 euros,
- A supposer que la Société rachète 758.678 actions, le montant des fonds destinés à la réalisation du programme de rachat sera de 49.314070 euros.
- Objectifs par ordre de priorité décroissant :
 - l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
 - l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
 - l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuites d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce,
 - l'annulation des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2007 de la douzième résolution.
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 avril 2007, soit jusqu'au 29 octobre 2008.

3- CADRE JURIDIQUE DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS A L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2007

Le programme de rachat d'actions sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire des actionnaires du 30 avril 2007 par le vote des résolutions suivantes (sixième et douzième résolutions) :

Sixième résolution
(Autorisation à donner en vue d'un nouveau programme de rachat par la Société de ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial visé à l'article L.225-209 du Code de commerce, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et du règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003,

autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social, soit 763.684 actions, étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 6 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% capital social ;

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pourra procéder ou faire procéder à des rachats en vue de :

- l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l'annulation des actions, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par l'assemblée générale extraordinaire d'une résolution spécifique.

L'assemblée générale décide que :

- le prix unitaire d'achat maximum ne pourra dépasser 65 euros,
- le prix unitaire minimum de vente devra au moins être égal à 28 euros,
- le montant maximal des fonds que la Société pourra consacrer à l'opération est de 49.639.460 euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré et notamment par achat ou cession de blocs, à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour passer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. Elle met fin et remplace celle précédemment accordée par la sixième résolution de l'assemblée générale de la Société du 28 avril 2006.

Douzième résolution
(Autorisation donnée au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- autorise le conseil d'administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital, les actions que la Société pourra détenir, dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, par suite des rachats réalisés en application de la sixième résolution de la présente assemblée, et des achats effectués à ce jour le cas échéant, et à réduire le capital social à due concurrence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- fixe à 18 mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- donne au conseil d'administration, avec faculté de délégation, tous pouvoirs pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

4- EVENEMENTS RECENTS

Le document de référence sera déposé auprès de l'AMF au début du mois de février 2006.

Le Chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2006 a été publié dans « La Tribune » du 23 janvier 2007 et dans le BALO du 9 février 2007.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 feront l'objet d'un communiqué dans « La Tribune » et d'une réunion SFAFF en date du 14 mars 2006.

Jacques MOTTARD
Président Directeur Général

26.5 Liste des communiqués publiés en 2006 et 2007

- 17/01/06** : Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2005
- 27/01/06** : SWORD Group cède SWORD Nord à son Management
- 27/01/06** : Coopération stratégique en Amérique Latine
- 14/03/06** : Comptes annuels 2005
- 27/03/06** : Avis préalable valant avis de convocation
- 12/04/06** : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2006
- 30/06/06** : Renforcement du groupe en ECM
- 18/07/06** : Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre 2006
- 06/09/06** : Comptes du 1^{er} semestre 2006
- 25/09/06** : SWORD Group poursuit sa concentration sur les marchés régulés et le compliance management et cède sa filiale française SWORD Consulting
- 18/10/06** : Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2006
- 20/11/06** : Acquisition en Grande Bretagne Real Time Engineering rejoint le groupe SWORD Cession d'une activité en France – Création d'une nouvelle filiale à Paris
- 05/12/06** : Engagement de conservation collectif de titres de société cotée
- 15/12/06** : Réévaluation du Business Plan 2007
- 23/01/07** : Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2006

26.6 Honoraires des commissaires aux comptes

en €	Deloitte & Associés				Cap Conseil			
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Audit :								
· Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :								
SWORD GROUP	56 640	50 600	30%	24%	34 810	31 050	65%	65%
FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT	112 966	103 661	59%	48%	0	0	0%	0%
· Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes :								
SWORD GROUP	15 500	58 000	8%	27%	0	16 358	35%	35%
FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT	2 900	1 774	2%	1%	0	0	0%	0%
Total	188 006	214 035	99%	100%	34 810	47 408	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement :								
· Juridique, fiscal, social	515	560	0%	0%	0	0	0%	0%
· Autres	1 631	0	1%	0%	0	0	0%	0%
Sous-Total Autres Prestations	2 146	560	1%	0%	0	0	0%	0%
Total	190 151	214 595	100%	100%	34 810	47 408	100%	100%
Remarques :								
1. 2005 = info du doc de Ref 31/12/2005								
2. 2006 : Sociétés françaises : montants des lettres de mission 2006 + éventuelles missions exceptionnelles								

26.7 Glossaire

Terme développé	Abréviation	Signification
Customer Relationship Management ou Gestion de la Relation Client	CRM	Stratégie, organisation et technologies destinées à renforcer les relations avec les clients de l'entreprise.
Data-mining		Les outils de data-mining permettent de sélectionner un certain nombre de données pour l'utilisateur.
E-learning	E-learning	Système de formation assisté par ordinateur, utilisant le réseau Internet.
e-procurement		Approvisionnement au travers d'un canal électronique (Internet).
Enterprise Resource Planning	ERP	Progiciel de gestion intégré, c'est à dire gérant une ou plusieurs fonctions transversales d'une société (comptabilité, production, approvisionnement ...)
Gestion Electronique de Document	GED	Stockage, gestion, mise à jour, exploitation et diffusion de documents numérisé de toutes sortes, au sein de l'entreprise.
Internet		Réseau mondial, basé sur un ensemble de réseaux interconnectés, utilisant une technologie qui permet de communiquer et d'échanger des données, des informations multimédia et des fichiers.
Intranet		Réseau interne à l'entreprise, qui utilise la technologie Internet
Place de marché		Lieu de rencontre virtuel entre clients et fournisseurs.
Portail		Site Internet proposant des liens organisés de manière thématique vers d'autres sites ainsi que des services divers (météo, informations, annuaires ...).
Systèmes d'Information géographique	SIG	Système qui permet d'incorporer la dimension cartographique dans les systèmes d'information.
Straight-Through Processing	STP	réparation/reconstruction automatique de messages (SWIFT ou autres formats)
Supply Chain Management ou Gestion de la chaine d'approvisionnement		Automatisation de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise à travers l'utilisation de logiciels spécialisés et d'Internet.
Swift	SWIFT	Réseau mondial pour les paiements interbancaires
Tierce Maintenance applicative ou application management	TMA	Il s'agit de la prise en compte totale d'un domaine fonctionnel du système d'informations d'une entreprise.
Web Content Management	WCM	Expertise dans les services permettant la gestion et le développement de systèmes d'informations thématiques multilingues sous toutes les formes existantes : papier, CD-ROM, sites internet.
World Wide Web	WEB	Partie multimédia d'Internet, composée d'un ensemble de sites reliés entre eux par des liens hypertextes.
Web to Host		Technique qui permet de mettre en place une architecture où les utilisateurs accèdent aux sites centraux grâce à un navigateur (browser : logiciel qui permet de naviguer de page en page sur le WEB).
Workflow		Informatisation des processus métier des l'entreprise avec prise en compte des différents flux



ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE/RAPPORT ANNUEL

SWORD GROUP

EXERCICE 2006



La présente actualisation du document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 février 2007.

Elle complète le document de référence 2006 de Sword Group déposé auprès l'Autorité des marchés financiers le 12 février 2007 sous le n° D.07-088.

Le document de référence et son actualisation pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

1. Attestation du responsable de l'actualisation du document de référence

«J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence déposé le 12 février 2007 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence et de son actualisation. »

Saint Didier, en date du 28 février 2007
Jacques MOTTARD
Président du conseil d'administration
Directeur Général

Le document de référence déposé le 12 février 2007 et mis en ligne sur le site Internet de l’Autorité des marchés financiers n’intégrait pas certaines données qui font l’objet du présent document d’actualisation.

Pour chaque complément apporté, il est fait référence à la page du document de référence mis en ligne sur le site Internet, étant précisé qu’aucune suppression de texte n’est intervenue et que les ajouts sont signalés ci-après.

2. Actualisations

A/ 4.1.2. Risque Clients (page n°8)

Sur le carnet de commande de 10 mois de chiffre d’affaires sur les 12 prochains mois, 8,32 mois sont déjà signés.

Sur le carnet de commande de 23 mois de chiffre d’affaires au total, 20,25 mois sont déjà signés.

B/ 4.1 Risques liés à l’activité (page n°9)

4.1.4 Risques liés à la politique de croissance et tests de valeur

Politique de croissance

SWORD Group gère sa croissance :

1. de manière organique
2. à travers des acquisitions

Les risques sont naturellement liés à ces deux stratégies :

1. En ce qui concerne la croissance organique, il s'agit de risques liés à la gestion des projets au forfait. SWORD Group pallie ces risques par des méthodes qualité éprouvées

2. En ce qui concerne la croissance par acquisition, les risques sont :

a) la mauvaise qualification des cibles, et c'est pour cela que SWORD Group effectue un double contrôle en amont : Une due diligence légale, comptable et stratégique, associée à une due diligence analytique, de manière à mettre en place les normes de contrôle des sociétés ciblées avant toute acquisition

b) le risque humain lié au refus du staff d'appliquer les règles du Groupe post-acquisition : SWORD Group a toujours pallié ce risque par la mise en place d'équipes déjà existantes dans le Groupe en remplacement de certaines personnes clés des sociétés acquises

c) un risque sur la qualité des due diligences, et à nouveau SWORD Group pallie ce risque : par sa due diligence analytique qui est parallèle et déconnectée des due diligences traditionnelles.

Tests de valeur

a) UGT Conseil

SWORD Group confirme que si l'UGT (unité génératrice de trésorerie) Conseil (mentionnée à la page 123 du document de référence) avait été conservée, il n'y aurait pas eu de dépréciation de l'écart d'acquisition. En effet, la fair value aurait été de 7 M€ pour une VNC de 5,7 M€

b) Test de sensibilité des DCF utilisés dans le cadre du test de valeur des UGT

Un test de sensibilité a été conduit en faisant varier :

- d'une part, le CMPC du capital de +/- 1 point par rapport aux valeurs pivots retenues pour chacune des UGT (14,3 % pour l'UGT Produits et 13,7 % pour l'UGT Solution)

- et, d'autre part, le taux de croissance à l'infini de +1/-2 points pour l'UGT Produits (par rapport au taux retenu de 5 %) et de +/- 1 point pour l'UGT Solutions (par rapport au taux retenu de 2 %).

La matrice de sensibilité obtenue fait apparaître qu'en combinant les hypothèses les plus pessimistes la valeur recouvrable de chacune des UGT reste supérieure à leur valeur comptable.

Il est à noter qu'à titre de comparaison en 2005 les taux de croissance à l'infini étaient identiques à ceux de 2006 et que les taux d'actualisations étaient respectivement de 14,3% pour l'UGT Produits et de 12,4% pour l'UGT Solutions.

C/ 11.2 Brevets et licences (page n°49)

Le groupe qui n'a pas de politique de dépôt de brevet estime qu'à ce jour les procédures qualité et la sécurisation des livraisons des produits, le mettent à l'abri d'une copie de concurrents.

D/ 13.2 Principales hypothèses pour la mise à jour du budget 2007 (page 51)

Les hypothèses qui ont permis d'établir des prévisions de chiffre d'affaires pro forma et de résultats opérationnels sont assises sur :

- ✓ les carnets de commandes des différentes sociétés du groupe, des BU à la date d'établissement des dites prévisions
- ✓ l'historique de la croissance interne modélisé
- ✓ les prévisions de CA et de résultat opérationnel issues des croissances externes prévues selon les normes historiques du Groupe

En ce qui concerne la croissance interne

- ✓ Les carnets de commandes ont augmenté de 2005 à 2006 de 17 %, comparés au budget de l'année A+1 .
- ✓ La croissance interne de 2006 était supérieure à 20 %.
- ✓ Nous avons retenu, par prudence, une prévision de croissance organique pour 2007 de 15 %.

- ✓ Pour information, le taux de croissance le plus faible enregistré par le Groupe historiquement a été de 14,08 %.

En ce qui concerne la rentabilité

- ✓ Celle-ci a historiquement toujours été supérieure à 15 %, et même plus proche de 16 %.
- ✓ De plus, le carnet de commandes long terme a crû de façon considérable dans les derniers mois.
- ✓ Enfin, des amortisseurs du risque –augmentation salariale sans augmentation tarifaire- ont été mis en place (composants logiciels et bases de développement offshore).
- ✓ Par prudence, l'hypothèse retenue dans le business plan 2007 est de 15 %.

Au niveau structurel

- ✓ Le Comité d'Opérations est dorénavant en charge de gérer le développement opérationnel du Groupe sous le contrôle de Heath DAVIES.
- ✓ L'absence d'un des 7 membres du Comité peut être palliée par l'ensemble des autres Directeurs.
- ✓ Son internationalisation lui permet d'opérer partout dans le monde (4 Anglais, 1 Norvégien, 1 Espagnol, 1 Belge et 1 Français).
- ✓ De plus, le Comité de Direction, rassemblant les Directeurs de Business Unit, intègre une Taïwanaise et un Indien capables de relayer la culture des pays dans lesquels opère la Société.

En ce qui concerne le chiffre d'affaires pro forma, une enveloppe est attribuée année par année à la croissance externe. La moyenne du prix de nos acquisitions a été de 93 % du dernier chiffre d'affaires et nous budgétons 110 % en 2007.

En ce qui concerne le résultat opérationnel, celui-ci doit être capable de rejoindre les normes du Groupe sous 12 mois. SWORD Group accepte d'acquérir des sociétés à moindre résultat :

- ✓ Dans le domaine du service, si la marge brute unitaire des prestations est de l'ordre de 50 %
- ✓ Dans le domaine du produit, si la qualité technique des produits est excellente
- ✓ Dans ces deux cas, tous les autres critères de retour à nos normes peuvent être améliorés en moins de 12 mois.

E / 15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants (page n°58)

Sémaphore Investissements est la société holding de Monsieur Jacques Mottard. Elle est contrôlée à plus de 99% par Jacques MOTTARD.

Le contrat de prestations de direction générale dont le montant avait été fixé à 150 K€ correspond aux salaires chargés actuels de Monsieur MOTTARD et de son assistante. En ce qui concerne le montant de 400 K€, il s'agit d'une erreur qui a fait l'objet d'une modification dans le procès-verbal du conseil d'administration du 14 février 2007. Le montant réel est de 150 K€ (et non de 400 K€) et correspond aux frais engagés par Monsieur MOTTARD au cours de l'année 2006.

En conséquence, les sommes dues par SWORD GROUP au titre de la convention de prestations de services n'entraîneront pas, pour SWORD GROUP, d'augmentation par rapport à 2006 car le but de SWORD GROUP est de stabiliser les coûts.

En outre, Sword Group confirme :

- ✓ qu'en 2006, il n'existait aucune convention de management fees signée avec Sémaphore Investissements.
- ✓ qu'il n'existe pas de rémunération différée et/ou conditionnelle (à l'exception des primes),
- ✓ que la rémunération de Madame Françoise FILLOT qui figure en page 71 du document de référence est décomposée en un salaire fixe et non réévalué au cours des années et une prime conditionnée à la réussite du budget. Dès que le budget est atteint, la prime est due. Si le budget n'est pas réalisé, aucune prime n'est versée.

F / 17.1.1 Effectifs (page n°74)

Le TJM était globalisé jusqu'à fin 2005. Il se montait à 590 € en 2005. En 2006, par souci d'information et d'analyse, SWORD Group a séparé le TJM entre « TJM SOLUTIONS » et « TJM SOFTWARE » (prestations complémentaires des produits comme par exemple les prestations d'implémentation).

Ce TJM qui se monte à 610 € sur l'année 2006, est réparti comme suit :

578 € pour la partie SOLUTIONS

846 € pour la partie SOFTWARE

De plus et a titre de comparaison il est rappelé qu'en 2005, pour la partie services (solutions), le taux d'activité hors congés a été de 90,5 % et qu'en 2006, il a été de 90,7 %. Comme mentionné à la page 74 du document de référence le taux d'activité n'est pas un critère significatif pour l'activité Software.